

MARS
2019

ÉTUDE

sur le phénomène
de l'itinérance
au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Rapport final

GRIR

UQAC

Groupe de recherche
et d'intervention régionales
Université du Québec à Chicoutimi

Québec 

AUTEURS

Christiane Bergeron-Leclerc, Ph.D., Université du Québec à Chicoutimi
Pierre-André Tremblay, Ph.D., Université du Québec à Chicoutimi

ÉDITION

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à une subvention octroyée conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans le cadre du Programme de subventions en santé publique pour projets d'étude et d'évaluation.

Ce document est disponible sur le site Internet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean à l'adresse suivante :
santesaglac.gouv.qc.ca.

CONCEPTION GRAPHIQUE

Caroline Lavoie, Service des communications et des affaires gouvernementales

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Bibliothèque et Archives Canada, 2019
ISBN (version PDF) : 978-2-550-83525-7

Toute reproduction partielle de ce document est autorisée à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec

Remerciements

Nous tenons à remercier les organisations et les personnes qui nous ont aidés à réaliser cette étude. En premier lieu, il faut citer les personnes en situation d'itinérance, les intervenants et intervenantes et les autres personnes qui ont accepté de nous consacrer du temps pour nous transmettre leurs expériences et leurs connaissances.

Des remerciements particuliers sont dus aux assistants de recherche Claudia Maltais-Thériault et Mathieu Bisson, dont le travail et le dévouement ont été essentiels au déroulement de notre recherche. Merci également à Marie-Claude Clouston et Fabien Tremblay (Direction de santé publique), de même qu'à Luc Boissonneault (Direction des programmes santé mentale et dépendance) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour leur soutien tout au long du projet. Merci de nous avoir aidés à nous retrouver dans les dédales administratifs et à garder le cap sur les préoccupations concrètes qui ont motivé cette enquête.

Enfin, la Direction du CIUSSS a eu le courage de nous faire confiance pour développer des interrogations qui nous sont propres sans chercher à nous contraindre.

C'est grâce à ces appuis que nous arrivons à dire des choses sensées, mais s'il reste des erreurs ou des omissions, la responsabilité est nôtre.

Table des matières

1.	Problématique	11
1.1	Pour quelles raisons s'intéresser à l'itinérance en région?	11
1.2	De quelles manières définit-on l'itinérance?	12
1.3	Quelles sont les représentations sociales de l'itinérance et de l'itinérant?	14
1.4	De quelles manières l'itinérant se perçoit-il et interagit-il socialement?	17
1.5	Qu'en est-il de la mobilité des personnes en situation d'itinérance?	20
1.6	Que dire du chez-soi ou de son absence?	22
2.	Méthodologie	24
2.1	Type d'étude	24
2.2	Les quatre axes de l'étude et leurs objectifs	25
2.3	La population à l'étude	26
2.4	Les échantillons et les méthodes d'échantillonnage	26
2.5	Déroulement, stratégies de collecte et d'analyse de données	29
2.5.1	Phase 1 – Analyse documentaire	30
2.5.2	Phase 2 – Observation directe	30
2.5.3	Phase 3 – Entrevues semi-dirigées auprès des intervenants et des autres personnes impliquées	31
2.5.4	Phase 4 – Entrevues semi-dirigées auprès des personnes en situation d'itinérance ..	32
2.6	Considérations éthiques entourant la réalisation de cette étude	33
3.	Présentation des résultats	33
3.1	La construction administrative de l'itinérance	34
3.1.1	Les lois, les politiques, les programmes et les règlements ont comme but d'organiser les actions, de les soutenir et d'encadrer les personnes	34
3.1.2	L'action publique organise matériellement l'intervention	36
3.1.3	L'action publique fournit un cadre intellectuel et symbolique	38
3.1.4	L'action publique supporte financièrement les interventions	40
3.1.5	L'action publique vise à encadrer des personnes	40
3.2	Les représentations sociales de « l'itinérance » et de « l'itinérant »	42
3.2.1	Un phénomène essentiellement « masculin »?	43
3.2.2	Le « bon » et le « mauvais » itinérant	44
3.2.3	De l'étiquetage à la discrimination	47

3.2.4	Aller au-delà du blâme et faire alliance	49
3.3	Espace, temps et mobilité	51
3.3.1	À propos de l'espace	51
3.3.2	À propos de la temporalité.....	53
3.3.3	Le déplacement	54
3.3.4	La mobilité paradoxale.....	56
3.4	S'habiter, habiter et cohabiter?	56
3.4.1	S'habiter?	57
3.4.2	Habiter?.....	58
3.4.3	Cohabiter?	59
4.	Synthèse et conclusion	60
4.1	À propos du monde de l'itinérance et de ce qui le compose	62
4.2	À propos de la transversalité du phénomène	64
4.3	Perspectives de recherches futures	67
Annexes		
	Annexe A : Références sur l'itinérance non métropolitaine	71
	Annexe B : De la méthode qualitative	72
	Annexe C : Tableaux concernant les échantillons	75
	Annexe D : Les axes, les objectifs généraux et spécifiques, les stratégies et les acteurs visés par la collecte des données	78
	Annexe E : Guide d'entrevue pour les intervenants et autres personnes impliquées	82
	Annexe F: Fiche signalétique pour les intervenants et autres personnes impliquées	83
	Annexe G: Guide d'entrevue pour les personnes en situation d'itinérance	84
	Annexe H : Fiche signalétique pour les personnes en situation d'itinérance	86
	Annexe I : Certification éthique	89
	Bibliographie	94

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les objectifs sous-jacents aux quatre axes de l'étude	25
Tableau 2 : Population des RLS du SLSJ (2012)	26
Tableau 3 : Répartition des participants selon leur échantillon d'appartenance et leur provenance géographique	28
Tableau 4 : Les stratégies de collecte de données utilisées en fonction des quatre phases de l'étude	30
Tableau 5 : Les dix organisations ayant contribué à la période d'observation directe	31
Tableau 6 : Les politiques, programmes et plans d'action touchant l'itinérance (1999-2014) ..	36
Tableau 7 : Du bon/mauvais pauvre au bon/mauvais itinérant	45
Tableau 8 : Les caractéristiques du « bon » et du « mauvais » itinérant selon les intervenants et les personnes en situation d'itinérance	46
Tableau 9 : Les déterminants sociaux ayant une influence sur le phénomène de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean	67

Liste des figures

Figure 1 :	Le processus de stigmatisation et de discrimination du « mauvais itinérant »	49
Figure 2:	L'approche exemple de blâme pour sortir de l'impasse.....	51
Figure 3 :	Le monde de l'itinérance.....	65

Liste des abréviations

CH	Centre hospitalier
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CLSC	Centre local de services communautaires
CRI	Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CSSSPNQL	Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
FEANTSA	Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MSA	Maison des sans-abri
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
ONU	Organisation des Nations Unies
PSI	Personne en situation d'itinérance
RHU	Ressource d'hébergement d'urgence
RLS	Réseau local de services
RSIQ	Réseau Solidarité Itinérance Québec
SCLI	Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance
SDF	Sans domicile fixe
SLSJ	Saguenay–Lac-Saint-Jean
SPLI	Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance

« L'ITINÉRANCE DÉSIGNE UN PROCESSUS DE DÉSAFFILIATION SOCIALE ET UNE SITUATION DE RUPTURE SOCIALE QUI SE MANIFESTENT PAR LA DIFFICULTÉ POUR UNE PERSONNE D'AVOIR UN DOMICILE STABLE, SÉCURITAIRE, ADÉQUAT ET SALUBRE EN RAISON DE LA FAIBLE DISPONIBILITÉ DES LOGEMENTS OU DE SON INCAPACITÉ À S'Y MAINTENIR ET, À LA FOIS, PAR LA DIFFICULTÉ DE MAINTENIR DES RAPPORTS FONCTIONNELS, STABLES ET SÉCURITAIRES DANS LA COMMUNAUTÉ. L'ITINÉRANCE S'EXPLIQUE PAR LA COMBINAISON DE FACTEURS SOCIAUX ET INDIVIDUELS QUI S'INSCRIVENT DANS LE PARCOURS DE VIE DES HOMMES ET DES FEMMES. »

(GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2014 : 29)

Introduction

Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), en dépit des efforts déployés pour contrer le phénomène de l'itinérance, ce dernier tend « [...] à prendre de l'ampleur [...], à se diversifier et à s'accompagner d'autres problématiques majeures telles que la judiciarisation et la consommation abusive d'alcool et de drogues » (MSSS, 2009 : 45). Face à ce constat, il importe de développer des connaissances qui permettront aux acteurs concernés de mieux comprendre ce phénomène et d'en arriver à des actions préventives et d'interventions efficaces. C'est ce besoin d'une meilleure compréhension du phénomène de l'itinérance, dans ses aspects non métropolitains, qui est à l'origine de cette étude menée au Saguenay–Lac-Saint-Jean au cours des quatre dernières années¹. Dans cette étude, nous avons considéré non l'itinérant, mais plutôt le phénomène de l'itinérance et ses constituantes. Quatre axes ont été explorés dans cette étude qualitative où analyse documentaire, observation et entrevues semi-dirigées ont été menées. Les axes 1 et 4 ont permis de porter un regard macroscopique sur le phénomène en s'intéressant à la gestion administrative de l'itinérance, de même qu'aux représentations du phénomène pour les différents acteurs concernés. En contrepartie, les axes 2 et 3 ont permis de porter un regard plus pointu sur les individus concernés par le phénomène, en s'intéressant à la mobilité et au chez-soi.

Cette recherche a produit d'autres rapports qui présentent de façon plus complète les principaux résultats de ce projet de recherche qui a débuté en 2013. S'appuyant sur les rapports préliminaires, ce rapport cherche à aller plus loin qu'une seule synthèse des résultats, afin d'offrir une analyse plus compréhensive et plus fidèle au mandat qui nous avait été confié : comprendre le monde de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il veut proposer des pistes d'interprétation des données recueillies afin de contribuer à l'orientation des actions. Il commence par présenter la problématique de notre recherche, c'est-à-dire la façon dont nous avons posé le problème. La section suivante indique qu'elle en a été la méthode, le type de population visé ainsi que l'échantillon rencontré, le déroulement de notre travail, les techniques et les principes éthiques qui nous ont guidés. La troisième partie est plus proche des résultats et s'intéresse à la construction administrative de l'itinérance, à ses représentations sociales, aux enjeux du temps et de l'espace et, enfin, à la question du « chez soi ». Avant de conclure, ces résultats sont analysés de façon à en dégager des constats transversaux, puis discutés. Cette section inspirera certainement des pistes d'action afin d'agir sur le phénomène de l'itinérance.

1. Cette étude a été financée par l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (devenue depuis le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean).

1. Problématique

Cette première partie présente la problématique de notre recherche sur l'itinérance dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Une problématique n'est pas un problème; elle est une façon de poser un problème de recherche, une manière d'interroger la réalité. Elle permet également de situer la pertinence de mener ou non un projet de recherche. Ultimement, cette section vise à faire le point sur les quatre axes de l'étude dont il sera question dans la section méthodologique. Cette problématique est construite autour de cinq sections. La première permet de situer la pertinence de l'étude, la deuxième et la troisième s'intéressent aux définitions et aux représentations de l'itinérance. Les deux dernières portent respectivement sur la mobilité et le chez-soi.

1.1 Pour quelles raisons s'intéresser à l'itinérance en région?

L'itinérance « en région » est certainement un sujet valable de recherche, ne serait-ce que par le peu d'information dont on dispose². La rareté des renseignements reflète en partie les circonstances de leur production : l'itinérance est devenue un sujet brûlant aux États-Unis pendant les années 80 et 90, quand son évidence dans les rues des grandes villes l'a imposée même aux plus réticents. Depuis, les politiques de « nettoyage » mises sur pied par les administrations municipales et américaines (Smith, 1996, Willse, 2010) ont eu comme effet qu'on en parle bien moins. Comme c'était dans les grandes villes qu'elle se montrait le plus, ce sont ces villes qui ont fait l'objet des recherches et beaucoup moins les villes petites ou moyennes. De même, au Québec, Montréal a été le terrain de la très grande majorité des travaux.

De façon générale, ces travaux réalisés en milieu urbain renseignent sur les services, souvent dans une perspective évaluative ou normative qui n'était pas notre intention. Ces travaux mettent l'accent sur les aspects individuels (problèmes physiques ou mentaux, comportements déviants), souvent en étudiant les parcours biographiques afin d'identifier les moments de rupture qui devraient être aussi des moments d'intervention. Il nous a semblé que ces aspects, dont on ne peut nier l'importance, devraient être les mêmes au Saguenay–Lac-Saint-Jean et ailleurs. Il ne semblait donc pas nécessaire de reproduire des recherches déjà effectuées. Par ailleurs, ces travaux mettent en général l'accent sur les personnes en situation d'itinérance (PSI) plutôt que sur les conditions structurelles de leur situation : on y traite des itinérants plus que de l'itinérance. Cela risque de conduire à une sous-estimation des aspects sociaux qui permettent à ces personnes d'exister et qui créent les situations dans lesquelles vivent ces personnes. Par exemple, après avoir remarqué que tous les consommateurs de drogues ne deviennent pas des itinérants, on continue souvent en disant qu'il faut donc chercher dans le

2. La liste des références présentée à l'annexe A n'a évidemment rien d'exhaustif, mais elle donne une idée de cette paucité d'information.

cumul des problèmes la cause de leur « tombée » dans l'itinérance. En d'autres termes, c'est dans la personne qu'il faut chercher les causes de sa situation. Un tel raisonnement fait silence sur le processus de catégorisation, de stigmatisation (Goffman, 1963; Saraga, 2005) qui retient un trait et en fait le caractère définisseur premier par rapport auquel on agira. Il nous semble plutôt qu'être itinérant n'est pas un trait ontologiquement individuel : c'est une catégorie appliquée aux individus. Ajoutons que ce n'est pas un préjugé, c'est-à-dire quelque chose de dévalorisant. C'est un encadrement symbolique qui permet de rendre « lisibles » sa situation et son comportement afin d'orienter l'action et l'interaction avec elle.

Pour ne pas répéter des recherches déjà faites ailleurs, nous avons orienté notre travail sur ce que nous avons appelé « le monde de l'itinérance », reprenant l'intuition de nombreux travaux sur la notion de « monde social » (Cefai, 2015; Clarke, 1997, 2008; Marshall, 1998; Pearce, 2007; Strauss, 1978, 1982; Unruh, 1980). Il s'agit de regarder l'itinérance non comme un trait de la personne, mais comme un domaine d'action sociale défini par les interactions directes et indirectes qu'entretiennent les acteurs, en fonction de la définition qu'ils donnent de la situation, comme disaient les chercheurs de l'École de sociologie de Chicago. Il est évident que les PSI ne sont pas les seules à habiter ce monde. Il s'y trouve aussi, sans que parfois elles le sachent, des organisations étatiques et leurs employés, des organismes communautaires, des voisins, leurs familles et leurs proches, des policiers et des avocats, des commerçants, des propriétaires, des journalistes et des universitaires. Les interactions directes ou indirectes entre tous ces acteurs sont intelligibles parce qu'il y a des significations partagées. C'est ce sens partagé qui fait qu'on arrive à comprendre ce que font les autres et ce que nous faisons nous-mêmes et à agir en conséquence. Rien de tout cela n'implique de consensus : si on comprend ce que font les autres, on n'est pas obligé d'être d'accord avec eux, de même que parler la même langue ne signifie pas qu'on doit être d'accord avec ce qui se dit³. La signification de ces (inter)actions n'est pas évidente. Elle fait l'objet de débats et de négociations (Strauss, 1992) : les acteurs en présence ne sont pas en position égalitaire, ce qui sous-entend qu'il puisse y avoir des résistances et, parfois, des conflits. C'est ce « monde social » de l'itinérance, tel qu'il est structuré par les interactions qui permettent le partage des significations, qui est notre objet de recherche.

1.2 De quelles manières définit-on l'itinérance?

Qu'est-ce que l'itinérance? Il est hors des visées de notre recherche de (re)définir cet objet complexe, mais on peut rappeler que le terme anglais *homelessness* renvoie au *home*, au chez-soi, terme qui connote la sécurité, la vie privée, l'individualisation par où chaque personne a une place pour les activités fondamentales de la vie (Blunt et Dowling, 2006 : 58). Semblable définition met donc l'accent sur le vécu de la situation, d'une façon négative (*less* : être

3. En fait, c'est plutôt l'inverse : si je ne comprends pas la langue de l'autre, je ne pourrai être ni en accord ni en désaccord avec lui.

privé de). L'expression française *sans domicile fixe* (SDF) insiste elle aussi sur un trait négatif, mais le domicile dont il s'agit relève plutôt de l'adresse, celle qui permet d'avoir accès aux programmes publics, de recevoir son courrier et d'avoir, en bref, une existence légale ou un lien de citoyenneté (Damon, 2012; Paugam, 2008). Chacun de ces deux termes peut être pris au sens étroit (être à la rue, coucher sous les ponts) ou large (on peut avoir un endroit où dormir, mais il n'est pas satisfaisant, peu orthodoxe, changeant, etc.).

Le *Plan régional d'action en itinérance* (Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2010 : 15) reprend une définition large de la situation d'itinérance :

« Les personnes en situation d'itinérance sont celles [...] qui n'ont pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à leur égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvues de groupe d'appartenance stable. »

Les premières lignes de cette définition identifient les manques, alors que les dernières citent les conséquences de ces traits négatifs sur les personnes. S'appuyant sur cette caractérisation, le Plan régional note que peu de personnes, voire aucune, ne « couche sous les ponts » et qu'on n'en voit guère dormir sur les perrons. L'*itinérance cachée* est donc celle qu'on rencontre sans doute le plus – ce qui signifie que les gens *couchent quelque part*, mais dans des lieux qui ne sont pas leur *home*, leur chez-soi, et qu'ils ne peuvent donc s'y installer. Ils sont instables : *l'itinérance doit donc être vue comme une instabilité de résidence*. On comprend facilement que cette instabilité est difficile à circonscrire : combien de temps doit-on être au même endroit pour être stable? Devant l'impossibilité d'une réponse « objective » à cette question, par exemple en nombre de semaines, force est d'admettre qu'il faudra considérer que le « vécu » de l'itinérance fait partie de sa définition.

Au moment d'amorcer l'étude, l'itinérance était définie de la façon suivante dans la politique nationale de lutte à l'itinérance (Gouvernement du Québec, 2014) :

« [...] processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. »

Cette définition met l'accent sur la notion de *lien social*. La rupture des liens à différents niveaux conduirait à ce processus de désaffiliation sociale dont l'itinérance serait l'aboutissement. Trois dimensions du lien sont identifiées ici : la qualité de l'ancrage sur le plan du logement, la qualité ainsi que la stabilité de la relation avec les réseaux familiaux ou sociaux, de même

qu'avec les différents services offerts. De plus, elle met en relief la notion de chez soi et ses fonctions identitaires, sécuritaires, d'intégration et d'autonomie. Enfin, cette définition considère dans ce processus autant les facteurs individuels que sociaux.

La façon de concevoir l'itinérance aura inévitablement des conséquences sur l'organisation et la prestation de services. Il semble qu'assurer l'arrimage entre interventions et meilleure accessibilité aux services soit complexe en raison, d'une part, de l'accroissement et la complexification du phénomène de l'itinérance et, d'autre part, de la parcellisation des services due à une pluralité de ressources rattachées à différents réseaux (Gilbert, 2004; MSSS, 2009). Le continuum des services en lien avec l'itinérance exige une réponse transversale impliquant les secteurs de la pauvreté, de la santé, de la justice, du logement et de l'insertion socioprofessionnelle. Or, chacun de ces réseaux de services a des règles, des exigences administratives et des critères d'accès qui sont parfois difficiles à concilier.

1.3 Quelles sont les représentations sociales de l'itinérance et de l'itinérant?

L'histoire de l'itinérance tient autant aux conceptions changeantes de la société vis-à-vis de la liberté, de la morale et de la solidarité qu'aux aléas du marché du travail et de l'éthique qui la soutient (Aranguiz et Fecteau, 2000). Les facteurs structurels (sociaux, économiques, politiques) ont des impacts sur les politiques en itinérance ainsi que sur les représentations sociales de ce phénomène (Castel et Duvoux, 2013; Aranguiz et Fecteau, 2000; Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, 1994; Leech, 2002; Simmel, 2005). Deux visions à la fois politiques et sociales s'opposent ainsi : celle du traitement de l'itinérance fondée sur le « droit à la vie » en période de récession économique et celle fondée sur « la responsabilité individuelle » en période de croissance économique. La première engendre des sentiments positifs à l'égard des personnes en situation d'itinérance (compassion, reconnaissance, solidarité, pitié, indulgence, générosité, charité), alors que la seconde produit des représentations négatives (ces personnes sont lâches, paresseuses, perverses, déviantes, contre-productives, peu recommandables, nuisibles, symboles de désordre public, etc.) ainsi que des sentiments tout aussi négatifs (insécurité, mépris, méfiance, angoisse, fascination, indifférence, peur, dégoût, étrangeté). Cette deuxième vision tend à s'ancrer dans des stéréotypes et des préjugés qui creusent davantage le fossé entre la population itinérante et le reste de la population. Les PSI deviennent ainsi, pour les gens qui les croisent dans la rue, « des étrangers parmi nous » (Leech, 2002).

Selon Leech (2002), l'aspect moral, c'est-à-dire ce qu'il faut faire (comme « travailler » ou « contribuer productivement à la société ») et ne pas faire (par exemple « dormir sur les bancs de parc », « mendier », « flâner »), est à l'origine du sentiment d'étrangeté, porteur de tensions entre les PSI et le reste de la population. La barrière de la communication fait place à la spéculation, à la stigmatisation et aux préjugés et finit par engendrer l'aliénation chez les personnes marginalisées (Leech, 2012; Thompson, McManus, Lantry, Windsor et Flynn, 2005).

Les préjugés à l'égard des PSI sont en effet toujours répandus, non seulement chez la population en général, mais peuvent l'être également chez les intervenants sociocommunautaires. À titre d'exemple, et afin d'illustrer les contradictions qui peuvent exister chez les intervenants, rappelons qu'Albert Chevalier avait créé un refuge pour « offrir de l'aide aux vagabonds dérangés et pitoyables » tout en « protégeant la société contre eux »⁴. Ces propos reflètent une représentation courante de l'itinérance à l'époque, qui a heureusement évolué, mais qui demeure toutefois plus ou moins présente dans l'imaginaire collectif.

Certains intervenants définissent l'itinérance dans sa globalité en soulignant les explications structurelles, alors que d'autres préciseront plutôt les profils des populations avec lesquelles ils travaillent et les défis que représentent l'intervention et l'organisation des services pour les personnes sans domicile fixe. L'itinérance leur apparaît tantôt comme un mode de vie choisi, tantôt comme une situation contraignante (Roy, Hurtubise et Rozier, 2003). Ces représentations influencent la qualité et le type d'intervention. Certains intervenants opteront ainsi davantage pour une intervention d'accompagnement, alors que d'autres iront dans le sens de la responsabilisation (Lavallière, 2004). Par exemple, Lavallière (2004) soutient que l'intervention sociale auprès des femmes itinérantes démontre que les intervenantes orientent leurs interventions en fonction d'une réévaluation des risques environnants, la gestion et la hiérarchisation de ceux-ci. Ce type d'intervention est guidé par la représentation du risque (Lavallière, 2004). En outre, certains intervenants seront davantage portés par la défense de droits des PSI auprès de différentes autorités : villes, policiers, députés, etc. (Forte, 2002; Fontan, 2000). Une étude réalisée au Québec a démontré que certains acteurs ont tendance à dresser le portrait d'un être rationnel qui fait des choix dont il doit être tenu responsable (Sylvestre, Bellot et Chesnay, 2012). D'autres ont plutôt présenté un être vulnérable, dépendant et fragilisé, produit de problèmes sociaux, de troubles mentaux et de difficultés économiques, qui, à défaut d'avoir droit à l'égalité et à la liberté, mérite notre secours et notre assistance, mais à condition de faire preuve de résilience et de participer activement à sa réhabilitation (Sylvestre et al., 2012).

En dehors des intervenants, d'autres personnes côtoient, dans le cadre de leurs fonctions, des personnes en situation d'itinérance. Il peut s'agir par exemple de policiers, d'avocats, de propriétaires de logements, d'employés de la bibliothèque, de chauffeurs d'autobus. Ces personnes partagent des visions similaires à celles des intervenants ce qui orientera leur posture à l'endroit des personnes itinérantes. C'est ainsi que certaines personnes dans une position d'autorité n'interviendront pas, d'autres le feront dans une perspective de relation d'aide tandis que d'autres se tourneront davantage vers la répression et l'expulsion des personnes itinérantes des lieux « privés » où elles se trouvent (Collectif de recherche sur

4. À propos d'Albert Chevalier, voir le site Internet suivant : <http://www.batirsonquartier.com/375e-decouvrez-les-pionniers-du-logement-social-et-communautaire/>.

l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, 1994). Par exemple, certains propriétaires d'immeubles se disent heureux de louer un appartement à des personnes ayant besoin de soutien ponctuel. La motivation financière ne leur est pas prioritaire, quoi qu'importante, mais se disent contents et contentes de pouvoir aider et apporter une contribution sociale (Morin et Dorvil, 2008a, b). Un deuxième exemple concerne l'attitude des chauffeurs d'autobus public à l'endroit des PSI. Quoiqu'une directive puisse contraindre les chauffeurs à s'assurer que les autobus soient vides à la fin de chaque trajet, il peut arriver que ceux-ci ne trouvent pas nécessaire de le faire avant de partir eux-mêmes, permettant ainsi à des personnes n'ayant nulle part où aller d'y demeurer à l'abri des intempéries (Nichols et Cazares, 2011). À côté de cette tolérance et de ces attitudes aidantes, il existe aussi des pratiques discriminatoires d'application des règlements municipaux et des lois provinciales dans le cadre de la politique sur les incivilités (Barreau du Québec, 2008). Par exemple, traverser la chaussée en dehors des intersections ou des passages protégés, utiliser du mobilier urbain dont les bancs de parc ou les murets de béton et flâner ou entraver la circulation entraînent un recours généralisé à l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes imposées en vertu des règlements municipaux (Barreau du Québec, 2008). Cette situation est d'autant plus problématique que les PSI ne peuvent souvent pas payer leurs amendes, ce qui conduit à un cercle vicieux dont il est difficile de sortir, sans compter les coûts économiques et sociaux que cela engendre (Barreau du Québec, 2008). Cette situation est préoccupante puisque le phénomène de judiciarisation des PSI nuit à leur insertion sociale et professionnelle (Barreau du Québec, 2008; Commission de la santé et des services sociaux, 2009; Fontan, 2000; Réseau Solidarité Itinérance Québec, 2006).

Les préjugés, les stéréotypes et les sentiments négatifs à l'égard des PSI peuvent avoir des conséquences négatives chez ces personnes telles que l'indignité, la paresse, l'injustice (Castel et Duvoux, 2013), la honte, le manque de confiance (Lambert, 2012), le rejet, l'exclusion (Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, 1994), la domination de classe, la stigmatisation (Barreau du Québec, 2008), la violence, la discrimination, l'hostilité, la disqualification, la vulnérabilité face au regard d'autrui, la souffrance sociale, la détresse et la menace (Paugam et Giorgetti, 2013). Il est toutefois important de souligner que les contacts qu'ont les intervenants ou autres personnes concernées par l'itinérance peuvent contribuer au développement de nouvelles représentations du phénomène tant pour les personnes qui la vivent que pour celles qui la côtoient (Eysermann, 2005). Toutefois, bien que les intervenants puissent être bien attentionnés et respectueux de la trajectoire de vie de la personne, l'intervention auprès des adultes itinérants est empreinte de difficultés et de paradoxes qui se dévoilent tant dans l'établissement d'une relation d'aide que dans celui d'une communication à la fois désirée et évitée (Gilbert et Lussier, 2007).

1.4 De quelles manières l'itinérant se perçoit-il et interagit-il socialement?

Le processus d'itinérance semble être caractérisé par un double mouvement d'adaptation à sa nouvelle existence et de relâchement de ses liens antérieurs (Marpsat, 2010; Radley, Hodgetts et Cullen, 2006). Le rapport à soi de la personne en situation d'itinérance évolue à travers le temps (Ouellet, 2007), soit à travers des phases réactives de déconnexion et de reconnexion sociales (Drolet, 2003), de liaison ou de déliaison, selon le degré de désaffiliation sociale (Paugam et Giorgetti, 2013) ou le type d'itinérance vécu (cyclique, situationnel ou chronique) (MSSS, 2008). Les PSI ou les personnes à risque de le devenir – tout comme n'importe quelle autre personne – adaptent leurs perceptions d'elles-mêmes afin de mieux faire face à de nouvelles situations (Van Doorn, 2010). Radley et *al.* (2006) ainsi que Lussier et Poirier (2000) soutiennent qu'une fois à la rue, les PSI doivent se « réinventer » en procédant à une redéfinition de soi et à une reconstruction identitaire, lesquelles sont déterminées par leur histoire souvent marquée de solitude, de rejet et d'exclusion.

Marpsat (2010) aborde la question en matière de stratégies et de compétences mises en œuvre par la PSI. Pour assurer sa survie identitaire, celle-ci doit pouvoir se représenter positivement même comme itinérante ou sans domicile fixe afin de préserver une image de soi qui soit acceptable et d'éviter la stigmatisation (Drolet, 2003). En effet, vivre de la non-reconnaissance sociale marque négativement l'identité sociale de la PSI. Ouellet (2007) met en évidence les mécanismes de construction du sens chez les PSI en exposant les stratégies identitaires en trois étapes : résistance, adaptation et installation. Johnsen, May et Cloke (2005) et Fontan (2000) identifient pour leur part les stratégies identitaires de résistance et de défense des droits à la citoyenneté et à l'occupation de l'espace public.

Paugam et Giorgetti (2013), inspirés par les travaux de Castel sur la désaffiliation sociale, présentent, quant à eux, les stades de fragilité, de dépendance et de rupture des personnes pauvres et marginalisées dont l'identité est « bricolée » selon ces stades. La fragilité est une période d'apprentissage de la disqualification sociale caractérisée par un sentiment d'échec visible par les autres, le manque d'estime, un sentiment d'infériorité et d'humiliation, le mensonge lié au quartier de provenance (pauvre), la mise à distance avec les travailleurs sociaux et la recherche d'emploi. Le stade de dépendance fait référence à la dépendance vis-à-vis des travailleurs sociaux et des services de santé, à la perte d'emploi prolongée, à la diminution du revenu et à la dégradation des conditions de vie. Elle se caractérise par une « prise en charge régulière des difficultés par les services d'action sociale » (Paugam et Giorgetti, 2013 : 20) et est causée par le découragement, la lassitude (quand ce n'est pas un handicap physique ou mental ou une incapacité), la résignation au statut d'assisté, la justification et la rationalisation de leur statut et la recherche de compensation aux échecs (faire valoir l'identité parentale, la capacité à entretenir un foyer, exercer diverses activités dans leur voisinage comme l'entraide, les travaux de solidarité, etc.). Enfin, le stade de rupture est celui qui est le plus associé aux PSI. Paugam et Giorgetti (2013) le décrivent par la cessation des aides, le cumul de handicaps, la marginalisation

croissante, la misère, devenue synonyme de désocialisation, l'éloignement du marché de l'emploi, les problèmes de santé, l'absence de logement, la perte de contact avec la famille, la perte de sens, la recherche de l'ivresse pour compenser et les dépendances.

Les personnes en situation d'itinérance ne sont pas complètement exclues de la société. La « rue » est un espace physique et relationnel au sein de laquelle les PSI interagissent avec les autres (Lupien, 2013). Les stratégies utilisées par les PSI pour interagir au sein de l'espace public dépendront de l'univers des représentations sociales/individuelles en présence. À ce propos, Anderson et Snow (2001) ont observé quatre types de stratégies utilisées par les PSI lors de leurs interactions dans des endroits publics : essayer de passer pour un individu non stigmatisé lorsqu'on est en présence d'autrui; le « trompe-l'œil » implique l'aveu de ce statut, mais de manière à pouvoir en détourner l'attention d'autrui; présenter des comportements de défi, enfreignant ou remettant sciemment en question les conventions sociales de manière à rejeter les affronts moraux humiliants ou le ridicule, ou à y parer; et, enfin, l'action collective des sans-abris qui doivent composer avec la stigmatisation qu'ils rencontrent et vivent. Ces interactions quotidiennes leur font vivre des sentiments négatifs liés au fait d'être considérés comme des « anormaux » vus par des gens « normaux » (Lupien, 2013). Ce regard dévalorisant semble être ce qui est le plus difficile pour les PSI et peut finir par confirmer le regard négatif sur soi-même.

Paugam et Giorgetti (2013) apportent une distinction entre « marginalité organisée » et « marginalité conjurée ». Selon eux, « [une] division semble s'opérer entre, d'une part, ces personnes que la rue a endurcies et qui y trouvent en permanence les ressources matérielles et symboliques de la survie et, d'autre part, d'autres personnes, marginalisées, mais plus isolées, qui n'ont pas réussi – ou se refusent – à s'organiser entièrement dans la rue pour obtenir les « avantages » que celle-ci peut procurer » (p. 157). Cette distinction renvoie à des relations d'appartenance et de conflits qui reflètent le monde de la rue. Alors que la « marginalité conjurée » se caractérise par le maintien du lien avec la société, un respect minimal des normes, une représentation négative de la rue et la recherche de protection, la « marginalité organisée » réfère aux personnes plus désocialisées qui adoptent les « comportements types » de la rue. Ces personnes se tiennent en groupe d'appartenance, ont une capacité d'organisation et de débrouillardise accrue, adhèrent au système normatif en vigueur dans la rue, ont des difficultés à s'en écarter (de la rue) et à s'intégrer à d'autres systèmes normatifs. Ces personnes développent des « systèmes de débrouille » pour s'approprier des portions de l'espace public, se nourrir, dormir, uriner, changer de vêtements. Elles ont aussi une connaissance du périmètre, de ses lieux d'intimité et de ses cachettes.

Toutes les personnes en situation d'itinérance n'endosseront pas « l'étiquette d'itinérant » (Johnsen et al., 2005). Ce refus, quoique légitime, affectera le rapport que les PSI ont envers les autres, dont les services et les intervenants. Certains auteurs mentionnent quelques barrières à l'utilisation des services existants. Les problématiques de rejet, d'abandon, de dépendance conflictuelle, de même que les vellétés d'autonomie, d'individuation ou de quête identitaire se

rejouent dans le rapport aux ressources et aux intervenants, toujours sous le signe d'une très grande ambivalence (Laberge, Poirier et Charest, 1998). Par exemple, afin de préserver leur dignité, certaines PSI refuseront de fréquenter des ressources qui leur permettraient de satisfaire leurs besoins primaires (Grimard, 2006). Les PSI se montreraient ainsi intéressées par des services tangibles répondant à des besoins immédiats plus que par des services d'accompagnement plus thérapeutiques (Groleau, 1999). Dans le même sens, une étude réalisée avec des personnes vivant en maison de chambres au Québec a démontré que certaines d'entre elles rejettent toute forme d'institutionnalisation pour conserver une certaine liberté, mais utilisaient tout de même les services de façon irrégulière (Morin et Dorvil, 2008a, b). À propos des relations entretenues avec les agents de l'ordre public, plusieurs écrits rapportent que les relations tendues entre les PSI et les policiers suscitent des sentiments d'injustice et soulignent l'émergence d'un profilage social de la part de plusieurs acteurs sociaux (Cyr, 2011; Parazelli, 2000). La (sur)judiciarisation des PSI influence évidemment leurs représentations.

À côté de ces facteurs qui affectent négativement le rapport aux services, d'autres auraient un effet favorable. On note que la confiance accordée à la personne à qui une intervenante vient en aide de même que le respect de son rythme expliquent une partie du succès de certaines approches/programmes d'intervention (L'Abbé-Sasseville, 2010). Il existerait par ailleurs un espace « solidaire » entre les usagers des organismes communautaires. Des liens se tissant au fil du temps et des rencontres entre ces « confrères et consœurs de la rue », des comportements d'entraide naissent ainsi de ces nouvelles rencontres (Cyr, 2011). Certains ne se retrouvant plus en situation d'itinérance continuent même de fréquenter les ressources communautaires pour répondre à leur désir de socialiser (Cyr, 2011; Van Doorn, 2010).

Il semble donc exister, d'une part, des liens de soutien mutuel bien présents au sein des différentes communautés de personnes en situation d'itinérance. Les personnes qui les habitent échangent de la nourriture ou des informations sur les actualités ou encore sur les ressources du territoire, ou encore peuvent surveiller les biens des uns et des autres et se défendre mutuellement contre d'éventuelles agressions (Cyr, 2011; Van Doorn, 2010; Thompson et al., 2005; Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, 1994). Certaines femmes se lient à des hommes afin d'obtenir un soutien émotionnel et affectif ainsi qu'un plus grand sentiment de sécurité (Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, 1994). D'autre part, certaines personnes peuvent être hostiles ou se sentir menacées par les autres PSI. Des femmes estiment ainsi que la rue peut être dangereuse et s'y sentent menacées tant par d'autres PSI que par des personnes « ordinaires ». Les principales peurs évoquées étaient de se faire violenter physiquement, harceler ou agresser sexuellement, de se faire voler leurs effets personnels ou encore d'être sollicitées pour se prostituer. Certains lieux étaient complètement évités afin de réduire les risques d'agressions (Radley et al., 2006).

À côté de ces dynamiques d'entraide entre personnes en situation d'itinérance, le couple et la famille permettraient également de répondre à des besoins primaires, de même qu'affectifs ou de sécurité (Radley et al., 2006). Les relations amoureuses peuvent aussi jouer un rôle « compensatoire » en regard des violences ou des abandons subis dans le passé ou encore par rapport à leur mode de vie marginal (Lupien, 2013). Comme dans l'ensemble des rapports entretenus avec l'environnement, les liens familiaux sont toutefois vécus de manière diversifiée selon les individus. Certaines PSI auront des liens précaires avec leur famille en raison de transgression, d'abandon ou encore de rejet parental (Lussier et Poirier, 2000; Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, 1994). Une activité criminelle, même isolée, est susceptible de faire augmenter le sentiment de menace du reste de la famille. Certaines s'excluront d'elles-mêmes du réseau familial afin de protéger la réputation de la famille (Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, 1994). D'autres conservent des liens en écrivant de façon plus ou moins régulière à leur famille d'origine (MacGillivray et Curwen, 2010). Par ailleurs, de mauvais souvenirs vécus dans le foyer familial peuvent continuer de les hanter et le fait d'avoir eu des rapports familiaux problématiques amène les PSI à chercher des relations sociales significatives fondées sur des liens d'affectivité (Lupien, 2013; Parazelli, 2000).

1.5 Qu'en est-il de la mobilité des personnes en situation d'itinérance?

D'un point de vue étymologique, l'expression « itinérant » provient du verbe itinérer dont la signification renvoie à l'idée de « voyager ou de prendre la route ». Elle renvoie également à l'idée d'itinéraire, c'est-à-dire le chemin à suivre pour aller d'un lieu à un autre. Par définition, l'itinérance s'oppose à l'idée de fixité : il s'agit d'un mouvement, d'un déplacement (Tremblay et Bergeron-Leclerc, 2013). Comme tous les individus des sociétés contemporaines, les personnes en situation d'itinérance se déplacent dans l'optique de répondre à différents désirs/besoins liés entre autres au chez-soi, au travail, aux relations familiales. Ces déplacements se produisent avec plus ou moins de régularité, selon les désirs/besoins des individus (Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, 1994). Il ne faut donc pas voir dans ces déplacements des gestes anodins, non réfléchis et aléatoires. Il existe bel et bien, dans la vie des personnes en situation d'itinérance, des cycles de déplacements, qu'ils soient journaliers, hebdomadaires, mensuels ou annuels. En ce qui a trait à la mobilité résidentielle par exemple, Grimard (2006 : 70) observe une alternance entre la vie à la rue et la domiciliation qui se répètent souvent de la manière suivante : « ceux qui vivent dans les refuges depuis plusieurs mois, voire depuis plusieurs années, alternent souvent entre refuge, la rue, une chambre au centre-ville, un logement seul, en colocation ou supervisé ».

La mobilité des personnes en situation d'itinérance peut se traduire, selon Radley et al. (2006), par l'expression « *transient existence* », qui réfère au fait de choisir de demeurer dans une situation souvent transitoire et qui force justement la personne à transiter entre différents espaces sociaux. Cette capacité permettrait aux PSI de s'adapter à leur environnement, par

exemple fuir des dangers, ignorer certaines normes sociales (Radley et *al.*, 2016), revendiquer leurs droits (Jonhsen et *al.*, 2005) ou encore chercher un endroit convenable pour passer la journée ou la nuit (Van Doorn, 2010).

Le plus souvent, lorsqu'on pense à l'itinérance, on pense à la mobilité résidentielle. Il importe toutefois de signifier que cette mobilité ne se résume pas à l'univers du logement, mais concerne tous les espaces physiques, géographiques, sociaux et relationnels au sein desquels évoluent les personnes concernées. Notamment, il existe, chez les personnes en situation d'itinérance, une mobilité à travers les organismes/établissements destinés à la prestation de services de santé et de services sociaux ou encore d'autres ressources de la communauté. C'est ainsi qu'en fonction de leurs besoins, les personnes fréquenteront des lieux publics tels que bibliothèques, galeries d'art, musées, libraires, toilettes publiques, commerces, parcs, stationnements, ainsi que gares et aéroports (Casey, Goudie et Reeve, 2008; Paugam et Giorgetti, 2013; MacGillivray et Curwen, 2010). Ces déplacements à travers ces instances dépendent le plus souvent de deux critères : le temps, ici lié aux heures d'ouverture et de fermeture des organisations et les règles d'accès, le plus souvent traduits en termes de critères d'inclusion et d'exclusion aux services. En effet, la planification du temps en fonction des priorités et la ponctualité font partie du monde de l'itinérance puisque la survie des personnes en dépend (Grimard, 2006; Dachner et Tarasuk, 2002). C'est ainsi que les PSI gardent généralement en mémoire les différents lieux où l'on donne des services, de même que les heures d'ouverture et de fermeture. Par exemple, selon Dachner et Tarasuk (2002), la plupart des jeunes rencontrés lors de leur étude pouvaient réciter de mémoire une liste d'endroits charitables donnant des services alimentaires. Ils connaissaient les noms, les lieux, les heures et les jours d'ouverture et de fermeture. Plusieurs structuraient leur temps en fonction de l'horaire de ces programmes. Cette connaissance pointue des horaires vaut également pour les transports publics. Ceux et celles qui utilisent l'autobus pour se reposer ou dormir doivent être à l'heure pour prendre le trajet qui leur permettra de dormir le plus longtemps possible (Nichols et Cazares, 2011). Parmi les cycles temporels, il existe également des cycles saisonniers : on cherchera davantage à s'abriter pendant la saison d'hiver. À ce propos, Paugam et Giorgetti (2013) indiquent que les bibliothèques publiques sont davantage utilisées dans la période hivernale qu'estivale.

Entre ces épisodes de déplacement, il y a également des moments d'attente : attendre l'ouverture d'un centre d'hébergement ou d'un hôtel, attendre que la pluie s'arrête, attendre en ligne pour des vêtements, attendre pour prendre sa douche, etc. (Cyr, 2011; Van Doorn, 2010). Les PSI alternent ces moments d'attente avec les moments de déplacement. L'attente peut servir à se reposer ou à socialiser avec des gens ou d'autres PSI, mais peut aussi devenir une source de stress, de lassitude ou d'épuisement. Le temps, pour les PSI, n'est pas perçu comme étant linéaire, mais cyclique (Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, 1994; Van Doorn, 2010). Cette perception du temps se modifierait

progressivement, de telle sorte qu'après un certain temps, leur capacité à projeter des plans dans le futur finit par s'estomper. Le temps leur semble aussi s'étirer ou avancer plus lentement, ce qui traduit une forme d'aliénation (Van Doorn, 2010).

Cette mobilité a diverses conséquences pour les personnes en situation d'itinérance. Elle a notamment pour effet de fragiliser les liens sociaux quels qu'ils soient (voir Paugam, 2008, à propos de la rupture des liens sociaux). Notamment, l'instabilité domiciliaire de la PSI a pour conséquences de générer l'absence de coordonnées fixes et vérifiables et d'affecter l'exercice des droits de citoyen et de l'accès aux services. Par exemple, la perte de cartes d'identité, ne pas avoir d'adresse pour recevoir des prestations sociales ou du courrier des proches et des ressources, ne pas avoir de téléphone, etc., sont des situations qui représentent autant de difficultés de réinsertion sociale et d'accès aux services (Barreau du Québec, 2008). Ainsi, les structures des institutions sociales seraient responsables de la marginalisation de beaucoup d'individus par leur rigidité, leur immuabilité et leur insuffisance. L'impossibilité d'offrir les services requis au bon moment a un effet aggravant pour nombre de personnes en situation d'itinérance. De plus, l'organisation des services par « problèmes » augmente les probabilités que les personnes en situation d'itinérance ne soient pas desservies en raison du cumul de difficultés.

1.6 Que dire du chez-soi ou de son absence?

Le logement, en même temps qu'il constitue un déterminant social de la santé (Mikkonen et Raphael, 2011), peut aussi être un levier pour le développement du pouvoir d'agir, donnant pouvoir, droits et responsabilisation (Morin et Dorvil, 2008a, b). L'approche de type « logement d'abord⁵ » telle que promue par les stratégies canadiennes de lutte à l'itinérance⁶ repose notamment sur cette conviction selon laquelle le logement est à la fois un vecteur d'intégration sociale et de santé (Morin et Dorvil, 2008a, b).

Le chez soi ne se limite toutefois pas qu'à l'habitat physique (Dubleton, 2005; Colombo et Larouche, 2007; Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, 1994; Roy, Noiseux et Thomas, 2003; Somerville, 1992; Ennuyer, Quentin et Filiod, 2006; Serfaty-Garzon, 2003; Van Blerk, 2005; Casey et al., 2008; Castel et Duvoux, 2013; Paugam et Giorgetti, 2013; Grimard, 2006). Le chez-soi représente plus que le *home* : il est l'espace de la constitution

5. À propos des principes de cette approche reconnue efficace, voir le site Internet suivant : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/communautes/sans-abri/logement-abord/approche.html>.

6. La *Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance* (SCLI) adoptée à l'été 2018 met également l'idée du chez soi. Au moment de réaliser l'étude, cette stratégie portait le nom de *Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance* (SPLI). Depuis l'été 2018, elle se nomme *Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*. Cette seconde stratégie, prenant appui sur la première, met également l'accent sur l'idée du chez soi. Pour en savoir plus : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2018/06/vers-un-chez-soi-la-strategie-canadienne-de-lutte-contre-litinerance.html>.

d'une identité et de la dynamique d'évolution de cette dernière (Serfaty-Garzon, 2003). Comme nous l'avons déjà remarqué, le gouvernement du Québec énonce quatre fonctions essentielles du chez-soi : identitaire, sécuritaire, d'intégration et d'autonomie (MSSS, 2014).

La maison inclut une garantie de bien-être émotionnel et physique et constitue l'enceinte de relations aimantes et sécuritaires et s'avère être un endroit où la personne peut exécuter un certain contrôle et jouir d'une intimité (Dubleton, 2005). Colombo et Larouche (2007) définissent « l'abri adéquat » comme étant un endroit sécuritaire et sanitaire où on a des services de protection contre les éléments et les intrus et qui permet des zones privées. Pour Roy et *al.* (2003), le chez soi implique « [un] accès et l'usage continu, sécuritaire, intime, exclusif et souverain d'un espace (privé) de vie privée » (p. 37). L'Organisation des Nations Unies (ONU) a défini sept éléments pour un chez soi adéquat : une sécurité légale, la disponibilité des services, des biens matériels, des facilités et une infrastructure, un prix abordable, une habitabilité, une accessibilité, de la location et une capacité culturelle (Dubleton, 2005). Somerville définit, quant à lui, l'habitat comme un endroit décent qui respecte les conditions de base, où l'on se sent bien physiquement et émotionnellement, où l'on retrouve des relations sociales entourées d'amour et de sécurité, où l'on peut délimiter notre vie privée et où l'on peut simplement vivre et dormir. D'après Somerville (1992), si toutes ces conditions sont présentes, mais qu'aucun sens n'est accordé par la personne à ce chez-soi, elle sera considérée comme étant sans abri (et *vice versa*). Ennuyer et *al.* (2006)⁷ affirment que le chez-soi se construit, tout comme l'identité, par sédimentation et érosion mentale, selon un double processus d'intériorisation et d'extériorisation.

Le type d'itinérance peut ainsi influencer le choix du type d'habitation utilisé (logement, maison de chambre, ressource en hébergement, squat, abri de fortune) et vice versa. Les types d'habitats et leurs fonctions (ou le détournement de leurs fonctions), ainsi que la durée de leur fréquentation déterminent la construction identitaire des PSI selon l'âge (Van Blerk, 2005), le genre (Casey et *al.*, 2008) et le territoire (rural ou urbain). En outre, l'appropriation de l'habitat varie selon les usages, les significations et les dynamiques (Colombo et Larouche, 2007; Morin et Dorvil, 2008 a, b; Grimard, 2006; Johnsen et *al.*, 2005; Dachner et Tarasuk, 2002; Nichols et Cazares, 2011; Van Blerk, 2005).

Fontan (2000) affirme que le mouvement pour la reconnaissance et la dignité des PSI bénéficierait d'une approche offensive dans laquelle les PSI s'approprieraient des espaces culturels centraux (social, économique, politique et culturel-artistique). Dans un même ordre d'idée, Casey et *al.* (2008) démontrent, dans une étude faite avec des femmes en situation d'itinérance, qu'elles défient les règles qui les excluent (implicitement ou explicitement) en

7. « Chez-soi », tentative de définition d'un lieu concret et immatériel, <http://www.leroymerlinsource.fr/usages-et-facons-dhabiter/89-chez-soi-tentative-de-definition-dun-lieu-concret-et-immateriel>, consulté le 8 avril 2014.

s'engageant dans un travail identitaire d'appropriation de l'espace public pour résister à l'étiquette « d'itinérantes ». La recherche de chez soi, même au sein de l'espace public, est ainsi liée au droit à la citoyenneté et revêt un caractère stratégique. Plusieurs questions se posent : pourquoi et face à qui ces femmes résistent-elles à cette étiquette? Quelle est la vision des autorités sur le secteur? Organise-t-on l'aide autour du concept de « sans-abri » ou autour du concept de « sans chez soi »? Être sans abri, c'est vraiment être sans toit, à la rue. Par contre, être sans chez soi contient une dimension beaucoup plus vaste, le chez soi étant un lieu où on se sent bien, où on a un certain bien-être, où on a quelque chose qui nous entoure et qui permet aussi d'avoir un réseau social, un environnement amical, un lieu qu'on peut « s'approprier » et qui est également visible et localisable pour les autres (amis, familles, relations) et sur le plan administratif (Serfaty-Garzon, 2003).

2. Méthodologie

Cette section présente le cadre méthodologique entourant la réalisation de cette recherche. Elle s'amorcera par la présentation du type d'étude, de ses axes et objectifs, pour ensuite situer la population, la méthode d'échantillonnage et les quatre échantillons de l'étude. Par la suite, le déroulement de même que les stratégies de collecte et d'analyse de données seront exposés pour chacun des volets de la recherche. Enfin, cette section se terminera en rappelant les principes éthiques ayant été au cœur de la réalisation de notre travail.

2.1 Type d'étude

Étant donné l'état actuel des connaissances sur l'itinérance en région et nos objectifs de recherche, l'étude que nous avons menée est de type ethnographique. Plutôt que de chercher à démontrer des hypothèses préalablement formulées (approche hypothético-déductive), elle vise à la fois la description et l'interprétation – les deux allant de pair (Geertz, 1973) – du phénomène de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans une approche largement inductive⁸. Si des données sociodémographiques, plus aisément quantifiables, ont été utilisées, l'essentiel du matériel recueilli a été de nature qualitative (voir l'annexe B pour plus de détails à propos de la méthodologie qualitative). Ce choix méthodologique a été alimenté par notre désir d'explorer en profondeur le phénomène, à travers l'expérience subjective des principaux acteurs touchés par l'itinérance (Mayer, Ouellet, St-Jacques et Turcotte, 2000), ce qui répondait au besoin exprimé par les acteurs régionaux intéressés par cette question.

8. La conception classique des sciences humaines favorise l'approche hypothético-déductive, alors que les méthodes qualitatives privilégient l'approche inductive axée sur la description et l'exploration de phénomènes sociaux. Alors que la première approche vise à saisir les relations entre différents facteurs en décomposant l'objet de recherche et à découvrir la proportion de la variance (le « poids ») que chacun explique, les approches qualitatives récentes, plus inductives et exploratoires, privilégient plutôt « l'ensemble concret » (les données réelles) remises en leur contexte et non des facteurs abstraitement identifiés (Moses et Knutsen, 2012).

Nous désirions donc comprendre comment l’itinérance est *socialement construite* (Marvasti, 2008). Une approche qualitative de terrain est tout indiquée pour une telle intention, car, comme on le sait, elle est une « recherche qui implique un contact personnel avec les sujets de la recherche principalement par le biais d’entretien et par l’observation des pratiques dans les milieux mêmes où évoluent les acteurs » (Paillé et Mucchielli, 2012 : 13). Luckerhoff et Guillemette (2012) ajoutent que les données qualitatives réfèrent notamment au sens du vécu des participants selon leur propre discours, et donc à leurs références et leurs représentations.

2.2 Les quatre axes de l’étude et leurs objectifs

Cette étude s’est intéressée au phénomène de l’itinérance en fonction de quatre axes de préoccupations. Ces quatre axes ne sont pas que purement analytiques. Ils marquent de façon différenciée le monde de l’itinérance et y établissent des nuances et des distinctions dans la façon dont il est réalisé, vécu et interprété. Le tableau 1 décrit les quatre axes, de même que leurs objectifs généraux et spécifiques.

Tableau 1 : Les objectifs sous-jacents aux quatre axes de l’étude

Axe	Nom	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
1	Législations, politiques et programmes sociaux	Comprendre les lois, les politiques et les programmes sociaux qui encadrent le phénomène de l’itinérance.	1- Décrire les lois, les politiques, les programmes sociaux visant les PSI. 2- Analyser les répercussions de ce cadre réglementaire pour tous les acteurs concernés par le phénomène.
2	Mobilité, migration et mouvement	Comprendre les dynamiques et les parcours migratoires des PSI.	Décrire et analyser : 1- Les parcours résidentiels. 2- Les trajectoires à travers les ressources communautaires, institutionnelles et publiques. 3- Les dynamiques de construction et de déconstruction des liens sociaux.
3	Le chez-soi	Définir ce qui constitue le « chez-soi ».	1- Comprendre les représentations du chez soi chez les participants. 2- Décrire les lieux et les réseaux d’appartenance des PSI.
4	Les représentations du phénomène de l’itinérance	Comprendre les représentations des participants à l’égard du phénomène de l’itinérance.	Décrire et analyser les représentations qu’ont les participants : 1- des PSI; 2- du phénomène de l’itinérance; 3- de la gestion du phénomène.

2.3 La population à l'étude

La population adulte vivant sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean était estimée à 199 193 personnes au 1^{er} juillet 2012 (Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2013)⁹. L'une des façons de découper cette population sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean consiste à le faire selon la logique des réseaux locaux de services (RLS). Ces réseaux étaient au nombre de six et constituaient la base de l'organisation des services de santé et des services sociaux au Saguenay–Lac-Saint-Jean au moment de l'étude.

Tableau 2 : Population des RLS du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2012)

RLS	Population	% de la population régionale
Chicoutimi	62 830	31,5
Jonquière	53 172	26,7
La Baie	18 248	9,2
Lac-Saint-Jean-Est	40 982	20,6
Domaine-du-Roy	25 956	13
Maria-Chapdelaine	20 826	10,5

Dans le cadre de cette étude, notre intérêt a porté sur ces six RLS de façon à avoir un portrait global du phénomène de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Nous nous sommes concentrés sur les adultes touchés par l'itinérance et sur les intervenants impliqués dans la gestion du phénomène. En raison de la complexité et de la nature migratoire du phénomène et de l'absence de recensement¹⁰, il est difficile d'estimer la population de personnes touchées par cette réalité sur le territoire.

2.4 Les échantillons et les méthodes d'échantillonnage

Au total, 69 personnes ont accepté de participer à cette étude. Celles-ci sont réparties au sein de quatre échantillons distincts :

- hommes et femmes en situation d'itinérance (n=19);
- intervenants œuvrant dans les centres de santé et de services sociaux (n=13);
- intervenants œuvrant dans les organismes communautaires (n=27);

9. Ces estimations étaient les plus récentes au moment d'entamer l'étude en 2014. À cette époque, les services de santé et les services sociaux étaient organisés en fonction de six territoires ou réseaux locaux de services. La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, abolissant les agences régionales et menant à la création des centres intégrés (universitaires) de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS) a été adoptée en cours de projet (le 7 février 2015).

10. Sur les difficultés méthodologiques d'un tel recensement, voir Marpsat (2007) et les travaux classiques de Rossi, Wright, Fisher et Willis (1987).

- personnes impliquées auprès des PSI (ex. : policiers, avocats, propriétaires) (n=10).

La méthode d'échantillonnage retenue a été identique pour l'ensemble de ces échantillons et a consisté en un appel de volontaires. Notre souhait était de rencontrer des personnes ayant une connaissance pointue du phénomène de l'itinérance et une expérience significative en ce qui concerne l'intervention auprès des PSI, ce que Schensul et *al.* (1999 : 74) appellent des « experts culturels ». De plus, cette façon de faire est apparue particulièrement utile pour recruter les personnes en situation d'itinérance, considérées comme difficiles à rejoindre. Cela vaut aussi pour les autres personnes impliquées par l'itinérance, une population plus difficile à circonscrire et, donc, à atteindre.

Plusieurs stratégies ont été utilisées afin de joindre les participants éventuels de l'étude (voir le tableau 1 de l'annexe C). En ce qui a trait aux intervenants, une méthode classique de recrutement, respectant la hiérarchie des organisations, a été utilisée pour les rejoindre. Ces intervenants, issus tant du réseau public que des organismes communautaires, ont par la suite aidé au recrutement des PSI en effectuant la promotion de l'étude. Enfin, en ce qui a trait aux « autres personnes impliquées auprès des PSI », c'est davantage à travers une stratégie « boule de neige » ou de « bouche-à-oreille » que les personnes ont été ciblées.

Afin d'être éligible à l'étude, il fallait, dans tous les cas, être majeur et accepter de participer à une entrevue qualitative enregistrée, d'une durée approximative d'une heure (voir le tableau 2 de l'annexe C). Les PSI, quant à elles, devaient se considérer en situation d'itinérance, en plus d'être en état de participer aux entrevues. Pour ce qui est des intervenants et des autres personnes concernées, ces derniers devaient tout simplement côtoyer sur une base régulière les PSI. Il importe de souligner que peu de personnes ont été exclues de l'étude et, dans tous les cas, il s'agissait de personnes en situation d'itinérance¹¹.

Pour chacune de ces catégories d'échantillon, nous avons souhaité au départ une représentation de personnes en provenance des six RLS ciblés (tableau 3) et une représentation d'hommes et de femmes.

11. La première a été exclue avant même que l'entrevue puisse être réalisée. En effet, au moment de la rencontre, le participant ne s'identifiait pas comme une personne en situation d'itinérance, malgré une situation très précaire et, au surplus, il a refusé de signer le formulaire de consentement. La deuxième personne a, quant à elle, réalisé l'entrevue « prétest ». Toutefois, à la fin de l'entrevue, cette personne a révélé qu'elle n'avait pas l'âge minimal pour participer à l'étude. Malgré le fait que cette personne ait été compensée pour sa participation, elle a été exclue de l'étude pour des raisons d'ordre éthique.

Tableau 3 : Répartition des participants selon leur échantillon d'appartenance et leur provenance géographique

	Participants attendus					Participants effectifs				
	CSSS	OC	AUTRES	PSI	TOTAL	CSSS	OC	AUTRES	PSI	TOTAL
La Baie	2	2	2	4	<u>10</u>	3	1	0	2	<u>6</u>
Chicoutimi	3	4	2	6	<u>15</u>	3	10	6	6	<u>25</u>
Jonquière	2	3	2	4	<u>11</u>	3	3	1	3	<u>10</u>
Lac-Saint-Jean-Est	2	3	2	6	<u>13</u>	2	4	2	7	<u>15</u>
Maria-Chapdelaine	2	2	2	3	<u>9</u>	1	3	1	0	<u>5</u>
Domaine-du-Roy	2	2	2	3	<u>9</u>	1	6	0	1	<u>8</u>
TOTAL	13	16	12	26	67	13	27	10	19	69

À l'égard de la provenance géographique, tous les RLS ont été représentés. Les RLS de Chicoutimi, de Lac-Saint-Jean-Est et de Jonquière comptent un plus grand nombre de participants que les trois autres. De plus, comparativement aux prévisions initiales, un nombre supérieur de participants a été recruté dans les RLS de Chicoutimi et de Lac-Saint-Jean-Est, alors que dans les quatre autres, le nombre a été inférieur aux estimations. Notamment, il s'est avéré plus difficile que prévu de recruter des participants du RLS le plus au sud (La Baie), de même que celui le plus au nord (Maria-Chapdelaine) de la région. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que ces territoires comptent une plus faible population et qu'en conséquence, on y trouve moins de services, ce qui peut à la fois expliquer le peu d'intervenants, de personnes concernées et de PSI recrutées.

En ce qui concerne le genre, nous avons eu une volonté, à travers le projet, de recruter, au sein de tous les échantillons, des hommes et des femmes (voir le tableau 3 de l'annexe C). Lorsque tous les échantillons sont regroupés, il y a donc parité hommes-femmes. À l'exception du RLS Domaine-du-Roy, où les participants rencontrés étaient à 75 % des femmes, la proportion observée dans les autres RLS tend à se rapprocher de la moyenne générale observée qui est de 51 % de femmes (n=37) et de 49 % d'hommes (n=32). Lorsque les échantillons sont analysés individuellement, les proportions d'hommes et de femmes représentées tendent à être plus nuancées. Tout comme dans notre échantillon, la proportion d'hommes en situation d'itinérance semble plus importante au Québec; il en va de même pour la proportion de femmes qui agissent à titre d'intervenantes en milieu communautaire (Conseil RH pour le secteur communautaire, 2013). Le seul écart observé ici concerne la proportion hommes/femmes œuvrant au sein des centres de santé et de services sociaux (CSSS). Alors qu'une majorité de femmes œuvrent à titre d'intervenantes au sein de ces établissements, la proportion d'hommes rencontrés a ici été supérieure. L'hypothèse pouvant être amenée est que les hommes intervenants auraient davantage tendance à travailler dans les programmes de santé mentale et de dépendance ou encore d'urgence.

Enfin, bien que le critère de l'âge n'ait pas été considéré dans l'idée de diversifier l'échantillon, nous observons que la majorité des participants rencontrés avaient moins de 45 ans (voir le tableau 4 de l'annexe C). En ce qui a trait aux intervenants, notons que la très grande majorité d'entre eux (environ 85 %), se retrouvent sous la barre des 50 ans. Est-ce l'effet du hasard? Ou encore pourrait-on imaginer qu'en raison de la complexité des situations rencontrées, les intervenants les plus expérimentés choisiront de travailler dans d'autres types d'organisations et auprès d'autres types de clientèle? Les personnes en situation d'itinérance tendent toutefois à être plus âgées que les intervenants. L'effet du temps aurait-il ici joué en notre faveur? Nous émettons ici deux hypothèses : il est possible que les personnes les plus âgées se reconnaissent peut-être davantage comme étant en situation d'itinérance. Par ailleurs, elles sont peut-être plus « stables » en termes de fonctionnement et ainsi auraient accepté plus aisément de participer à l'étude. À l'inverse, les personnes plus jeunes, mais surtout qui se considèrent « temporairement » en situation d'itinérance, se sont peut-être senties moins interpellées par l'étude et ont été plus difficiles à joindre.

2.5 Déroulement, stratégies de collecte et d'analyse de données

Comme la plupart des études qualitatives sur l'itinérance, nous avons utilisé une combinaison de techniques de collecte d'information : l'analyse documentaire, l'observation directe et les entrevues semi-dirigées (Laberge et Roy, 1994). La période de collecte s'est déroulée sur 20 mois, de février 2014 à octobre 2015; elle peut être subdivisée en quatre phases. Pour chacune, les étapes ont été :

1. Constitution de l'échantillon (ou du corpus d'analyse);
2. Élaboration des outils de collecte de données;
3. Recrutement des participants;
4. Entretiens avec les participants;
5. Compilation et analyse des résultats;
6. Rédaction du rapport.

Les quatre phases de la collecte sont décrites dans le tableau 4 et présentées dans les lignes qui suivent (voir l'annexe D pour un portrait détaillé des stratégies et des sources de données en fonction des axes et des objectifs de l'étude). Pour chacune d'elles, les stratégies de collecte et d'analyse de données seront précisées.

Tableau 4 : Les stratégies de collecte de données utilisées en fonction des quatre phases de l'étude

Phase	Stratégie de collecte	Corpus d'analyse
1	Analyse documentaire	66 documents
2	Observation directe	37 séances d'observation
3	Entrevues semi-dirigées auprès des intervenants et autres personnes impliquées	42 entrevues
4	Entrevues semi-dirigées auprès des PSI	19 entrevues

2.5.1 Phase 1 – Analyse documentaire

La première phase de l'étude a consisté en un recensement, puis une analyse de documents ayant une importance significative dans la compréhension du phénomène de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Considérant les différents paliers politiques en vigueur au Canada, des documents de portée nationale, provinciale, régionale et municipale ont été recensés. Il s'agit de lois, de politiques sociales, de règlements particuliers, d'énoncés de programmes sociaux, de codes de déontologie et de textes fondamentaux (sous forme d'articles, de rapports, de thèses). Bien que des textes scientifiques retenus aient été publiés en deçà de cette période, la période couverte par l'analyse documentaire allait de 1999 à 2014. Une fois ces documents recensés, ils ont été incorporés à une base documentaire NVIVO™ (version 11) afin d'être codifiés, ce qui a conduit à l'élaboration d'un premier rapport de recherche (non publié).

2.5.2 Phase 2 – Observation directe

La deuxième phase de l'étude a consisté en une période d'observation directe de deux mois au sein d'organisations directement touchées par la question de l'itinérance. Cette phase avait quatre objectifs : sensibiliser et former les assistants de recherche au phénomène de l'itinérance, notamment en ce qui a trait aux attitudes à adopter/éviter avec les PSI, recueillir des informations sur les réalités quotidiennes des PSI fréquentant les organismes ciblés, identifier des informateurs potentiels et, enfin, finaliser les guides d'entrevues pour les volets suivants de la recherche.

Nous avons réalisé 90 heures d'observation, réparties en 37 séances allant du 2 juillet au 4 septembre 2014. Les séances ont eu lieu à différents moments de la journée (jour/soir), lors d'activités variées (ex. : distribution alimentaire, interventions directes) et avec différents types d'intervenants. Avec l'accord des directeurs ou coordonnateurs, dix organisations du Saguenay et du Lac-Saint-Jean, la plupart issues des milieux communautaires, ont été visitées (tableau 5).

Tableau 5 : Les dix organisations ayant contribué à la période d'observation directe

1. Café-Jeunesse de Chicoutimi
2. Comité de travail de rue d'Alma
3. Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi (MSA)
4. Maison d'hébergement Le Rivage de La Baie
5. Séjour Marie-Fitzbach (SMF)
6. Service de police de Saguenay
7. Service de travail de rue de Chicoutimi (STRC)
8. Soupe populaire (SP)
9. Services d'intervention de proximité de Domaine-du-Roy
10. Toxic Actions

Des organismes venant en aide aux hommes comme aux femmes ont été approchés afin de s'assurer de la représentation des genres dans le phénomène de l'itinérance. Chaque séance a été mise par écrit sous forme de notes d'observations. Cette phase ne visait pas une analyse exhaustive des observations réalisées, mais plutôt un portrait préliminaire du phénomène de l'itinérance sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

2.5.3 Phase 3 – Entrevues semi-dirigées auprès des intervenants et des autres personnes impliquées

La troisième phase de collecte a consisté en entrevues en profondeur auprès des intervenants et des autres personnes impliquées auprès des PSI. Cette méthode d'entrevue a été utilisée afin de bien comprendre l'expérience subjective des principaux acteurs touchés par l'itinérance (Bray, 2008; Mayer, Ouellet, St-Jacques et Turcotte, 2000; Miller et Crabtree, 1999b). Au total, 50 personnes ont été rencontrées dans le cadre de 42 entrevues¹². Celles-ci, d'une durée moyenne de 60 minutes, ont été enregistrées et ont eu lieu dans un lieu déterminé par les répondants (ex. : milieu de travail, Université du Québec à Chicoutimi [UQAC], café). Un guide d'entrevue (annexe E), ayant fait l'objet de deux prétests, a été élaboré afin de mener les entrevues¹³. De plus, afin de dresser un profil des répondants, une fiche signalétique a été conçue (annexe F). Accompagnant ces entrevues, des notes d'observations (comportant des renseignements contextuels), rédigées par les deux interviewers, ont été effectuées pour chacune d'elles.

Nous avons privilégié deux méthodes afin d'analyser les données recueillies. Les données quantitatives, recueillies par les fiches signalétiques, ont été codifiées, puis analysées à l'aide du logiciel Excel afin de produire des statistiques descriptives (fréquences, moyennes) permettant

12. Les entretiens ont été individuels la plupart du temps (37/42), mais à cinq reprises, notamment en raison de la présence d'intervenants qui avaient des stagiaires, les entrevues ont été réalisées avec plus d'une personne.

13. Une fois les prétests effectués, des modifications mineures ont été apportées au guide d'entrevue.

de dresser un profil des répondants. Les données qualitatives, colligées dans le cadre d'entrevues semi-dirigées, ont été analysées selon une méthode classique d'analyse de contenu thématique (voir notamment Bardin, 2007; Miller et Crabtree, 1999a; Silverman et Marvasti, 2008). Une fois les entrevues retranscrites, elles ont été incorporées, avec les notes des interviewers s'y apparentant, dans une base de données qualitatives développée à l'aide du logiciel NVivo™ (version 11). Notre protocole d'analyse comportait quatre étapes : 1) élaboration de l'arbre de codification à partir du guide d'entrevue et des thématiques émergentes lors de la lecture répétée des verbatims; 2) codification des segments d'entrevues à l'aide du logiciel; 3) regroupement de catégories, amenant une nouvelle codification des extraits antérieurement codifiés et 4) interprétation des données recueillies. L'avantage d'utiliser cette méthode est qu'elle constitue un processus circulaire ou itératif d'analyse permettant des retours aux étapes précédentes tout au long de la démarche de recherche.

2.5.4 Phase 4 – Entrevues semi-dirigées auprès des personnes en situation d'itinérance

La quatrième et dernière phase de l'étude a été réalisée auprès des personnes en situation d'itinérance. L'entrevue en profondeur a été utilisée auprès des 19 personnes qui ont accepté de nous rencontrer entre les mois de juin et de septembre 2015. Ces entrevues d'une durée moyenne de 70 minutes ont été enregistrées, à l'exception de deux en raison d'une défektivité de l'appareil. Dans ces deux cas, le récit de l'entrevue a été retranscrit de mémoire, dans les heures suivantes, afin d'éviter, le plus possible, les pertes d'information.

Les participants ont été rencontrés de façon individuelle, dans un lieu de leur choix (organisme fréquenté, café, université) par l'un des deux assistants de recherche rattachés au projet. Le déroulement de chacune des rencontres s'est effectué en six étapes : 1) brève présentation de la recherche, 2) vérification de la présence d'un régime de protection (curatelle ou tutelle), 3) lecture et signature du formulaire d'information et de consentement, 4) réalisation de l'entrevue semi-dirigée, 5) complétion de la fiche signalétique, 6) remise de la compensation de 20 \$ et du reçu à chacun des participants. Des notes permettant de situer le contexte et d'autres éléments marquants ont été réalisées pour la majorité des entrevues.

Afin de colliger le matériel, deux outils de collecte de données ont été conçus. D'une part, un guide d'entrevue comprenant cinq grandes sections a été conçu (annexe G). D'autre part, une fiche signalétique, comprenant 13 questions à choix de réponse, a été développée afin de recueillir des données de nature sociodémographique (annexe H). Un prétest a été effectué afin de vérifier si les outils développés permettaient de recueillir le matériel voulu et ainsi répondre aux objectifs de l'étude. Des modifications mineures ont alors été apportées au guide d'entrevue avant la période de collecte. En ce qui a trait à l'analyse des données, nous avons suivi les mêmes étapes que celles utilisées pour les entrevues auprès des intervenants.

2.6 Considérations éthiques entourant la réalisation de cette étude

Ce projet de recherche a été approuvé par le Comité d'éthique et de la recherche (CÉR) du CSSS de Chicoutimi le 7 juillet 2014 (annexe I). Cette étude a donc été réalisée dans le respect des principes directeurs issus de l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (IRSC, CRSNG et CRSH, 2003). Cet énoncé stipule que les chercheurs doivent respecter la dignité humaine, le consentement libre et éclairé, la vie privée et les renseignements personnels. De plus, les chercheurs doivent travailler dans une optique de justice et d'intégration, puis de protection des intérêts des groupes vulnérables. Enfin, ils doivent s'assurer d'un équilibre entre les avantages et les inconvénients associés à la participation à leurs études. Afin de faciliter le consentement éclairé des participants à l'étude, deux types de formulaires ont été utilisés, l'un pour les intervenants, l'autre pour les PSI (voir les rapports 1 et 2). Ces formulaires ont été lus et signés par les participants au début de chaque entrevue. À ce moment, les personnes se sont vues expliquer leurs droits et ont également été informées des avantages et des désavantages associés à la participation à cette étude. Les intervenants ont pu être libérés par leurs employeurs afin de participer aux entrevues, alors que les personnes en situation d'itinérance se sont vues octroyer une compensation de 20 \$.

Dans le but de préserver l'anonymat, chaque participant s'est vu attribuer un code numérique au moment de l'entrevue. De cette façon, aucun nom ne s'est retrouvé sur les fichiers audio, les verbatims et les notes d'entrevues. Par ailleurs, dans un souci de confidentialité, tout le matériel recueilli a été conservé en tout temps dans un classeur verrouillé situé dans le bureau de l'un des deux chercheurs principaux. Quant aux données disponibles sur support informatique, elles ont été protégées à l'aide d'un mot de passe régulièrement modifié. Seuls les chercheurs, les professionnels et les assistants de recherche de l'UQAC ont eu accès aux données brutes. Enfin, comme stipulé dans les formulaires de consentement, les données seront conservées pour une période de sept ans après la fin de la recherche, pour ensuite être détruites, ce qui nous mène en 2021.

3. Présentation des résultats

Cette section vise à rendre compte des principaux résultats issus de cette étude, en fonction des quatre axes du projet. Elle ne vise pas à reprendre intégralement les contenus des rapports précédents, mais plutôt à faire ressortir les « polarités », les « déséquilibres » ou les « tensions » qui émergent des différentes phases de collecte de données du projet. Cette section est ainsi plus concise et analytique, comparativement aux rapports précédents qui étaient plus descriptifs. L'objectif est ici de mettre l'accent sur le monde de l'itinérance et ses interactions à travers quatre sections qui sont : 1) la construction administrative de l'itinérance, 2) les représentations sociales de l'itinérance, 3) l'espace, le temps et la mobilité et 4) l'enjeu de l'habiter, de s'habiter et de cohabiter.

3.1 La construction administrative de l'itinérance

Les textes officiels tiennent pour acquis que l'itinérance est un problème, chose qui semble tellement évidente qu'elle ne demande pas de justification. Mais pour qui l'est-elle? Pour les PSI elles-mêmes, sûrement, mais pas seulement. Elle représente un problème pour leurs parents, amis, voisins et pour les autres personnes qui sont en contact direct ou indirect avec elles. Elle pose problème pour les résidents des secteurs où vivent et passent les PSI, pour les commerçants qui voient leur présence comme une gêne à leur clientèle, pour le personnel des institutions de santé qui, le cas échéant, doit leur prodiguer des soins, pour les policiers qui doivent faire respecter les lois et l'ordre public, pour les aménageurs d'espaces publics qui doivent en permettre l'accès sécuritaire à tous. La généralité de ce problème explique qu'à notre époque d'État post-providentiel (O'Connor, 2000; Ranci, 2011), l'itinérance relève des politiques publiques relevant de l'État social, mais aussi de la charité privée et des partenariats avec la société civile.

Cette section traite de la partie de la recherche sur l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean qui a considéré la gestion administrative de l'itinérance. Elle se base sur les observations issues de l'analyse des documents, mais aussi sur les observations directes. Sans chercher à les résumer, elle indique des pistes de compréhension, c'est-à-dire d'analyse, qui nous semblent pouvoir en être tirées. Comme on le verra, l'action publique ne soutient pas passivement l'intervention ni n'est une simple « réaction » au problème. Elle contribue à orienter l'action en fournissant un cadre financier, conceptuel et organisationnel qui, entrant en interaction avec les actions et les représentations des autres « parties prenantes », contribue à la construction sociale de ce que signifie l'itinérance dans notre société.

3.1.1 Les lois, les politiques, les programmes et les règlements ont comme but d'organiser les actions, de les soutenir et d'encadrer les personnes

L'intervention publique prend la forme de lois, politiques, programmes et règlements¹⁴ visant à définir l'itinérance telle qu'elle doit être considérée par l'appareil administratif et par ceux¹⁵ qui interagissent avec lui afin d'intervenir sur l'itinérance. Sa fonction essentielle est d'organiser matériellement cette intervention afin de lui donner la cohérence nécessaire, de l'organiser intellectuellement en développant l'outillage conceptuel indispensable et de la soutenir financièrement.

La notion d'organisation matérielle doit être prise au sens large. Pour l'essentiel, elle renvoie à l'aspect planificateur et organisationnel de la lutte à l'itinérance. Elle signifie qu'il s'agit de coordonner les organismes privés, communautaires et publics et de voir à ce que leurs actions

14. Nous ne considérerons pas les interventions strictement politiques des représentants élus, qui demanderaient une étude particulière.

15. Sauf mention particulière, il s'agit ici et ailleurs d'un masculin épïcène.

soient les plus efficaces possible, compte tenu des moyens humains et financiers disponibles. Il faut éviter les doublages et les « trous de services », assurer une couverture du territoire, cibler les secteurs prioritaires. Comme l'essentiel de l'intervention se fait par le truchement d'organismes communautaires, il faut s'assurer de leur participation et, au besoin, susciter leur mise sur pied ainsi que celle des tables de concertation où ils se retrouvent.

L'organisation intellectuelle, conceptuelle est tout aussi importante, car l'action dépendra de la façon dont on se représente le phénomène, ses causes, contextes et conséquences. Classiquement, l'itinérance a été comprise comme un problème masculin de pauvreté, de chômage et de recherche d'emploi (les *hobos*¹⁶). Elle est devenue ensuite un problème masculin découlant de l'alcoolisme¹⁷, puis un problème familial et genré découlant de causes multiples et ayant de nombreux « problèmes concomitants » ou « problématiques associées »¹⁸. Ces définitions composent des cadres qui proposent des catégories (d'itinérance, de personnes itinérantes, de comportements), identifient des causalités, suggèrent des responsabilités. Leur variation dans le temps montre qu'elles ne sont pas inhérentes à l'itinérance ni ne s'imposent d'elles-mêmes.

Surtout, elles ne sont pas abstraites. Elles servent à encadrer les intervenants dans leur travail en leur fournissant des « boîtes à outils » organisationnelles et intellectuelles, c'est-à-dire des façons d'agir et de concevoir l'objet de leurs actions. Elles servent aussi à encadrer les PSI elles-mêmes, c'est-à-dire à en donner une image, une existence sociale cohérente avec ce qu'on désire en faire – ou faire avec elles.

Une part essentielle de l'action publique (c'est-à-dire étatique) consiste à soutenir la mise en œuvre pratique de l'action auprès des PSI. C'est par l'allocation financière qu'on peut voir de toute évidence comment doit s'organiser l'intervention : en dirigeant les fonds vers tel type d'intervention, telle localité, tel type de services, on oriente les intervenants, on définit les « publics cibles », on donne plus ou moins d'importance à tel secteur d'activités.

Évidemment, ces plans et ces programmes vont du haut vers le bas. Il faut distinguer les lois, promulguées par le Parlement ou l'Assemblée nationale et qui montrent l'idéologie du gouvernement, et les politiques et les programmes qui en découlent et qui relèvent de la machine de l'État. Plus on se rapproche du terrain, plus la complexité augmente. Il faut donc distinguer le cadre législatif, les énoncés de politiques, la formulation des programmes de leur utilisation ou de leur application quotidienne. L'encadrement ne peut être total : la souplesse

16. Cresswell, T. (2001). *The tramp in America*. London: Reaktion books.

17. Spradley, J. P. (1970). *You owe yourself a drunk. An ethnography of urban nomads*. Boston: Little, Brown & co.

18. Liebow (1993) ainsi que Canadian Homelessness Research Network. (2012). *Canadian Definition of Homelessness*. Accessible à www.homelesshub.ca/CHRNhomelessdefinition/.

dans l'application des règles est nécessaire à leur application, tout comme leur combinaison et leur interprétation intelligente.

3.1.2 L'action publique organise matériellement l'intervention

Les lois, les politiques et les programmes donnent des orientations générales. Leur but est d'insérer la concrétude complexe des cas particuliers dans un cadre général en proposant des catégories servant à redonner une cohérence globale aux actions. Ils évoluent dans le temps et sont le produit de négociations entre acteurs vus comme légitimes : partis politiques, services gouvernementaux, chercheurs universitaires et organismes communautaires (on remarquera l'absence des PSI elles-mêmes). Ils indiquent les catégories sociales autorisées à parler du sujet et représentent les visions et les volontés des autorités.

Le tableau 6 situe les politiques, les programmes et les plans d'action fédéraux, provinciaux et régionaux qui concernaient l'itinérance au moment d'effectuer l'analyse documentaire¹⁹.

Tableau 6 : Les politiques, les programmes et les plans d'action touchant l'itinérance (1999-2014)

Fédéral	Provincial	Régional
Initiative nationale pour les sans-abris (1999)	Loi contre la pauvreté (2002)	Plan d'action régional (2001)
IPAC (2000)	Stratégie contre la pauvreté (2004)	Plan d'action régional (2003)
Stratégie de partenariat dans la lutte contre l'itinérance (SPLI) (2006)	Programme Accès-Logis (2004)	Plan d'action régional (2007)
	Cadre de référence en itinérance (2008)	Plan d'action régional (2010)
	Consultation sur l'itinérance (2008-2009)	
	Plan d'action ministériel (2009)	
	Politique nationale (2014)	

Toutes les lois, qu'elles soient fédérales, provinciales ou régionales, insistent sur l'aspect systémique de l'itinérance et recommandent de dépasser les compartimentages et les silos. Cependant, comme l'indique l'aspect récurrent de la demande, la vision curative individualise son objet : l'itinérance est d'abord considérée comme un problème individuel.

19. Au fur et à mesure de l'avancement de l'étude et de la rédaction des rapports 1 et 2 et du rapport final, d'autres documents ont été consultés : a) le *Plan d'action interministériel en itinérance* (2015-2020), b) la *Politique gouvernementale de prévention en santé* (2016), c) le *Programme national de santé publique* (2015-2025), d) la *Stratégie canadienne de lutte à l'itinérance* (2018-...), e) le *Plan d'action pour l'inclusion économique et la participation sociale* (2017-2023) et f) le plan d'action en santé mentale (2015-2020).

Cela recompartimentalise et recloisonne. L'itinérance est donc vue comme un ensemble de traits personnels (correspondant à des « problématiques »), chacun faisant l'objet d'un programme. La coordination de ces programmes qui convergent vers le cas individuel devient un enjeu essentiel – et sans doute inévitable dès lors qu'on découpe ce qui est un ensemble systémique.

Ces lois, politiques et programmes identifient des secteurs prioritaires, des principes structurants et des domaines privilégiés. Ainsi, au palier fédéral, la *Stratégie de partenariat dans la lutte contre l'itinérance*, puis la SCLI insistent sur la prévention, les services adaptés aux besoins (c.-à-d. l'urgence et l'intégration sociale) et le développement des connaissances. L'insertion sociale et la concertation y sont vues à la fois comme des objectifs et comme des moyens. Le cadre de référence québécois donne quatre objectifs (prévention, urgence, réinsertion sociale, amélioration des connaissances) et cinq principes directeurs (accessibilité, solutions durables, responsabilité collective, concertation et travail intersectoriel et, enfin, considérer l'individu comme une partie prenante). Le plan d'action régional de 2009 identifie cinq priorités (prévention, stabilité résidentielle, coordination de l'intervention, cohabitation tolérante, recherche). La politique nationale québécoise nomme six principes directeurs et neuf secteurs d'intervention privilégiés. On imagine bien que coordonner tout cela n'est pas simple – surtout que les intervenants sont nombreux et diversifiés : le plan d'action cite neuf ministères, alors que la politique nationale en identifie onze, sans parler des autres paliers administratifs. La concertation intersectorielle est au cœur de ces politiques ou plans : il n'appartient pas qu'au secteur de la santé et des services sociaux de déployer des efforts afin de résoudre « le problème de l'itinérance ». On peut présumer qu'une des conséquences de cette complexité est que bien du temps et des ressources ne seront consacrés qu'à entretenir la démarche où, répétons-le, les PSI elles-mêmes sont des objets d'intervention plutôt que des acteurs responsables.

La concertation est le mode de coordination privilégié et concerne autant les divers services administratifs que les liens entre les organismes communautaires et entre eux et les administrations publiques. Celles-ci sont essentiellement provinciales, l'administration municipale n'ayant pas de politique relative à l'itinérance (même si la politique concernant le développement social pourrait s'en préoccuper). Bien que tout cela se déroule sous l'étiquette du partenariat, l'initiative relève du MSSS qui, non seulement détient les cordons de la bourse (laquelle contient des sommes provenant du fédéral), mais met sur pied la table de concertation en itinérance qui regroupe les organismes recevant des subventions sur des problématiques touchant à l'itinérance. Là aussi, les exigences sont complexes : les critères d'admissibilité à la SPLI indiquent les activités admissibles, les dépenses recevables, la méthode pour déterminer le montant, le montant maximal et les critères d'évaluation. Toutes ces procédures font sans doute partie des bonnes pratiques administratives, mais démontrent clairement l'aspect *top-down* en matière d'itinérance, de même que l'importance structurante

des contraintes administratives. Enfin, en identifiant les huit types d'organismes pouvant recevoir du financement, la SPLI définit et identifie qui peut faire partie des acteurs, c'est-à-dire qui peuple le monde de l'itinérance.

Cette multiplication de domaines, priorités, secteurs, acteurs montre que, considérée sous l'angle administratif, l'itinérance n'est pas un ensemble homogène. Elle est un élément d'un réseau. Elle se trouve au point de rencontre de plusieurs programmes, ce qui démontre sans doute à la fois sa complexité et le risque permanent d'éclatement où elle perdrait de sa cohérence, et donc de son efficacité. Pas surprenant que, tant dans le discours des intervenants que dans celui des administrateurs, l'enjeu des « trous de service » soit aussi fréquemment cité.

Pour conclure, en s'inspirant de Herzfeld (1973), on peut retenir des pages précédentes que la production de catégories intellectuelles, symboliques et morales est un des principaux produits du fonctionnement administratif. Ces catégories permettent de classer les acteurs et d'organiser leurs rapports, donnant ainsi un sens à ce qui, sans elles, risquerait d'être trop arbitraire ou chaotique.

3.1.3 L'action publique fournit un cadre intellectuel et symbolique

Offrir une définition claire de l'itinérance n'est pas chose facile. C'est sans doute qu'elle semble tellement évidente que tenter d'en identifier les contours serait perdre son temps. Ainsi, le *Projet de recherche sur les politiques* (2005 : 4) offre une typologie des formes d'itinérance (chronique/cyclique/temporaire) sans préciser ce qu'est l'itinérance ainsi présentée. Pourtant, comme le relève la politique nationale québécoise, « pour des raisons opérationnelles et d'efficacité, la diversité des situations d'itinérance et le caractère multidimensionnel de celles-ci commandent d'en circonscrire et d'en définir les pourtours » (p. 29).

« L'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes. » (Gouvernement du Québec, 2014 : 29)²⁰.

Cette définition privilégie les traits individuels. Elle traite moins de l'itinérance qu'elle ne caractérise et désigne les personnes itinérantes. Leur situation est, en fait, le processus qu'elles parcourent, une suite de ruptures menant de la marginalisation à l'exclusion et à la

20. Il faut quand même remarquer que cette définition apparaît à la page 29 d'un document qui en compte 74. On y a décrit les personnes en situation d'itinérance (p. 13-27) avant d'indiquer ce qu'est l'itinérance qui les définit.

désaffiliation. Ce n'est pas la situation résidentielle qui la définit, celle-ci n'étant que la *manifestation* d'une rupture progressive des liens sociaux. Le logement, c'est-à-dire le lieu de résidence pendant la nuit, occupe donc une place paradoxale : il est à la fois ce qui définit le problème (pas de « domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre »), mais il n'est que la partie visible, le symptôme, de quelque chose de plus profond, de sous-jacent et de plus difficile à percevoir. On peut comprendre que ce quelque chose, la rupture progressive des liens sociaux, est la *cause* de l'itinérance. La copule « à la fois » marque la jonction entre les deux parties de la définition. Elle dénote un changement de ton et de perspective. La première partie de la définition traite du logement; la seconde insiste sur les incapacités relationnelles. Prises comme un tout, ces deux sections montrent que la situation structurelle (cherté des loyers) est liée, d'une façon obscure, mais certaine, aux traits individuels.

Cette définition générale s'accompagne d'une typologie des situations que nous avons déjà citée : l'itinérance peut être chronique, cyclique ou situationnelle. La première, qui correspond au stéréotype de l'itinérant, est la moins fréquente (MSSS, 2008 : 12); la seconde est plus répandue et montre que la situation d'une PSI peut varier dans le temps; la troisième peut se produire dans les moments plus difficiles et peut ne plus revenir. Elle est la plus fréquente. S'ajoutent des catégories tenant aux conditions de réalisation de ces types. Ce « statut résidentiel » va de l'absence totale de résidence (coucher dehors, sous les ponts, *rough sleeping*) aux foyers supervisés, en passant par les divans des connaissances ou des membres de la famille, les refuges, les maisons de chambres, les *squats*, les tentes, la prison, etc. Le parcours des personnes pouvant les amener à traverser plusieurs de ces conditions, c'est *l'instabilité résidentielle* qui caractérise l'itinérance. Enfin, la définition ci-dessus rappelle que ce statut résidentiel n'est qu'un des éléments de la situation, qui comporte d'autres traits individuels appelés problèmes concomitants : consommation de substances, alcoolisme, maladies physiques ou mentales, statut juridique ou pénal, etc.

S'il fallait faire un tableau croisé rassemblant toutes caractéristiques, il serait d'une remarquable complexité. C'est sans doute ce qui explique que ces catégories sont fréquemment vues non comme des outils d'intervention auprès des personnes sur le terrain, mais principalement comme des catégories de financement, dont la fonction est de structurer la distribution des sommes et de donner un ordre et un sens à l'action administrative. Elles offrent des « cases » qui permettent de classer les personnes, de les « faire entrer dans des programmes ». *Volens nolens*, elles offrent donc aussi des catégories dans lesquelles seront insérées les PSI, qui pourront alors bénéficier de programmes destinés à d'autres « problématiques », terme qui, en l'occurrence, désigne les personnes porteuses de problèmes. Par exemple, l'itinérance relèvera de services en toxicomanie ou de l'insécurité alimentaire. Dans la pratique, d'autres catégorisations peuvent se manifester. Ainsi, la différence entre « ceux qui veulent s'en sortir » et « ceux qui ne veulent pas » est fréquente. Pour ne pas être

inscrite dans des textes, elle n'en est pas moins très utilisée pour orienter l'intervention vers des populations où on a une chance de succès.

3.1.4 L'action publique supporte financièrement les interventions

Comme l'ont dit pratiquement tous les informateurs qui se sont prononcés là-dessus, il n'y a jamais assez d'argent pour résoudre les problèmes. C'est en tenant pour acquise cette insuffisance de ressources qu'il faut agir et c'est ce qui explique les fréquents réaménagements des plans, des politiques et des programmes. C'est aussi ce qui explique les références permanentes à la concertation, la coordination, la reddition de comptes, l'évaluation, le suivi et l'audit : dans une situation de pénurie, chaque somme a de l'importance. Une saine gestion des fonds publics a donc comme corollaire un encadrement serré des organisations, ce qui est fréquemment vu comme une perte d'autonomie par les organismes communautaires qui sont les premiers concernés par les services aux populations en difficulté et qui se retrouvent malgré eux à devoir s'ajuster aux programmes dont dépendent leurs services – et eux-mêmes. Le risque est grand qu'ils ne soient plus que des sous-traitants, c'est à dire redevables à leurs subventionnaires plus qu'à la communauté dont ils se réclament et dont, par ailleurs, la définition n'est pas claire²¹.

La situation est d'autant plus délicate que les informateurs voient l'itinérance comme un problème insoluble, c'est-à-dire interminable et chronique²². Il y en aura toujours, comme il y aura toujours de la pauvreté, la preuve étant qu'il y en a toujours eu (ce qui est faux). La conséquence est évidente : si on ne peut espérer régler le problème de l'itinérance une fois pour toutes, on orientera l'action sur sa gestion, c'est-à-dire sur son contrôle dans un degré et dans des lieux tolérables (mais pour qui?). Puisqu'on ne peut pas faire disparaître l'itinérance, on devra donc la garder à sa place, ce qui n'est pas simple, comme le montrent les conflits sur la localisation des soupes populaires ou des refuges, ainsi que les débats sur la présence des PSI dans les lieux publics. Cependant, si le problème est là à demeure, des individus, eux, peuvent « s'en sortir ». C'est donc sur les individus (sur ces individus?) qu'il faut mettre l'accent.

3.1.5 L'action publique vise à encadrer des personnes

Il est donc inévitable que les règles administratives, tout en ayant comme fonction d'organiser l'action publique, son financement, sa structuration organisationnelle ainsi que celle des organismes communautaires, visent aussi à encadrer les personnes. Le monde de l'itinérance n'est pas structuré uniquement par la réponse à des besoins exprimés par les PSI, mais répond

21. D'après Cloke, May et Johnsen (2010), c'est ce qui s'est produit en Grande-Bretagne.

22. Voir le rapport 1 (Bergeron-Leclerc, Tremblay, Bisson et Maltais-Thériault, 2019a).

aussi aux exigences des règles formelles et informelles selon lesquelles agissent les personnes – administrateurs, intervenants, PSI et « autres » – qui peuplent ce monde²³.

Les codes de déontologie des diverses professions sont une dimension souvent sous-estimée de ces cadres organisant les rapports entre acteurs. La façon dont ils désignent les personnes avec lesquelles entrent en contact les membres de la profession donne une idée du lien qui s'établit : usagers ou citoyens, mais surtout clients. Ces codes donnent des normes (intégrité, compétence, dignité, professionnalisme) et situent notamment les actes dérogatoires des professionnels. Dans des termes différents selon les codes, ils indiquent que ces professionnels ne doivent pas abuser de leur autorité ou de leur pouvoir. Évidemment, ces codes ne considèrent pas uniquement le lien avec les PSI, mais tous types de personnes.

Tous les organismes offrant des services indiquent les règles que doivent respecter les bénéficiaires. Cette exigence de conformité est nécessaire au bon fonctionnement, mais, comme il ressort rapidement des entretiens, elle peut parfois s'opposer à l'atteinte des objectifs de l'organisme. Ainsi, la durée du séjour dans un lit de crise, imposée par les termes du programme de financement, peut souvent être trop courte pour que la crise soit surmontée. C'est dire que cette règle concerne le fonctionnement de l'organisation au moins autant que l'efficacité dans la dispensation du service. Cet exemple particulier vaut de façon générale : dans une situation de pénurie, la durée d'utilisation d'un service est une façon efficace d'en contrôler l'usage. Les centres d'hébergement, les refuges, les centres de jour, les organismes dispensateurs de biens de première nécessité, même les prisons indiquent pendant combien de temps et, parfois, combien de fois on peut y avoir recours.

De même, tous les organismes indiquent quels sont les comportements admissibles – ou plutôt, ceux qui ne le sont pas. Le plus fréquemment citées sont les règles sur la violence verbale ou physique ainsi que la consommation, sur le site ou à l'extérieur, d'alcool ou de psychotropes. Arriver intoxiqué peut mener à un refus d'admission. Ces règles ne sont donc pas de simples exigences désincarnées : elles sont des modalités d'exclusion des individus et des formes d'exigence de conformité, bien que ce ne soit pas leur justification première et explicite. Elles obligent à prendre avec un grain de sel des énoncés comme « tout le monde peut avoir accès aux services » ou ceux de la « réponse aux besoins » (la personne en consommation n'a pas moins besoin d'un service que celle qui ne l'est pas). En d'autres termes, l'accès aux services est moins un droit que quelque chose qui sera accordé si la personne répond aux exigences de l'organisation et des personnes qui y travaillent. Il faut ajouter que, comme toutes les règles, celles-ci sont interprétées de façon modulée plutôt que mécanique. Les seuils « d'intoxication » ou « à partir duquel la colère devient de la violence verbale » relèvent de

23. Ces aspects traversent l'ensemble des rapports de recherche, mais se trouvent en particulier dans le rapport 1 (Bergeron-Leclerc et al., 2019a).

l'évaluation immédiate par l'intervenant. De même, selon les informateurs, la violence verbale sera moins bien tolérée, de façon générale, si elle vient d'un homme que si elle provient d'une femme en situation d'itinérance. Dans le premier cas, cette violence sera perçue comme une agression, alors que dans le deuxième, elle sera vue comme un signe de révolte, de protestation face à une condition inacceptable. Enfin, chaque service étant destiné à une ou des populations particulières, l'évaluation du « cas » (c'est-à-dire de la case dans laquelle on placera l'individu) est sujette à interprétation.

L'accès aux services est donc quelque chose de paradoxal. On peut y avoir recours – on y a droit –, mais pas trop, ni trop souvent, car il y a pénurie de moyens et il faut laisser la place aux autres. Le comportement n'est donc pas le seul critère d'admissibilité : l'utilisation est suspectée d'abus et peut facilement tomber dans la surutilisation. Elle peut aussi engendrer une dépendance et gêner la prise en charge de soi-même qui est le signe du « bon itinérant ». L'utilisateur ne doit donc pas s'y complaire ni s'y trouver trop confortable, car cela diminuerait son goût de « s'en sortir » pour, au contraire, l'encourager à « y rester ». Le paradoxe, c'est qu'on peut utiliser son droit, mais pas trop; on peut avoir recours aux services, mais à condition que ceux-ci n'inclinent pas à y avoir recours trop longtemps, trop souvent ou trop systématiquement (on dénonce les abuseurs du système). Mais où situer la ligne où commence le trop?

En conclusion, il faut retenir que les plans, les politiques, les programmes et les réglementations contribuent à la construction sociale de l'itinérance en produisant des catégories qui sont à la fois administratives, symboliques, morales et intellectuelles. Ils soutiennent et coordonnent les actions d'une manière descendante (*top-down*), mais leur application locale jouit d'une certaine marge de manœuvre. L'itinérance est définie comme un problème qui demande une solution, mais ce problème est insoluble. On peut aider les individus à « s'en sortir », mais d'autres viendront les remplacer. L'action publique ne peut donc que s'orienter vers la *gestion* du problème en cherchant à le garder dans les limites du raisonnable et en agissant auprès des personnes, dans une approche curative.

3.2 Les représentations sociales de « l'itinérance » et de « l'itinérant »

Que pensent les itinérants d'eux-mêmes? De leur situation? De leurs pairs? Des intervenants? De la société en général? Et à l'inverse, que pensent tous ces acteurs des personnes en situation d'itinérance. Cette section vise, dans un premier temps, à effectuer une synthèse des représentations qui ont émergé dans le cadre de cette étude. Ce préambule permet ensuite de s'attarder aux effets de ces représentations en ce qui a trait aux interactions entre les PSI et la société en général.

3.2.1 Un phénomène essentiellement « masculin »?

« La définition, c'est un homme qui est dans la rue, qui est vraiment perdu sur un banc de parc puis en train de penser à ce qu'il va faire dans l'heure qui suit [...] La personne qui est dans la rue, ça peut être n'importe quoi, l'homme à cravate, la femme en jupe... ou en habits, homme d'affaires comme banquier, même facteur, constructeur, contracteur, même un homme qui travaille pour la ville, n'importe quoi, c'est tout le monde qui est dans la rue [...] » (#2, homme PSI, Saguenay).

L'itinérance a-t-elle un genre? L'extrait qui précède et qui est tiré du deuxième rapport (Bergeron-Leclerc et *al.*, 2019b) de l'étude traduit bien la pensée de plusieurs des interlocuteurs rencontrés dans cette étude à propos du phénomène. L'itinérance est en effet souvent vue comme un problème masculin. La plus grande visibilité des hommes autant dans les espaces publics que les refuges pour personnes en situation d'itinérance accentueraient cette conviction. Les données des dénombrements récents en matière d'itinérance tendent à confirmer le nombre supérieur d'hommes en situation d'itinérance (voir notamment Bellot et Rivard, 2017; Gélinau, 2008; MSSS, 2014). On sait toutefois par les études que les femmes, notamment parce qu'elles craignent pour leur sécurité, hésitent à dévoiler leur statut de personnes en situation d'itinérance (Conseil des Montréalaises, 2017; Gélinau et *al.*, 2015). L'ampleur de l'itinérance chez les femmes, au Saguenay, comme ailleurs, serait ainsi sous-estimée en raison de l'invisibilité qui sous-tend ce phénomène.

En dépit du fait qu'elles semblent moins nombreuses sur le territoire, elles auraient accès plus facilement et à davantage de ressources d'hébergement que les hommes. Ceci est rendu possible grâce au cumul et à l'interaction entre plusieurs facteurs. En effet, notre étude indique d'une part que les demandes d'aide des femmes et des hommes ne seraient pas prises avec la même considération. À difficultés égales, les femmes seraient perçues comme ayant un plus grand potentiel de réadaptation, ce qui teinterait la réceptivité des intervenants à offrir de l'aide. Les intervenants seraient également plus tolérants envers certains comportements que peuvent avoir les femmes lors de la demande d'aide ou encore lors des séjours dans les organismes. Une femme qui crie ou encore qui frappe son poing sur une table ne sera pas perçue de la même façon qu'un homme. Face à ce type de comportement, un homme sera plus rapidement expulsé d'une ressource qu'une femme. Ce plus grand capital de sympathie à l'endroit des femmes serait avantageux autant pour l'accès que pour la durée de l'épisode de services. Troisièmement, on a tendance, dans le milieu de l'hébergement, à considérer l'itinérance féminine comme « autre chose que de l'itinérance ». Par exemple, une femme victime de violence conjugale, qui quitte précipitamment son conjoint et se retrouve sans logement, ne sera pas nécessairement définie comme une femme en situation d'itinérance. Dans le même sens, une femme immigrante, qui peine à se loger à moindre coût avec sa famille nombreuse, ne sera pas définie comme étant en situation d'itinérance. Ces manières de considérer les situations des femmes ouvrent la porte à un plus large éventail de services.

Ainsi, les femmes auraient : a) d'une part accès aux deux ressources dédiées à l'itinérance sur le territoire, en l'occurrence la Maison Marie-Fitzbach (non mixte) et Maison des sans-abri (mixte) et b) d'autre part accès à l'ensemble des ressources d'hébergement d'urgence (RHU) du territoire. Cela ne signifie pas que toute demande pourra trouver réponse, car il existe sur le territoire des périodes de « débordements » où les ressources ne sont pas en mesure d'accueillir les femmes. Toutefois, la possibilité augmente de voir une demande acceptée. Aux dires des intervenants, cette plus grande disponibilité de lits contribuerait à éviter l'itinérance absolue, ce qui accentuerait du même coup l'invisibilité du phénomène. Enfin, le fait de pouvoir être accueillies avec ses enfants dans les centres d'hébergement pour femmes constitue également un avantage auquel n'ont pas accès les pères.

En revanche, le manque flagrant de ressources pouvant accueillir les hommes a été décrié par les intervenants rencontrés dans cette étude. Les hommes seraient ici désavantagés à plusieurs égards : 1- moins de ressources et de lits disponibles, 2- durée de séjour limitée, 3- frais de séjour lorsque les durées sont prolongées et 4- impossibilité d'être hébergé avec ses enfants. L'itinérance masculine est encore aujourd'hui associée au célibat : en l'occurrence, les ressources actuellement sont peu adaptées aux réalités familiales. À l'instar de ce qui a été évoqué précédemment à l'égard des femmes, nous nous permettons de poser l'hypothèse suivante : l'organisation actuelle des services contribuerait-elle à rendre « plus visible » l'itinérance masculine ?

3.2.2 Le « bon » et le « mauvais » itinérant

Il se dégage des périodes d'observation et des entretiens une représentation du « bon » et du « mauvais » itinérant qui n'est pas sans rappeler la notion de « bon et de mauvais pauvre » qui a orienté et oriente toujours les politiques et les programmes sociaux²⁴. Cette catégorisation des pauvres à travers les époques s'est le plus souvent effectuée en référence à la *capacité de travailler ou non* en fonction d'une *condition de santé le permettant ou non*. Le « bon pauvre », autrefois appelé « pauvre méritant », est maintenant considéré comme « inapte à l'emploi » en raison d'une déficience intellectuelle ou d'une maladie physique ou mentale grave affectant sa capacité à accomplir un travail productif. Le « mauvais pauvre », historiquement qualifié de « pauvre non méritant », est aujourd'hui considéré et traité du point de vue de l'État comme étant « apte à l'emploi ». En dépit des causes structurelles reconnues de la pauvreté, lorsque vient le temps de « catégoriser » les pauvres afin de leur offrir des prestations/programmes sociaux, c'est la logique individuelle qui prime. Si les termes ont changé à travers les époques, la notion de « mérite », elle, semble toujours au cœur des solutions mises en place pour faire face à la pauvreté. C'est ainsi qu'en fonction de certaines caractéristiques, désirables ou non, l'aide

24. Voir notamment l'article de Gilbert Lavoie paru en 2017 sur cette question du « bon et du mauvais » pauvre à l'adresse suivante : <https://www.lesoleil.com/chroniques/bons-pauvres-mauvais-pauvres-741fc717584dbcbc72d5e1ec55c00fed>. D'une manière plus générale, voir Katz (1989).

sera octroyée ou non. La pauvreté semble donc, selon les définitions retenues et les catégories qui en émergent, être le résultat de carences individuelles plutôt que sociales. Face à ces carences individuelles empêchant d'être productif, l'objectif devient donc de « traiter », ce qui ramène au paradigme curatif décrit précédemment. Dans notre étude, ce paradigme du bon et du mauvais a trouvé écho dans les représentations des personnes en situation d'itinérance (tableau 7).

Tableau 7 : Du bon/mauvais pauvre au bon/mauvais itinérant

	« Le bon ou la victime » <i>Celui qui veut s'en sortir</i>	« Le mauvais ou l'abuseur » <i>Celui qui ne s'aide pas</i>
<u>Pauvre</u>	On le considère comme malchanceux. Il ne peut travailler en raison d'un handicap physique, intellectuel ou mental.	On le considère comme en santé et apte à travailler, mais il refuse de le faire. Il manque de volonté.
<u>Itinérant</u>	On le considère comme une victime des aléas de la vie. Sa situation serait liée à des événements externes (ex. : maladie grave, divorce, congédiement) sur lesquels il a peu de pouvoir. En dépit de cela, il fait des efforts pour s'en sortir.	On le considère comme responsable de sa situation. Il est paresseux, manque de volonté, est incapable ou ne veut pas s'en sortir. Il est passif et ne veut pas s'aider.

À l'image du « bon pauvre », le « bon itinérant » serait une personne qui, en raison d'une succession de malchances, se retrouverait en situation d'itinérance. Les causes de sa situation d'itinérance seraient davantage « externes » (perte d'emploi subite, devoir quitter précipitamment le domicile en raison de violence conjugale) ou encore « en lui », mais sur lesquelles il a peu de pouvoir (ex. : avoir une maladie mentale grave). À l'image du « mauvais pauvre », le « mauvais itinérant » serait une personne qui, en raison de mauvaises habitudes ou de choix de vie et d'une certaine paresse, se retrouverait en situation d'itinérance. Les causes de sa situation seraient davantage « internes » (ex. : consommation abusive d'alcool et de drogues, délinquance, troubles de comportement). Ainsi, il serait responsable de sa situation. Le tableau 8 permet de distinguer les caractéristiques du « bon » et du « mauvais » itinérant. Il s'agit d'un paradigme, d'une vision qui sert à simplifier les choses et donc à être utile à l'action concrète. Il ne prétend pas être une description – ce serait alors un stéréotype –, car tous ces traits ne se retrouvent pas nécessairement chez la même personne. Il a été reconstruit à partir des indications éparées tirées des entretiens menés tant auprès des intervenants que des personnes en situation d'itinérance. Ce n'est donc pas une perspective théorique structurée. Ce paradigme intègre de nombreuses dimensions : individuelles, interactionnelles et liées à l'intervention.

Tableau 8 : Les caractéristiques du « bon » et du « mauvais » itinérant selon les intervenants et les personnes en situation d'itinérance

Caractéristiques	Type	Le bon itinérant	Le mauvais itinérant
INDIVIDUELLES			
Causes de l'itinérance		Externes	Internes
Type d'itinérance		Itinérance situationnelle	Itinérance chronique
Genre		Majorité de femmes	Majorité d'hommes
INTERACTIONNELLES			
Rôle social principal		Victime	Abuseur
Façon d'interagir avec les autres		Relations affectives	Relations utilitaires
Est perçu comme :		Une personne malchanceuse, malade...	Un toxicomane, un délinquant...
LIÉES À L'INTERVENTION			
Reconnaissance de la situation		Malaise Reconnaît la situation Est autocritique	Absence de malaise Ne reconnaît pas la situation Peu d'autocritique
Motivation		Motivé à consulter Est actif Se responsabilise Veut s'en sortir	Non motivé à consulter Est passif Ne se responsabilise pas Ne veut pas s'en sortir
Conformité/observance		Possibilités de suivi	Interventions ponctuelles ou de crise seulement
Fonctionnement en ressource d'hébergement		Respect des règles	Non-respect des règles
Rôle des intervenants		Sauveur	Policier
Enjeu thérapeutique		Paternalisme Dépendance	Contrôle Coercition

Peu importe la perception que l'on porte à l'endroit des personnes en situation d'itinérance, ce positionnement, du point de vue de l'intervention, est associé à certains enjeux cliniques. Il ne s'agit pas ici de blâmer qui que ce soit par rapport à ces perceptions, mais plutôt d'en soulever les enjeux. Après tout, qui n'est jamais tombé dans l'un de ces pièges relationnels? Si en apparence, le fait d'adhérer à la vision du « bon itinérant » apparaît la meilleure des options, les écrits sur l'analyse transactionnelle (voir notamment Agnès et Lefevre, 2014) ou encore le développement du pouvoir d'agir (Le Bossé, 2012, 2016) suggèrent que cette position n'est pas sans risque tant pour l'intervenant que la personne. Certes, cette perception favorable sera à l'origine d'attitudes d'ouverture à l'autre, d'empathie, de soutien prolongé dans le temps. Toutefois, considérant que « le bon pauvre » a tendance à se positionner comme une victime, le risque est que l'intervenant se positionne dans le rôle du « sauveur ». Bien que tout ne soit

pas noir ou blanc, le sauveur a tendance à se positionner en expert et faire à la place de la personne, ce qui augmente le risque de dépendance face aux services et ultimement d'impuissance de l'intervenant. À la longue, devant l'absence de progrès considérables, le « sauveur » pourrait prendre le rôle du « policier » et blâmer la personne ou encore être tenté de clore de façon précipitée le processus d'intervention.

Peu d'intervenants ont avoué adhérer à la vision du « mauvais » itinérant, qui est, disons-le, peu enviable. Toutefois, à travers leur discours, cette position a pu être décelée. Le mauvais « itinérant » est celui qui ne veut pas s'en sortir et qui rejette toute forme d'aide. Il utilise ce dont il a besoin sans s'investir réellement dans une relation avec l'intervenant. Le « mauvais itinérant » est à l'opposé du « bon client » en intervention, car il ne se conforme pas et défie les règles. De plus, lorsqu'il n'obtient pas ce qu'il désire, il est plus enclin à l'exprimer haut et fort, jusqu'à utiliser certaines formes de violence verbale. Face à ces comportements non désirables, l'intervenant, ne sentant pas d'engagement réel de la personne et à bout de patience face à ces demandes répétées et sans fin, est à risque d'utiliser davantage de mesures répressives. Tout comme l'État le fait en octroyant moins de prestations d'aide sociale aux personnes considérées aptes, l'intervenant pourrait être tenté de limiter les services offerts (ex. durée ou fréquence de séjours limitées, services payants, restriction du nombre de paniers alimentaires) ou encore d'offrir des services dans un cadre strict (ex. : tolérance zéro pour la consommation de substances). Afin de lutter contre ce sentiment d'impuissance perpétuel, l'intervenant qui adopte la posture de « policier » utilise le contrôle comme stratégie d'intervention, ce qui ne fait que renforcer ses frustrations.

3.2.3 De l'étiquetage à la discrimination

À la lecture de la section précédente, nous pourrions penser qu'elle représente uniquement le point de vue des intervenants, ce qui n'est pas le cas. Les personnes en situation d'itinérance, comme membre à part entière de la société, adhèrent aussi à ce paradigme. Deux processus semblent à l'œuvre ici : 1- d'une part, le refus de s'identifier aux personnes en situation d'itinérance et 2- d'autre part, le désir de s'identifier au « bon » itinérant ou plutôt le refus de s'identifier au « mauvais ». À première vue, cela pourrait paraître contradictoire, mais en creusant, on se rend compte que la perception que les PSI ont de l'itinérance réfère principalement à l'image du « mauvais itinérant ».

Dans l'imaginaire collectif, et cela a été amplifié par les médias, et films américains sur la question, le terme « itinérance » renvoie à la « rue », aux « bancs de parc », au fait de se retrouver sans logis, sans toit sur la tête, référant alors au caractère visible du phénomène. Le mauvais « itinérant » est donc celui qu'on voit et qui dérange par son apparence, ses gestes, ses paroles, ses habitudes. Nous avons été frappés par la dureté des propos des personnes en situation d'itinérance à l'endroit des « mauvais itinérants » qui sont ni plus ni moins considérés comme étant des « tares ou nuisances » sociales, comparativement à ceux utilisés par les

intervenants pour parler du même phénomène. Tout en étant conscient que des formes moins visibles existent, notamment au Saguenay–Lac-Saint-Jean, c’est par rapport à cette forme visible que les personnes se situent face au phénomène. D’autre part, au-delà du visible, cette forme d’itinérance est également associée à un état durable dans le temps, à une forme de chronicité. Les personnes en situation d’itinérance considèrent systématiquement que leur situation est temporaire, remédiable, situationnelle. Ainsi, tout en s’étant reconnue dans les critères d’éligibilité de cette étude et tout en admettant une certaine précarité, il y a un refus ici de s’identifier aux itinérants qui sont, eux, dans une autre catégorie.

On voit bien ici opérer tout le processus de stigmatisation et de discrimination tel que décrit par Link et Phelan (2001) : étiqueter, stéréotyper, séparer et discriminer un groupe social minoritaire. Bien que d’apposer l’étiquette de « bon itinérant » consiste également à étiqueter, celle de « mauvais itinérant » est plus lourde à porter en raison des stéréotypes décrits précédemment (ex. : paresseux, abuseurs, ne veulent pas s’en sortir, etc.) et aura pour effet que le reste des étapes du processus s’enclenchera. Ces étapes se vivront toutefois différemment selon que les personnes font partie de la grande catégorie des intervenants et personnes impliquées ou des personnes en situation d’itinérance. Par exemple, l’étape de séparation s’effectuera en référence au statut d’intervenant pour les premières et, pour les secondes, au « bon itinérant » qui veut s’en sortir. Dans les deux cas, l’intention est la même, c’est-à-dire de prendre une distance face aux « eux », groupe auquel je ne veux pas m’identifier et dont je ne fais pas partie. Cette étape pave la voie à une quatrième qui entraînera perte de pouvoir et exclusion, c’est-à-dire la discrimination. En référence aux postures traditionnelles décrites plus haut (sauveur/policier), celle utilisée, tant par les intervenants que les « bons itinérants », s’apparentera clairement à celle du policier. Elle prendra toutefois des formes moins acceptables socialement chez les « bons itinérants » : dénonciation, intimidation, violence.

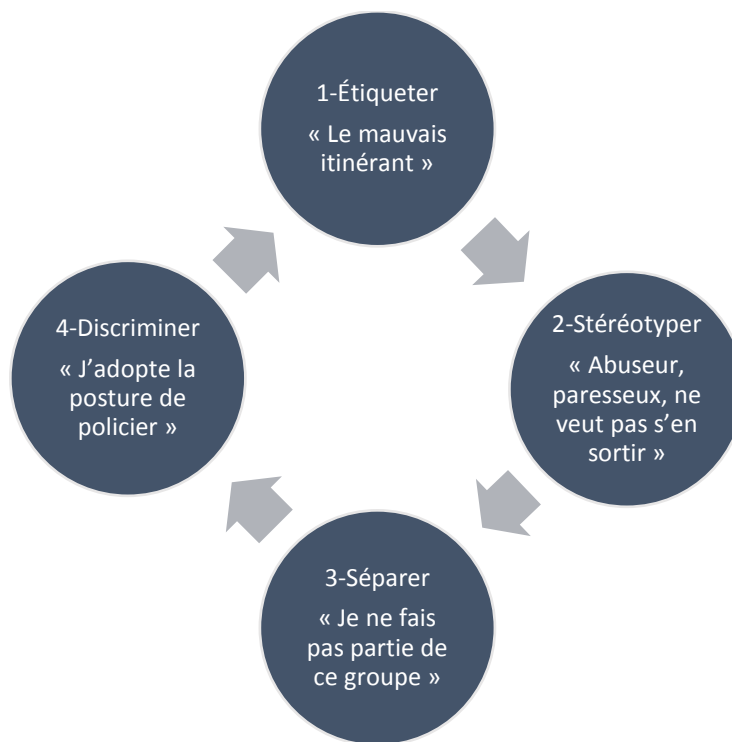


Figure 1 : Le processus de stigmatisation et de discrimination du « mauvais itinérant »

3.2.4 Aller au-delà du blâme et faire alliance

Les représentations de l'itinérance et de l'itinérant ont des conséquences inévitables sur les interactions entre les PSI, entre les PSI et la société en général et entre les PSI et les intervenants. Le plus souvent, la perspective du « mauvais itinérant » conduira à un rejet qui prendra différentes formes selon le groupe majoritaire auquel on appartient. Que faire pour sortir du paradigme du bon et du mauvais itinérant? Dans ce rapport, nous avons voulu éviter de tomber dans le piège de la prescription, ce qui nous placerait automatiquement dans la posture d'expert ou de sauveur, ce que nous ne sommes pas.

Si notre souhait est toutefois de favoriser le développement du pouvoir d'agir des personnes en situation d'itinérance, des intervenants et des personnes impliquées, nous considérons toutefois qu'un changement de posture est essentiel. Il y a donc une invitation à sortir du paradigme du bon et du mauvais afin d'éviter de devenir sauveur et policier. Pour ce faire, le « problème » doit inévitablement être redéfini et inclure toutes les personnes concernées dans ce processus de redéfinition (Le Bossé, 2012, 2016). Qu'entendons-nous exactement ici? Tout comme les définitions de l'itinérance, les représentations du « bon » et du « mauvais » itinérant renvoient à une conception individuelle du phénomène. Le bon est inapte en raison d'une condition de santé, le mauvais est apte, mais refuse de se conformer socialement. Dans les deux cas, les causes structurelles sous-jacentes à ce phénomène sont évacuées. Pourtant, les

données recueillies dans cette étude indiquent clairement que des facteurs structurels, que nous traduisons ici en termes de déterminants sociaux de la santé, ont un impact dans le parcours des personnes en situation d'itinérance. En effet, tant les « bons » que les « mauvais » itinérants ont été et continuent d'être affectés par l'un ou l'autre de ces déterminants. Plus spécifiquement, douze des quatorze déterminants ciblés par Mikkonen et Raphael (2011) ont trouvé écho dans les données recueillies dans cette étude : développement du jeune enfant, éducation, chômage, emploi, revenu, insécurité alimentaire, sexe, handicap, logement, filet de sécurité sociale, exclusion sociale et services de santé. Ces derniers ne sont pas ordonnancés, ils sont ici identifiés pour situer leur importance dans le parcours de toutes les personnes en situation d'itinérance.

L'une des clefs qui pourrait amener à sortir du paradigme ou du cycle serait de reconnaître l'influence de ces déterminants dans le parcours des personnes; plutôt que d'attribuer uniquement les situations d'itinérance à des attributs personnels. Nous ne nions pas ici l'influence de facteurs individuels dans le parcours des individus. Toutefois, afin de sortir de cette dynamique du « bon » et du « mauvais » itinérant, qui conduit à de la discrimination, l'une des stratégies serait sans doute de s'intéresser à ce qu'ont en commun ces personnes plutôt que de les opposer. De s'intéresser aux facteurs structurels comme étant « le problème » ou à la source du problème pourraient permettre de sortir de ces dynamiques perpétuelles de blâmes les uns envers les autres. Ce type d'approche, développé dans le champ de la santé mentale (Smith, Grégory et Higgs, 2007) paraît une avenue intéressante afin de sortir du sentiment d'impuissance partagé. Elle consiste, d'une part, de changer de vision par rapport à ce qui pose problème, pour ensuite faire alliance face au problème, afin de contourner ou éliminer les obstacles qui freinent le changement. Cette façon de travailler est cohérente avec l'approche du développement du pouvoir d'agir et la posture du « passeur » telle que définie par Le Bossé (2012, 2016). L'approche de blâme augmente le sentiment d'impuissance et cette impression de tourner en rond ou rien ne progresse, alors que l'approche exempte de blâme vise à restaurer ce mouvement.

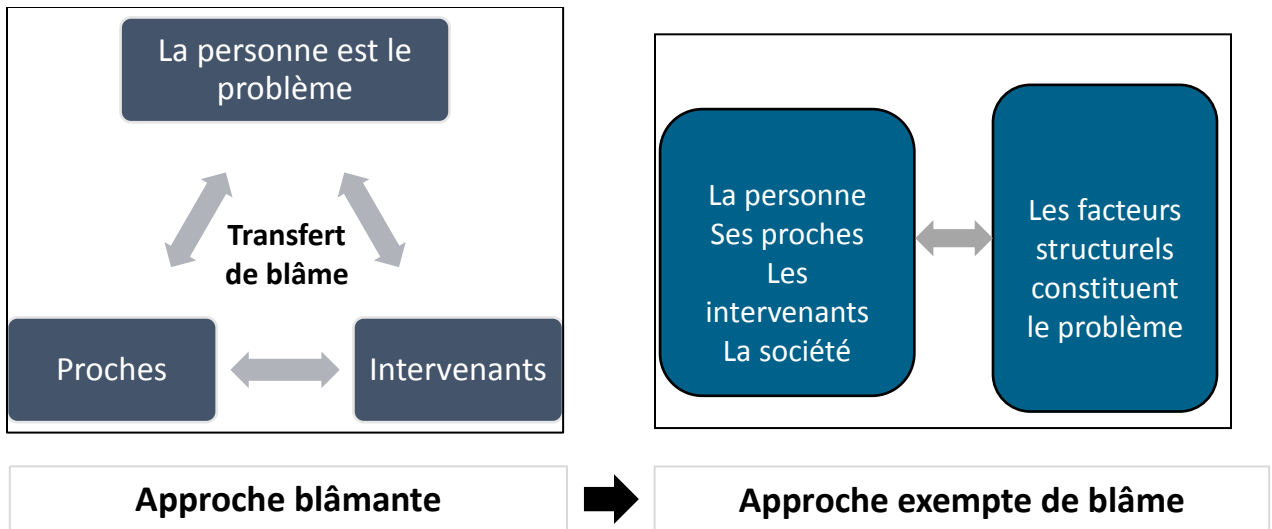


Figure 2 : L'approche exempte de blâme pour sortir de l'impasse

3.3 Espace, temps et mobilité

L'itinérance se définit dans l'espace, ou plutôt les espaces, car il ne s'agit pas d'un ensemble homogène. Ceux-ci ne pouvant s'aborder que dans une perspective temporelle, nous avons considéré les rythmes et les cycles qui marquent les déplacements et les organisent. C'est pourquoi l'un des axes de cette recherche était la mobilité, la traversée des espaces et leur utilisation par les PSI. Ces notions seront examinées dans cet ordre. Les informations proviennent des observations et des entretiens présentés dans les quatre rapports préliminaires afin de montrer ce qui les traverse et pointe vers des interrogations plus larges et susceptibles de permettre de mieux cadrer l'itinérance et, de cette façon, de mieux organiser les interventions.

3.3.1 À propos de l'espace

L'espace de l'itinérance peut être envisagé de plusieurs façons qui ne sont pas mutuellement exclusives. Il peut se décliner selon plusieurs échelles allant du micro (espace personnel, autocentré) au macro (espace provincial et, dans certains cas, national). Il est un espace physique, ce qui implique des distances et les coûts qui leur sont associés. Il peut aussi être un espace symboliquement chargé; c'est alors surtout sa signification qui importe. Il peut aussi être vu comme un espace liminal, un entre-deux qui est aussi une marge.

Aussi important et matériel soit-il, il est surtout marqué par l'ambiguïté. Ainsi, les intervenants rencontrés ne s'accordent pas sur le sens de la différence entre espace rural et espace urbain. Certains estiment que l'itinérance peut profiter d'un réseautage plus étroit en milieu rural bien que les services y soient moins nombreux, ceci rendant l'espace rural moins « intéressant ». On peut alors se demander ce qui est le facteur le plus crucial : le réseau social ou encore les

services disponibles? De même, l’anonymat, plus important en ville, peut être quelque chose de positif (plus de liberté), mais aussi de négatif (moins de soutien), l’inverse valant pour le milieu rural. De la même façon, la différence entre le Saguenay et le Lac-Saint-Jean peut être prise comme une évidence : les services pour PSI sont plus développés au Saguenay et, d’ailleurs, les PSI y sont plus nombreuses. Cependant, cette distinction ne vaut pas pour tous les aspects de l’itinérance. En effet, les PSI circulent facilement entre les deux sous-régions, ce qui fait qu’on ne peut pas vraiment identifier les PSI à la région où elles se trouvent ou d’où elles proviennent. À l’inverse, les organisations qu’elles fréquentent, tout comme les personnes qui y travaillent, sont beaucoup moins mobiles et il peut être pertinent de les distinguer selon le lieu où elles se trouvent. Bref, on pourrait distinguer un espace de mobilité, celui des PSI et un espace d’immobilité, celui des organisations, avec une nuance à propos des organisations où le travail de proximité, toujours en mouvement, constitue la méthode privilégiée d’intervention.

Vues sous un autre angle, et à une autre échelle, les distinctions spatiales peuvent correspondre à quelque chose de concret. Ainsi, on a souvent dit qu’à Montréal, la cherté des logements, jointe au grand nombre de services pour personnes itinérantes, rendait l’itinérance plus visible. En région, la situation est inverse, ce qui permet (ou implique) une invisibilité de l’itinérance. Cette relation symétrique et inverse entre Montréal et « les régions » peut être reproduite à d’autres échelles, c’est-à-dire entre Saguenay et le reste du Saguenay–Lac-Saint-Jean : le rapport entre Montréal et le Saguenay est analogue à celui entre Chicoutimi et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le lien centre/périphérie peut donc se moduler à plusieurs échelles.

Dans le même sens, l’échelle pertinente peut être vaste, car plusieurs personnes se déplacent fréquemment d’une région à l’autre. On a pu observer l’échange d’information entre PSI, qui se renseignent sur les services disponibles dans une autre ville ou une autre région et se transmettent des renseignements sur les caractéristiques des « ressources » et des personnes qui en sont responsables.

Sous un autre angle, encore, on pourrait dire que l’itinérance est insensible à la localité, car l’expérience existentielle de l’itinérance, marquée par la douleur, le mal-être, la solitude, est semblable, qu’on se trouve à Montréal ou ailleurs²⁵. C’est alors l’angle individuel qui est privilégié.

Mais puisque ce vécu personnel n’existe que dans un contexte, on doit ajouter que l’espace est une dimension contenant des ressources qu’on peut utiliser. Les PSI utiliseront des lieux publics, mais aussi des lieux privés, ce qui peut avoir des conséquences juridiques différentes. Ils le feront parfois pour dormir, un usage qui concentre une bonne partie de la signification de

25. Il est frappant, d’ailleurs, que les personnes rencontrées ne fassent pratiquement jamais mention de Québec, la référence essentielle étant Montréal.

l'itinérance (« dormir sur les bancs de parc », *rough sleeping*), mais aussi pour d'autres fonctions, sur lesquelles s'entendent d'ailleurs PSI et intervenants : manger, se laver, se soigner, travailler, consommer, etc. L'organisation spatiale de ces activités permet d'entrevoir ce qu'est un *home*, un domicile : avoir une résidence permet de remplir la plus grande partie de ces fonctions au même endroit, alors qu'être dénué de domicile obligera à se déplacer pour chacune. Nous ne nous y sommes pas arrêtés, mais on peut penser qu'il serait utile de renseigner sur ces déplacements quotidiens afin de composer la « microgéographie » de la vie itinérante.

3.3.2 À propos de la temporalité

Le temps est l'autre grande dimension de l'existence. Il est au cœur de la notion d'instabilité résidentielle : déménager est signe d'instabilité, mais sur quelle période doit-elle être considérée? Déménager une fois tous les cinq ans ne sera sans doute pas vue comme être instable, mais si c'est toutes les cinq semaines, cela changera de sens.

La temporalité de l'itinérance permet de mieux comprendre les modulations de l'espace, qui ne sont pas toujours les mêmes. Il y a des cycles de déplacement, des temps longs (annuels, saisonniers), mensuels et journaliers. On viendra au Saguenay–Lac-Saint-Jean en été, quand le climat est plus favorable et on repartira vers les centres en hiver afin de profiter des services plus nombreux. Les saisons influencent aussi l'accès et l'utilisation des services (parcs, promenades). D'autres cycles sont mensuels, en particulier ce qui concerne le chèque de sécurité du revenu. L'arrivée du « chèque de BS » en début de mois diminue l'utilisation des services, mais favorise la consommation et le remboursement des dettes. L'avancée dans le mois a l'effet inverse. Enfin, certains cycles sont journaliers et relèvent de la routine : admission ou sortie des organismes, tâches à y accomplir, prise de médicaments, recherche de sources de revenus, etc. D'autres cycles peuvent être évoqués, dont le plus évident est celui du parcours résidentiel lui-même : l'alternance de résidence de courte durée et des déménagements fréquents définit l'instabilité résidentielle. De même, le cycle prison-refuge-maison de chambres a été fréquemment évoqué.

Ces cycles, par définition, se répètent, l'effet final étant de répétitivité, de similitude : un temps immobile produisant une circularité qui évoque un perpétuel recommencement ou une fixité interminable. *L'ennui* est un des problèmes le plus fréquemment évoqués par les PSI. Cela n'empêche pas qu'il puisse y avoir des événements qui donnent un rythme à ces cycles, mais comme ils tendent eux-mêmes à se répéter, le portrait global ne change guère.

Considérer la temporalité de l'itinérance permet donc de distinguer des routines (cycles courts) et des cycles plus longs, les uns et les autres donnant à la vie une prévisibilité et une régularité qu'on peut associer à la stabilité. Celle-ci renvoyant à une vie normale, elle représente un idéal à atteindre (Desjarlais, 1997 : 174-176). À l'inverse, l'irrégularité est un signe de déséquilibre.

Pour les PSI et les intervenants rencontrés, si les répétitions ont un sens, signifiant un cadre stable et une vie rangée, elles seront vues positivement. Si, à l'inverse, elles sont dénuées de signification, elles renvoient à la stagnation, la monotonie et l'enfermement dans un temps immobile.

Les rythmes, c'est-à-dire le temps dans l'espace, sont donc tout aussi ambigus que l'espace lui-même et leur signification variera selon l'amplitude de la période. Sur le court terme, se déplacer chaque saison peut être signe d'instabilité. Mais, si les déplacements sont les mêmes d'une saison à l'autre, ils sont une forme de stabilité.

3.3.3 Le déplacement

La désignation anglaise du phénomène de l'itinérance met l'accent sur l'absence de foyer (*home*). En français, on insiste sur le mouvement et, en particulier, sur l'absence de résidence fixe, c'est-à-dire sur l'instabilité dans l'endroit où dormir. Cela ne signifie pas nécessairement qu'on n'a *nulle part* où dormir, mais que cet endroit sera temporaire ou insatisfaisant. C'est donc sur la signification ou sur l'évaluation de l'endroit que repose la définition, ce qui permet beaucoup de variations et d'arbitraire.

Divers facteurs peuvent influencer ou motiver le déplacement. Certains sont des facteurs qui poussent les personnes à se déplacer (*push factors*). Il s'agit, par exemple, des règles limitant le séjour dans un organisme (durée limitée, comportements exigés). Lorsque cette limite est atteinte, les personnes devront partir dans une autre localité ou dans un autre organisme. Bien que toutes les personnes rencontrées s'entendent pour admettre qu'une organisation a besoin de règles, celles-ci semblent souvent, aux PSI, bien arbitraires, floues et difficiles à comprendre et donc à accepter. Cependant, comme elles y sont soumises, les PSI pourront adapter leurs comportements aux règles d'un organisme afin de s'y faire admettre, par exemple en invoquant une dépendance inexistante. On est alors au plus près de ce que Goffman (1959) avait appelé *impression management*.

D'autres facteurs peuvent pousser une personne à se déplacer : fuir un milieu toxique ou une personne dangereuse, par exemple. Ceci laisse entendre que le déplacement peut parfois être un acte positivement marqué et n'est donc pas *a priori* quelque chose de négatif. Ce peut être aussi une hausse du loyer qui oblige à le quitter ou à quitter le centre-ville, ou la discrimination dans l'accès au logement, ou bien la rupture des liens avec le réseau proche ou la famille.

On peut aussi être « attiré » vers un lieu (*pull factors*). La proximité de la nature, le moindre coût de la vie, la plus grande sécurité, la présence d'un réseau d'amis ou de la famille sont des traits qui ont souvent été présentés comme attirants les PSI au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Particulièrement évidente est la présence de services : le plus grand nombre de services à Montréal motive le déplacement, surtout en hiver. De façon similaire, on viendra à Chicoutimi

parce qu'on y retrouve une maison d'accueil, des refuges et d'autres organismes nécessaires à la vie. Cela signifie que les déplacements ne se font pas au hasard, mais cela signifie surtout que les services ne font pas que « suivre » les PSI, mais qu'ils peuvent les attirer et orienter leurs déplacements. Les personnes qui résistent à la venue d'un centre d'hébergement dans leur voisinage en sont bien conscientes.

Il faut mettre ces déplacements en lien avec la recherche de stabilité. Celle-ci peut être physique (conserver son logement pendant un temps plutôt long), mais elle est surtout symbolique. C'est pourquoi les signes de stabilité qui ont été présentés tant par les intervenants que par les PSI sont bien plus que géographiques. Ils sont financiers (avoir un compte en banque), légaux (avoir un bail d'un an) ou bureaucratiques (avoir une adresse) ou relèvent de la consommation (avoir une laveuse, une télé).

Le réseau personnel est souvent mentionné dans ce contexte, mais sa signification est complexe et ambiguë. Avoir un réseau familial est un facteur de stabilité et chercher à le (re)créer peut motiver à demeurer sur place, mais, à l'inverse, cela peut aussi favoriser le déplacement. Symétriquement, ne pas avoir de réseau ou le perdre peut pousser à partir par manque d'ancrage. Cependant, l'ancrage que procure un réseau peut avoir d'autres effets. Un réseau pathologique, par exemple s'il se compose de délinquants ou d'utilisateurs de substances, peut empêcher de « se sortir » de l'itinérance, pour utiliser une métaphore fréquente et frappante par sa spatialité. D'autres types de réseaux pourront aider à « se sortir » de l'itinérance, par exemple un réseau personnel (familial, amical, etc.) qui fournit un ancrage social et une motivation à l'action.

Mais un tel réseau fait plus : il offre un ensemble de possibilités informationnelles, relationnelles, économiques, etc., qu'on peut mobiliser et utiliser afin de survivre dans un univers marqué par des liens fragiles, éphémères et superficiels. Les personnes rencontrées utilisent fréquemment le terme de *ressources* pour désigner à la fois ces moyens et les organisations qui les détiennent. De façon conséquente, les intervenants décrivent l'usage que les PSI font de leur réseau comme s'il s'agissait d'une exploitation minière : ils en exploitent les ressources jusqu'à l'épuisement. Lorsque ce réseau est vidé de ses ressources (par exemple, lorsque les parents ne peuvent plus ou ne veulent plus héberger la personne, lorsque les amis ne veulent plus lui prêter d'argent, lorsque toutes les organisations auront été utilisées, etc.), la PSI partira ailleurs pour exploiter un autre environnement. Une telle description revient à accorder à la PSI une attitude remarquablement rationnelle et utilitariste qui tranche nettement avec l'irrationalité ordinairement attribuée aux comportements mésadaptés des itinérants.

La mobilité est un rapport entre la personne, son espace et le temps. Elle demande des moyens (des « ressources ») – y compris des moyens de transport, lesquels ne sont pas gratuits et dont

l'usage dépendra des capacités financières. Elle dépend aussi du contexte; par exemple, elle sera facilitée dans les maisons de chambres, qui n'ont pas de bail et peu d'exigences légales.

3.3.4 La mobilité paradoxale

La mobilité qui définit l'itinérance doit être envisagée en rapport avec son inverse, la fixité, qui est toujours le point de référence et, fréquemment, l'objectif des interventions (on parle de stabiliser la personne qui est en décompensation et on vise à lui donner une résidence fixe). De façon remarquablement unanime, les intervenants rencontrés estiment qu'il est très rare qu'on choisisse la rue : l'instabilité résidentielle n'est ni normale, ni souhaitable, ni souhaitée. Pourtant, paradoxalement, la mobilité peut aussi être le moyen d'interpréter favorablement le comportement des PSI. Les intervenants diront qu'il faut que la personne *se mobilise, se mette en mouvement, se grouille* afin de démontrer sa volonté de *se sortir* de l'itinérance. Ne pas le faire, c'est *faire du sur-place*, expression qui renvoie à la stabilité, mais d'une façon négative.

On comprend donc que la mobilité ne réfère pas qu'à des déplacements physiques, mais qu'elle soit surtout symbolique et sociale. Elle renvoie à des environnements qui peuvent être voisins (le cycle refuge-maison de chambres-prison, par exemple) ou à des utilisations concurrentes des possibilités du milieu : on parlera alors de mobilité dans les services. Cela n'est pas particulier aux PSI, car les divers organismes font du référencement une de leurs principales activités. D'ailleurs, tous visent le *continuum des services*, ces déplacements cherchant, autant que faire se peut, à stabiliser la personne dans son milieu.

En résumé, l'interprétation qu'on peut faire de l'usage de l'espace, du passage du temps et de leur combinaison dans des rythmes et des cycles aux échelles variables est remarquablement complexe. On peut en déduire, sur le plan méthodologique, qu'il ne faut pas s'attendre à ce que des données « objectives » (le nombre de déplacements, leur durée, leur espacement dans le temps, etc.) soient porteuses d'évidence. On ne peut sans doute pas compter l'instabilité résidentielle. Cela ne simplifie pas l'intervention et rappelle que la définition de *l'instabilité résidentielle*, qui est au cœur de la définition de l'itinérance, est profondément subjective.

3.4 S'habiter, habiter et cohabiter?

Pour exister, il faut être à l'extérieur de soi. De nos jours, cette existence passe par habiter, c'est-à-dire investir et s'approprier l'espace. Les données recueillies dans cette étude indiquent que les personnes circulent; utilisent les services de la communauté, de même que ceux liés à la santé et aux services sociaux; se retrouvent hébergées au sein de différents lieux d'accueil; louent des chambres ou des logements à prix modiques et qui ne nécessitent pas d'engagement à long terme; sont en interactions avec d'autres. Elles sont présentes dans l'espace, y circulent et y interagissent comme n'importe quel citoyen. Habitent-elles vraiment l'espace, au sens de s'y ancrer? Parviennent-elles à se sentir « chez elles » au sens d'avoir un « chez-soi »?

Les prochaines sections permettront de réfléchir à ces questions sous trois angles : s’habiter, habiter et cohabiter.

3.4.1 S’habiter?

D’un point de vue philosophique, le chez-soi représente la matérialisation de soi à travers un espace (voir les travaux de Bachelard). Le « soi » renvoie à l’identité de la personne, à sa singularité, qui se prolongerait dans le « chez » qui réfère à l’idée de possession. La notion de chez soi implique donc de s’habiter soi-même. Les personnes en situation d’itinérance font face à diverses difficultés qui peuvent avoir pour effet de rendre difficile cette habitation avec soi. Nous en retiendrons quatre qui paraissent les plus importantes aux yeux des personnes rencontrées. Chacune de ces difficultés est en soi un frein important, mais leur cumul accentue le risque de cohabitation difficile avec soi. Le passé traumatique, notamment le fait d’avoir été exposé ou victime de maltraitance dans l’enfance, d’avoir été rejeté ou abandonné par ses parents et ultimement d’avoir fait l’objet de placements, voire de replacements, est le premier de ces obstacles. La précarité économique, qui a pour effet que la priorité devient, avant toute chose, la satisfaction des besoins de base, limite les possibilités d’actualisation de soi, si l’on se réfère à la célèbre pyramide de Maslow. Les problèmes de santé physique ou mentale, de même que leurs conséquences tant aux plans physique, psychologique et social que spirituel constituent un deuxième frein. La quantité de médicaments prescrits aux personnes ayant des problèmes de santé chroniques ou des troubles mentaux graves ajoute à la complexité d’être en contact avec soi. Enfin, la consommation de substances en concomitance ou non à des problèmes de santé, en raison de ses effets, réduit les probabilités qu’une personne puisse s’habiter.

L’itinérance est une expérience traumatique, douloureuse : quelque chose « qui fait mal », « qu’il ne faut pas vivre » pour reprendre les propos d’une personne rencontrée. Des stratégies de survie sont donc nécessaires. Certaines permettent aux personnes un mieux-être, alors que d’autres ont pour répercussion d’éloigner la personne d’elle-même. Parmi ces dernières, nous en retenons deux : 1) les stratégies pour « préserver le soi » et 2) les stratégies de fuite. Si elles permettent aux personnes de survivre à la honte qui les accable, les stratégies pour « préserver le soi ou l’ego » renforcent l’idée que les personnes en situation d’itinérance sont empreintes d’une forme de déni ou sont exemptes de capacité d’autocritique. La référence à la situation d’itinérance comme étant quelque chose de passé ou de temporaire, marque le désir de prendre une distance face à un « état non désirable ». Le même phénomène est observé lorsque les personnes s’identifient au groupe des « bons itinérants », c’est-à-dire aux personnes qui ont été victimes des aléas de la vie et qui se sont retrouvées malgré elles dans ce contexte de vie précaire. Les stratégies de fuite, quant à elles, visent à s’évader et à accroître le sentiment de liberté et de bien-être. Cette fuite peut prendre différentes formes (fuite de ses problèmes actuels, fuite des responsabilités, fuite de soi-même, de la réalité) et s’actualiser à travers différents moyens (ex. : consommation, délinquance, maladie, instabilité résidentielle).

L'expression « où tu vas, tu es » popularisée par Jon Kabat-Zinn²⁶ situe toutefois très bien l'éphémère efficacité de ce type de stratégies, de même que la nécessité d'une conscience de soi pour échapper à cette souffrance.

Sans aucun doute, pour s'habiter, il faut s'aimer, minimalement du moins. Même si les entrevues réalisées laissent entrevoir que les personnes en situation d'itinérance se reconnaissent des forces en certaines circonstances, elles ne font pas état d'un excès de confiance de leur part. Par ailleurs, pourquoi tant de colère, de mépris exprimé à l'endroit de leurs pairs en situation d'itinérance? Serait-ce le reflet d'une colère inavouée envers soi? Ces questions resteront en suspens. Nous terminerons en soulevant que l'impossibilité de s'habiter, en raison d'une souffrance trop importante ou encore du sentiment d'impuissance qui l'accompagne, a des effets sur la probabilité de se sentir, un jour ou l'autre, chez soi.

3.4.2 Habiter?

Le verbe « se loger », qui réfère à l'idée d'avoir un toit, plutôt que le verbe « habiter » qui implique une appropriation de l'espace (Vassart, 2006) convient sans doute mieux pour décrire la situation des personnes en situation d'itinérance qui ont accepté de partager leur histoire ou dont il a été question à travers les propos des intervenants rencontrés. Si le chez-soi se limitait à l'idée d'être logé quelque part, il conviendrait ici de dire que pour la majorité des personnes en situation d'itinérance du Saguenay–Lac-Saint-Jean, cet objectif est atteint. En effet, vivre dans la rue, ne pas avoir de toit sur la tête, est un phénomène plutôt rare dans la région, notamment en raison du climat qui y règne. En référence à la typologie de la Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (2011), les personnes rencontrées ou dont il a été question n'étaient pas sans-abri, elles étaient plutôt : a) sans logement (ex. : vivre en maison d'hébergement), b) dans un logement précaire (ex. : maison de chambres, vivre dans un contexte de violence) ou c) dans un logement inadéquat (ex. : voiture, abri de fortune construit en forêt/campagne).

On sait toutefois que la notion de chez soi, qui s'apparente davantage au verbe habiter, ne se limite pas au fait d'avoir un toit sur la tête (Colombo et Larouche, 2007; Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, 1994; Roy et *al.*, 2003; Somerville, 1992; Ennuyer et *al.*, 2006; Serfaty-Garzon, 2003; Van Blerk, 2005; Casey et *al.*, 2008; Castel et Duvoux, 2013; Paugam et Giorgetti, 2013; Grimard, 2006). Le fait de se loger, est certes une condition nécessaire ou, comme le diraient certains, des leviers ou des passerelles vers l'intégration/l'inclusion sociale (Dorvil et Boucher-Guèvremont, 2013; Vassart 2006), mais elle n'est pas suffisante ni pour se sentir « chez soi », « affranchi » ou « inclus ».

26. À propos de ses travaux : <https://www.umassmed.edu/cfm/about-us/people/2-meet-our-faculty/kabat-zinn-profile/>.

Le type de logement retenu, combiné aux dynamiques d'instabilité résidentielle dans lesquelles sont plongées les personnes en situation d'itinérance affecte les probabilités de se sentir chez soi. La composante « chez » qui implique l'idée de posséder quelque chose est peu présente. Il y a certes un attachement à des objets significatifs, mais ces derniers peuvent en général être contenus dans un sac qui peut être transporté d'un endroit à l'autre.

Puisque les PSI perçoivent leur situation comme étant temporaire, circonstancielle, elles ont tendance à envisager la question résidentielle de la même façon. C'est ainsi qu'elles vont généralement privilégier des milieux de vie qui ne demandent pas d'engagement à long terme (e.g. signature d'un bail), par exemple les maisons de chambres. Parfois, ce sont les seules options disponibles considérant leur coût peu élevé et leur degré de tolérance face à certaines habitudes de vie. Ces lieux en raison de leurs propriétés physiques et sociales sont toutefois reconnus comme non sécuritaires : l'intégrité physique et psychologique des personnes y est parfois menacée. Dans ces contextes, il est peu probable que les personnes aient envie de s'y déposer, d'y faire leur nid. Elles aspirent plutôt à quitter un jour cet endroit pour en trouver un autre où elles se sentiraient bien.

3.4.3 Cohabiter?

Cohabiter : vivre ensemble, habiter avec.

Côtoyer : être en contact, vivre près de, longer. (*Le Robert*)

À défaut de s'habiter et d'habiter, la cohabitation apparaît utopique. Côtoyer paraît être le verbe le plus approprié pour qualifier les interactions des PSI avec leur entourage immédiat et élargi. L'invisibilité du phénomène de l'itinérance a trait au fait que les personnes parviennent à trouver un endroit où loger, à travers le réseau de ressources d'hébergements, le réseau privé de location à court terme ou encore le réseau informel. Trouver un logement demande aux personnes en situation d'itinérance d'entrer, d'une façon ou d'une autre, en relation avec d'autres. En ce qui a trait aux autres aspects de la vie quotidienne, les personnes en situation d'itinérance fréquentent les mêmes lieux que tous : épiceries, commerces, bibliothèques, centres communautaires de loisirs. *Se fondre dans la masse* et *longer les murs* sont deux expressions qui décrivent à la fois le désir d'une vie ordinaire et, d'autre part, le désir de rester invisible face à la société et notamment face aux autorités. Plourde (2018), dans son roman, parle du « peuple du décor » pour qualifier les personnes en situation d'itinérance et les interactions qu'elles ont avec la société²⁷. C'est exactement ce qui semble se passer au

27. « Le peuple du décor, c'est le peuple à côté duquel on passe, c'est le peuple qui rase les murs, c'est le peuple qui tend la main et qui attend qu'on la prenne. » Entrevue à *Plus on est de fous, plus on lit!* le 17 mai 2018.
Téléchargeable à : <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/plus-on-est-de-fous-plus-on-lit/segments/entrevue/72508/danny-plourde-le-peuple-du-decor>.

Saguenay–Lac-Saint-Jean, c'est-à-dire qu'elles sont là, présentes dans l'espace, mais sans nécessairement entretenir de liens profonds avec les personnes qui les entourent.

Ainsi, contrairement à la croyance populaire, les personnes en situation d'itinérance ne sont pas complètement isolées ou exclues socialement. Elles entretiennent des liens formels et informels avec des membres de leurs familles, des amis, des connaissances, des intervenants. Ces relations sont toutefois difficiles à soutenir à long terme, car le plus souvent elles ne s'inscrivent pas dans une perspective égalitaire. Bien que des occasions de soutien mutuel surviennent dans la vie des personnes en situation d'itinérance, le plus souvent ces rapports ne seront pas mutuellement satisfaisants. En fait, la majorité des liens entretenus s'inscrivent dans une perspective de recherche de soutien (« compter sur »). Que ce soit avec les proches ou encore les intervenants, la recherche de soutien matériel/instrumental (finance, hébergement, alimentation, *lift*) dans l'optique de satisfaire à ses besoins primaires est l'un des principaux facteurs motivant les interactions sociales. En revanche, il a été peu question de la fonction de reconnaissance des liens sociaux (« compter pour ») dans les propos tenus par les participants. L'idée d'être important aux yeux de quelqu'un, d'être apprécié à sa juste valeur ou d'être valorisé par autrui, n'a pas été évoquée. En sachant que cette fonction est nécessaire à la construction identitaire de la personne, on peut voir en cette absence un obstacle à la possibilité de s'habiter. Cela est d'autant plus vrai, que plusieurs types de liens dont il a été question évoquent plutôt l'idée d'abus, de violence, ce qui n'est évidemment pas optimal en termes de construction ou d'épanouissement de soi. Les personnes cherchent davantage à s'éloigner ou à rompre ces liens, plutôt que de persister. La fuite de contextes de violence a souvent été évoquée comme facteur venant d'ailleurs renforcer les dynamiques d'instabilité résidentielle. Comme quoi toutes ces dimensions sont interreliées.

4. Synthèse et conclusion

Quatre axes ont été l'armature de la problématique de cette recherche et reflètent nos intentions de départ. Bien que leur appellation ait changé au fur et à mesure que l'analyse se poursuivait, ils sont restés essentiellement les mêmes. Le premier axe visait à savoir quels étaient les lois et les règlements encadrant les actions des personnes. Le second s'intéressait aux déplacements dans l'espace local, régional et national, une « cartographie » en quelque sorte. Le troisième était l'inverse du second et s'intéressait à l'ancrage, à la stabilité et au chez-soi. Le dernier touchait à la façon dont les informateurs, tant PSI qu'intervenants ou « autres », se représentaient l'itinérance, car il nous semblait que ces représentations allaient influencer les comportements mutuels.

Le mandat qui nous avait été confié était de mieux comprendre le monde de l'itinérance. Les données plus descriptives ont été présentées dans quatre rapports d'étape considérant, respectivement, les lois et les programmes, l'observation directe, les entrevues avec les

intervenants et les « autres » et, enfin, les personnes en situation d'itinérance elles-mêmes. Le rapport final se veut plus analytique et présente essentiellement la compréhension du monde de l'itinérance tel qu'il nous apparaît après l'étude empirique.

Les grandes sections du rapport final s'inspirent des quatre axes originaux, mais cherchent à aller plus loin que la simple description, ce qui se reflète dans l'ordre différent dans lequel ils se présentent. Les « lois, politiques et règlements » sont devenus « la construction administrative de l'itinérance ». L'axe des représentations met beaucoup l'accent (mais pas uniquement) sur le paradigme du bon et du mauvais itinérant. L'axe de la mobilité approfondit le socle des déplacements et traite succinctement du temps, de l'espace et de leur croisement. Enfin, l'axe consacré au chez-soi va plus profond et traite de l'habiter, c'est-à-dire des processus par lesquels un lieu peut devenir un chez soi.

Tout processus de recherche comporte des forces et des limites. Les résultats issus de cette étude doivent ainsi être interprétés à la lumière de ces considérants. Rappelons ici que les intentions de cette étude n'étaient ni de dénombrer le nombre de personnes en itinérance ni de procéder à une évaluation de la qualité ou de l'efficacité des services. Plutôt, il a été choisi d'explorer le monde de l'itinérance, à travers une démarche qualitative. L'analyse des forces et des limites de cette étude tient donc compte des bonnes pratiques en matière de recherche qualitative²⁸. Les critères de scientificité ou de rigueur d'une étude qualitative comme proposés par Drapeau (2004) seront ici utilisés. Il sera question de la validité interne et de la validité externe.

La validité interne concerne la crédibilité des données amassées. Afin de s'assurer que les données amassées étaient le reflet de la réalité, la triangulation a ici été utilisée comme stratégie (Drapeau, 2004). Ici, les trois types de triangulation proposés par Denzin (1978), à savoir « méthodologique », « des sources d'information » et des « participants » ont été utilisés. En effet, dans cette étude, trois types de stratégies de collecte de données ont été utilisées (analyse documentaire, observation et entrevues), auprès de trois catégories de participants (personnes en situation d'itinérance, intervenants et autres personnes concernées). Les constats issus de cette étude sont donc issus de l'analyse de plus de 100 documents, de 90 heures d'observation, de même que d'entrevues auprès de 69 personnes. De plus, considérant l'étendue de la région, ces participants ont été recrutés sur l'ensemble des six territoires desservis par les CSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean. En ce qui a trait aux lieux de recrutement des participants, les secteurs publics, communautaires et privés ont ici été considérés. Enfin, deux assistants de recherche, un homme et une femme ont participé à cette étude, ce qui a

28. Selon Muchielli (1996), la validité d'une recherche qualitative repose sur la capacité des chercheurs de produire des résultats ayant « une valeur dans la mesure où ils contribuent de façon significative à mieux comprendre une réalité, un phénomène étudié » (p. 265).

permis de mener des entrevues dans des lieux strictement réservés aux femmes; et aux participants de choisir le « genre » de leur intervieweur le cas échéant. Ces deux assistants ont participé autant à la collecte qu'à l'analyse du matériel. À ce propos, afin de s'assurer de la validité de la codification, l'arbre de codification a été développé conjointement avec les deux assistants de recherche.

La validité externe concerne la « possibilité de généraliser les observations à d'autres objets ou d'autres contextes d'étude » (Drapeau, 2004 : 82). Selon Drapeau (2004), pour atteindre un niveau de saturation acceptable²⁹ en recherche qualitative, la taille de l'échantillon doit être suffisamment élevée. Dans cette étude, nous pouvons affirmer que : a) la saturation a été atteinte en ce qui concerne le matériel recueilli auprès des intervenants, b) la saturation a atteint un niveau acceptable en ce qui concerne l'échantillon de personnes utilisatrices de services et c) la saturation n'est pas atteinte en ce qui concerne les autres personnes concernées par l'itinérance. En ce qui concerne les personnes en situation d'itinérance, nous aurions aimé rencontrer quelques hommes et femmes de plus. En raison de la diversité des acteurs rencontrés au sein de l'échantillon d'autres personnes concernées (ex. : avocat, bibliothécaire, commerçant, policier), nous ne pouvons considérer que la saturation a été atteinte. Rappelons toutefois que notre intention à l'égard de cet échantillon n'a jamais été d'atteindre la saturation, mais plutôt de rencontrer une diversité d'acteurs côtoyant les personnes en situation d'itinérance. Une deuxième façon de nous assurer de la validité externe de l'étude a été de décrire, autant dans ce rapport que les deux rapports qui découlent de la recherche, le plus fidèlement possible la méthodologie de recherche utilisée. Ceci, afin de permettre à d'autres chercheurs qui s'intéresseraient au phénomène de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean, utilisant la même méthode d'en arriver à des constats similaires. En ce qui concerne la transférabilité des données, celle-ci peut être généralisée à la situation du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le fait que les données aient été recueillies en 2014-2015 n'empêche pas cette généralisation considérant que nous nous sommes intéressés au phénomène de l'itinérance et que peu de changements ont été apportés au cadre législatif de l'itinérance pendant la période de l'étude.

4.1 À propos du monde de l'itinérance et de ce qui le compose

Définie comme un problème, c'est-à-dire devant être réglée, l'itinérance relève de l'action privée (caritative ou communautaire), mais aussi publique, ce qui n'est pas unique à la situation canadienne (Humphreys, 1999). L'action étatique n'intervient pas de façon neutre : elle contribue à la définition publique de ce dont elle traite (Gusfield, 1996-2012), ce qui ne signifie évidemment pas qu'elle la cause. Plus que simples cadres d'un objet qui existerait

29. Le concept de saturation empirique est : le phénomène par lequel le chercheur juge que les derniers documents, entrevues ou observations n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier une augmentation du matériel empirique (Pires, 1997).

indépendamment d'eux, ces programmes développent un environnement intellectuel et conceptuel et des catégories administratives et financières permettant de rendre l'itinérance « lisible », c'est-à-dire compréhensible et gérable. Cet objet chaotique et hors du social (d'où la popularité du thème de l'exclusion) devient alors traitable par une organisation judicieuse des rapports entre les divers « intervenants ». L'action publique donne ainsi aux PSI une position de sujet : celle d'objets destinataires de l'intervention, de personnes devant être aidées. Cela pose toutefois la question de la « reconnaissance du besoin d'aide » de la part des PSI. Considèrent-elles devoir être aidées? Et si oui, pour répondre à quel(s) besoin(s) et de quelle(s) manière(s)? Les PSI continuent, à l'heure actuelle, d'être absentes des processus d'élaboration des politiques sociales les concernant. Une façon de contribuer à leur pouvoir d'agir et à leur inclusion sociale consisterait sans doute à les impliquer à ces niveaux décisionnels.

Cette action d'encadrement implique que les représentations sociales de l'itinérance peuvent être vues comme un véritable paradigme définissant la « valeur morale » des personnes, ce qui entraîne des modes de comportement conséquents non seulement de la part des « intervenants », mais aussi des PSI elles-mêmes. Que tout cela ressemble à une mutation du vieux thème du « pauvre (dé)méritant » n'a rien de surprenant. Ce qui l'est plus, c'est que ce paradigme soit partagé par ceux qu'il encadre. Comme on l'a vu, les PSI partagent à l'égard des itinérants les mêmes opinions dévalorisantes que « la population en général », étant entendu qu'il s'agit d'une opinion à l'égard des *autres* itinérants. On peut y avoir une espèce de stratégie psychologique visant à sauvegarder une image de soi positive. Sous un regard plus sociologique, on peut estimer que cela démontre que les PSI ne sont pas en dehors de la société : elles en partagent les modes de pensée et de moralisation. Accessoirement, on peut aussi y voir la preuve de l'efficacité sociale de cette façon de catégoriser les acteurs du monde de l'itinérance.

Ce monde est défini par la mobilité, c'est-à-dire par la non-fixité des PSI. Elles se déplacent et leurs circuits se voient à diverses échelles : locale (au sein du quartier ou de la localité), régionale (entre le Lac et le Saguenay), interrégionale ou nationale, etc. Cet usage de l'espace n'est pas aléatoire, mais dépend de la présence de services, des moyens financiers dont dispose la personne ou ceux des organismes auxquels elle a recours, le comportement du réseau personnel, etc. C'est dans cet usage de l'espace que la notion d'instabilité résidentielle prend son sens. Les déplacements dépendront aussi de facteurs hors du contrôle de la PSI, par exemple la saison, ou le moment du mois. L'usage de l'espace ne peut donc être compris qu'en y intégrant une dimension temporelle, ce qui est d'ailleurs inhérent aux notions d'itinérance *chronique*, *cyclique* ou situationnelle, c'est-à-dire événementielle et *temporaire*. Les déplacements peuvent aussi être vus d'une manière moins « géographique » et référer aux circuits d'utilisation des institutions, l'exemple classique étant la chaîne refuge-maison de chambres-prison-refuge, mais on pourrait aussi donner celui du parcours friperie-soupe populaire-refuge-centre de jour. Les déplacements consistent donc à aller d'un lieu fixe à un autre : pour comprendre la mobilité, on doit y inclure ce qui ne bouge pas, ou moins.

Le contraste est frappant entre les PSI, qui se déplacent, et les organismes auxquels elles ont affaire, qui bougent beaucoup moins. On comprend alors que la « dimension régionale de l'itinérance » renvoie surtout aux institutions et organismes qui en traitent et qui sont, si on peut dire, régionalement marqués, alors que les déplacements des PSI entre les régions, ou entre elles et Montréal, la rendent bien relative.

Les PSI se déplacent, mais elles ne sont pas nulle part. Les lieux où elles résident semblent cependant peu investis affectivement et, si habiter quelque part est un aspect essentiel de la fonction identitaire, on peut en déduire que celle-ci sera difficile. Cette fragilisation implique des stratégies de survie afin de préserver le soi, ce qui peut aller jusqu'à prendre la fuite et s'éloigner d'un environnement négatif ou toxique. Les PSI privilégieront ce dont on peut se passer et dont la perte ne sera pas trop insurmontable et ce qui peut être emporté (dans ses bagages, par exemple). De même, elles favoriseront les logements qui ne demandent pas d'engagement à long terme ou n'ont que peu de contraintes juridiques, les maisons de chambre en étant un exemple flagrant (Clément, Levesque et Rouleau, 2015; Pouliot et *al.*, 2010). Le trait frappant de cette instabilité est le peu de liens significatifs entretenus par les PSI, sinon sur le mode du souhait. Elles ont certes un réseau familial ou amical, mais leur rapport à eux est distendu, léger, fragile et fréquemment présenté comme « en train de se reconstruire », ce qui implique qu'il a été déconstruit. Il est frappant de voir qu'il est souvent présenté d'une façon qui insiste sur son utilité et son utilisation : c'est un réseau de soutien et son aspect affectif ou identitaire semble faible.

4.2 À propos de la transversalité du phénomène

Les résultats de cette étude indiquent qu'une multitude de systèmes sont à l'œuvre dans la production du phénomène de l'itinérance et son maintien dans le temps. L'itinérance n'est pas une question de « mauvais choix » ou de « mauvaises habitudes de vie » : elle découle de l'interaction entre différents facteurs politiques, économiques, organisationnels, sociaux. La figure 3 tente de schématiser, à partir du modèle bioécologique de Bronfenbrenner (Drapeau, 2008; Carignan, 2012), ce monde de l'itinérance tel qu'observé et défini par les personnes consultées dans cette étude. Les cercles concentriques représentent cinq des six strates du modèle bioécologique soit : le macro-système (le système des idéologies, des valeurs, des croyances), l'exo-système (le système des politiques et des organisations), le méso-système (le système des relations, le micro-système (le système des relations proximales) et l'onto-système (la personne et ses caractéristiques). Les flèches, quant à elles, représentent le chronosystème, c'est-à-dire le système du temps ou des cycles temporels. Cette figure illustre à quel point la personne en situation d'itinérance est une composante essentielle, mais non suffisante à elle seule pour expliquer la survenue du phénomène. De ce fait, elle suggère indirectement des cibles d'intervention qui seraient à privilégier dans le cadre d'un programme qui consisterait à agir sur toutes les facettes du phénomène. Pour le moment, comme nous l'avons vu dans cette étude, les stratégies mises en place pour contrer le phénomène

s'inscrivent le plus souvent dans une perspective curative centrée sur la PSI. L'analyse du phénomène sous un angle bioécologique invite à multiplier les méthodes et les cibles d'intervention.

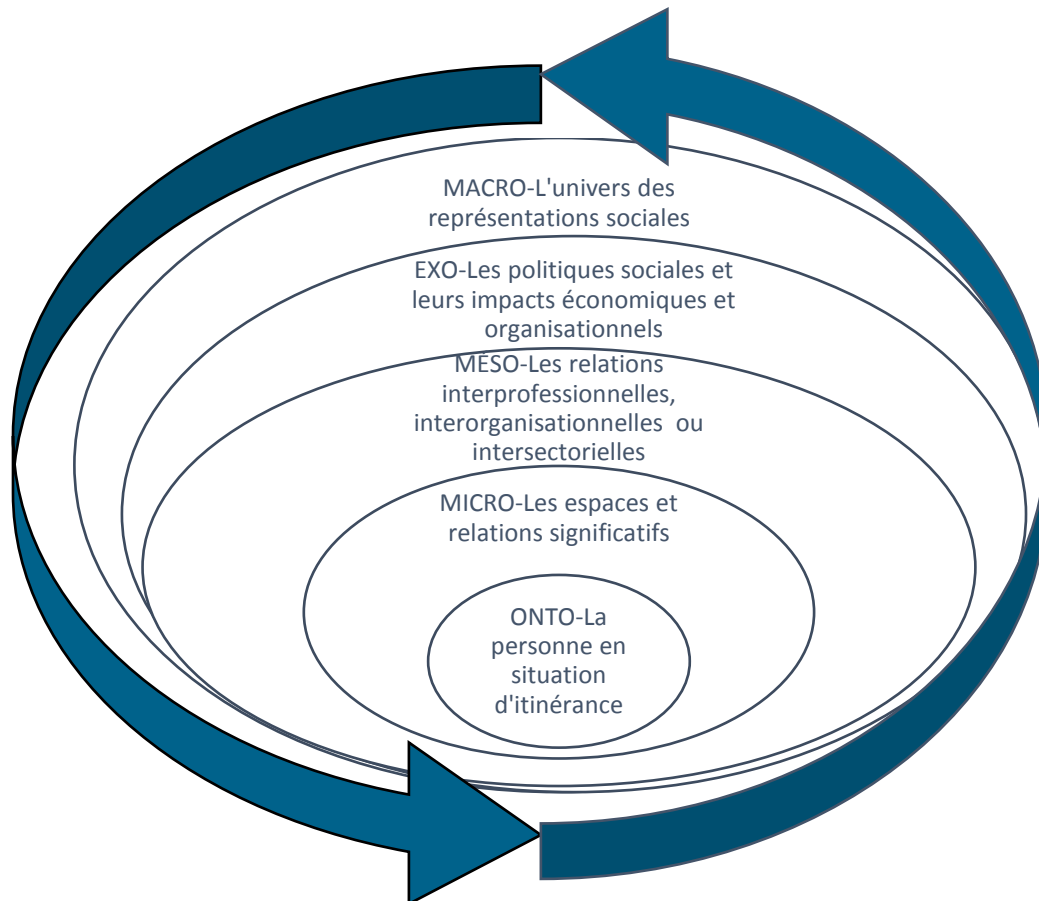


Figure 3 : Le monde de l'itinérance

Les résultats de cette étude invitent non seulement à considérer tous les systèmes impliqués dans la production du phénomène de l'itinérance; ils invitent également à considérer l'aspect transversal du phénomène. Les pratiques actuelles semblent favoriser le traitement « en parallèle » des problèmes plutôt qu'une approche intégrée. De plus, peut-être en raison du manque de ressources et du sentiment d'impuissance qui découlent de ce problème qui paraît insoluble, on met l'accent sur l'individu qui « veut/peut s'en sortir », mettant ainsi de côté d'autres aspects du phénomène. Le paradigme curatif domine ici sur le paradigme préventif. Pourtant, les résultats de l'étude témoignent de l'influence des déterminants sociaux de la santé sur le phénomène de l'itinérance. En soi, l'itinérance n'est pas un problème de santé, toutefois cette étude a démontré des relations très étroites entre ce phénomène et un état de santé physique et mental détérioré. Si cet état de santé précaire, nous pensons notamment aux

personnes ayant des troubles mentaux graves, précède parfois l'épisode d'itinérance³⁰, dans tous les cas, cette situation aggravera l'état de santé globale des individus (Institut de la statistique du Québec, 2001; Lee, Tyler et Wright, 2010; Poirier, 2007).

L'analyse des résultats de cette étude sous l'angle des déterminants de la santé révèle que la très grande majorité d'entre eux ont une incidence sur le phénomène de l'itinérance. Prenant ici pour cadre de référence le modèle de Raphael et Mikkonen (2011), cette étude démontre en effet que douze des quatorze déterminants sociaux identifiés par ces auteurs ont été des thèmes importants soulevés dans le cadre de cette étude. Quant aux deux déterminants dont il n'a pas été question ici, en l'occurrence le statut d'autochtone et la race, nous pensons qu'il s'agit à la fois d'une question méthodologique (nous n'avons pas eu l'intention de recruter des personnes des Premières Nations ou immigrantes), culturelle (les personnes ne se sont peut-être pas reconnues dans la définition du phénomène telle qu'utilisée lors du recrutement) et de circonstance (au moment de mener l'étude, le bassin de personnes correspondant à ces critères était peut-être très petit). Ainsi, cette étude ne va pas dans le sens des travaux qui suggèrent que les personnes des Premières Nations seraient surreprésentées parmi les personnes en situation d'itinérance (Bélanger, Awosoga et Head, 2013; Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2016). Dans le même sens, elle ne permet pas non plus de confirmer que les personnes issues de l'immigration sont plus à risques de faire face à ce phénomène (Conseil des Montréalaises, 2017). Ces phénomènes seraient-ils propres aux milieux métropolitains? Ces questions demeurent à approfondir.

Ces déterminants identifiés témoignent à la fois de la complexité du phénomène et de l'importance d'actions intersectorielles pour y faire face. De plus, pour chacun des déterminants ciblés, des actions peuvent être posées au plan individuel, familial, de la communauté, mais également au plan politique. La question du logement par exemple ne devrait pas reposer uniquement sur l'individu qui doit se trouver un toit sur la tête. Elle est reliée à la question du revenu, donc de l'emploi, de l'éducation, du sexe et ainsi pourrait se continuer la chaîne de facteurs impliqués. À un autre niveau, nous avons vu dans cette étude que le genre (être un homme ou une femme) avait une incidence sur l'accès à des services de santé au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Être une femme permet d'avoir plus facilement accès à des services d'hébergement que d'être un homme. De plus, les services pour les femmes semblent davantage orientés autour de la question de la sécurité/insécurité, prenant ainsi davantage en compte la globalité de leur situation. Du côté des hommes, les services visent davantage à contrer l'instabilité résidentielle. Cette réalité semble différente de ce qui a été constaté par Bellot et ses

30. Dans les années 1990, Wright a démontré que les problèmes de santé physique et mentale des personnes en situation d'itinérance sont à la fois causes et conséquences du phénomène. Source : Wright, J. D. (1990). Poor people, poor health: The health status of the homeless. *Journal of Social Issues*, 46(4), 49-64.

collaborateurs³¹. Il semblerait que le Saguenay–Lac-Saint-Jean soit mieux pourvu en matière de ressources dédiées aux femmes qu’aux hommes comparativement à d’autres régions du Québec.

Nous ne souhaitons pas ici reprendre tous les résultats de l’étude, il s’agit plutôt de démontrer à travers l’identification de ces enjeux transversaux, l’importance d’actions concertées, intégrées, qui dépassent le champ de la santé et des services sociaux. De plus, cette analyse renforce la nécessité d’agir de façon préventive.

Tableau 9 : Les déterminants sociaux ayant une influence sur le phénomène de l’itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Chômage et sécurité d’emploi	Insécurité alimentaire
Éducation	Logement
Emploi et conditions de travail	Petite enfance
Exclusion sociale	Revenu et répartition du revenu
Filet de sécurité sociale	Sexe
Handicap	Services de santé

4.3 Perspectives de recherches futures

Au sortir de cette recherche, certaines des questions soulevées demanderaient à être approfondies et largement discutées, car elles ont un impact visible sur l’intervention en itinérance. La question du traitement administratif est importante, moins pour identifier un guide de « bonnes pratiques » que pour explorer l’enjeu de la gestion d’un problème dont on estime qu’il est insoluble. Que signifie la réduction des méfaits dans un tel contexte? L’itinérance est une situation complexe où sont imbriqués de nombreux aspects de la vie des personnes. Doit-elle faire l’objet d’un traitement particulier, ou doit-elle être abordée de façon transversale, au travers des autres difficultés?

Nous avons vu que les représentations que se font, de l’itinérance, les divers acteurs qu’elle concerne ou qu’elle touche obligent à considérer la place des stéréotypes, des préjugés et de la reconnaissance du pouvoir d’agir des personnes. Ce sont de vieilles questions et, même si on ne peut réduire l’itinérance à l’intervention sur elle, il est clair que la dynamique des interactions entre les PSI et les intervenants contribue à lui donner forme. Ces questions se profilent même si on s’arrête aux actions caritatives, mais elles deviennent encore plus cruciales à notre époque, où l’importance de l’action publique, en partenariat avec les acteurs de la société civile, interroge directement les droits et devoirs associés à la citoyenneté.

31. Voir le rapport de recherche de l’Action concertée : Mieux connaître les parcours des femmes en situation d’itinérance pour mieux agir. Chercheuse principale : Céline Bellot. Disponible à : http://rapsim.org/docs/Femmes-itinerance_resume_C.Bellot.pdf.

La mobilité associée à l'itinérance est complexe et souvent ambiguë. La stabilité est vue comme l'objectif souhaité, mais les situations souvent difficiles vécues par les personnes font souvent de la fuite une stratégie de survie nécessaire. De même, la plupart des intervenants rencontrés estiment que la fixation sur une « ressource » n'est qu'une forme de dépendance et devrait être évitée, bien que ce ne soit pas toujours possible (Desjardins, 2017). La non-mobilité n'est donc pas un bien en soi et, de façon plus générale, puisque les PSI valorisent plutôt les objets qui n'entravent pas la mobilité, celle-ci ne devrait-elle pas être conçue de façon plus positive?

Cela force à considérer avec attention le chez-soi, car il n'est pas que physique, mais surtout symbolique et affectif. Il ne suffit donc pas trouver un logement, il faut également un environnement où puissent être mises en valeur les diverses facettes de l'identité des personnes. Celle-ci ne se limite pas aux besoins primaires auxquels on réduit souvent les PSI. La question des relations positives avec l'entourage est essentielle : le but est de s'ancrer, de compter pour quelqu'un.

Il est clair que la localisation des PSI et des services qui leur sont destinés influence les possibilités d'intervention. Il nous semble que la différence essentielle entre l'itinérance en région et l'itinérance métropolitaine soit être vue selon la quantité et la disponibilité des services plus que dans les caractéristiques des PSI qui, de toute façon, se déplacent entre Montréal et les régions et qu'il est donc difficile de « classer » selon le lieu. En d'autres termes, il ne s'agit pas tant de distinguer l'itinérance en région de celle de Montréal que de différencier la *gestion* régionale de l'itinérance et celle de Montréal. De plus, on peut estimer que le rapport entre la ville de Saguenay et le reste du Saguenay–Lac-Saint-Jean est analogue à celui entre Montréal et le reste du Québec : la présence de services plus spécialisés, plus nombreux et, peut-on penser, plus complémentaires exerce un effet d'attraction qui peut se moduler selon la saison, mais demeure immanquable.

Enfin, de manière sans doute prévisible, l'itinérance n'échappe pas aux grandes catégories anthropologiques qui marquent toute organisation sociale. La question du genre y est particulièrement cruciale, non seulement parce qu'hommes et femmes (dans leurs diverses déclinaisons) se situent différemment dans les contraintes qui marquent la vie itinérante (emploi, violence, familles, etc.), mais aussi parce que les services sont modulés différemment selon le genre de la personne.

Notre recherche a soulevé ces questions, mais elles devraient faire l'objet de réflexions plus approfondies. D'autres recherches sont à mener, mais surtout, il faut que les personnes et les organisations concernées en discutent et s'interrogent. Car nous n'avons pas traité de questions pourtant tout aussi importantes. Énumérons-en quelques-unes en vrac, sans les approfondir : nous n'avons pas traité des Premières Nations, par exemple. D'autres l'ont fait (Lévesque, Turcotte, Ratel et Germain, 2016), mais dans d'autres contextes. Nous n'avons pas accordé de

traitement particulier aux jeunes, mais leur situation est complexe et appelle des réflexions plus poussées (Colombo, 2015). Enfin, nous avons considéré les *personnes* en situation d'itinérance et n'avons pas accordé d'attention aux *familles* en situation d'itinérance, alors que les recherches faites ailleurs notent leur augmentation et leur situation difficile (Goode et Maskovsky, 2001). Est-ce parce qu'il y en a moins au Saguenay–Lac-Saint-Jean? Au Québec? Au Canada? Sont-elles catégorisées autrement, ce qui les rend invisibles lorsqu'on met la lorgnette de l'itinérance? Les politiques québécoises du logement font-elles une différence?

Annexes

Annexe A : Références sur l'itinérance non métropolitaine

- Bergheul, S. (Dir.) (2015). *Regards croisés sur l'itinérance*. Québec : PUQ.
- Carle, P. et Bélanger-Dion, L. (2007). L'instabilité résidentielle et l'itinérance en région: Le cas du nord des Laurentides. Dans S. Roy et R. Hurtubise (dir.), *L'itinérance en questions* (p. 311-332). Québec : PUQ.
- Desgagnés, J.-Y., Gagné, J., Plante, M.-C., Godrie, B., McAll, C., Stoetzel, N. et Keays, N. (2012). *Au-delà du préjugé*. Québec : PUQ.
- Elias, B. M. (2009). *Without intention: Rural responses to uncovering the hidden aspects of homelessness in Ontario 2000 to 2007*. (Ph. D. NR60945), University of Toronto (Canada), Canada.
- Fitchen, J. M. (1991). Homelessness In Rural Places: Perspectives From Upstate New York. *Urban anthropology and studies of cultural systems and world economic development*, 20(2), 177-210.
- Fournier, A., Rose, M.-C., Hurtubise, R. et McAll, C. (2015). *Mieux comprendre l'itinérance en région: précarité résidentielle et mobilité interurbaine. Une étude exploratoire*. Montréal, Université de Montréal: CREMIS/Centre de services sociaux Jeanne-Mance.
- Glasser, I., Fournier, L. et Costopoulos, A. (1999). Homelessness in Quebec City, Quebec and Hartford, Connecticut: A Cross-National and Cross Cultural Analysis. *Urban anthropology and studies of cultural systems and world economic development*, 28(2), 141-164.
- Gouvernement du Québec. (2014). *L'itinérance au Québec : premier portrait*. Québec : Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Inkel, A. (2001). *L'insertion sociale des personnes marginalisées et proches de la grande pauvreté : analyse d'une intervention auprès des sans-abri dans l'Outaouais*, Gatineau : Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC), Université du Québec en Outaouais.
- Jameson, M. (2010). *Invisible: Narratives on Homelessness in Revelstoke, B.C.* (M.A. MR61787), Royal Roads University.
- Kingfisher, C. (2007). Discursive constructions of homelessness in a small city in the Canadian prairies: Notes on deconstruction, individualization, and the production of (raced and gendered) unmarked categories. *American ethnologist*, 34(1), 91-107.
- Lévesque, C., Cloutier, É., Salée, D., Dugré, S. et Cunningham, J. (2009). *Les Autochtones et la ville au Québec : perspectives scientifiques et défis sociétaux*. Montréal : Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Cahier ODENA no 2009-01.
- Waegemakers-Schiff, J., Schiff, R. et Turner, A. (2016). Rural Homelessness in Western Canada: Lessons Learned from Diverse Communities. *Social inclusion*, 4(4), 73-85.
- Waldbrook, N. A. (2008). *Voices from the north: Women's experiences with housing and homelessness in the city of greater Sudbury, Ontario*. (M.A. MR43197), Trent University (Canada).

Annexe B : De la méthode qualitative

Qualitative research, broadly, is based on the methodological pursuit of understanding the ways that people see, view, approach, and experience the world and make meaning of their experiences as well as specific phenomena within it.
Ravitch et Carl (2016)³²

Notre recherche vise à montrer comment est organisé le monde de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Comme tout monde social, il est immédiatement culturel et symbolique (Barnett Pearce, 2007)³³, c'est-à-dire qu'il met à l'œuvre des catégories qui sont tout à la fois organisationnelles, théoriques, politiques et mentales. La stratégie de recherche choisie découle de cette intention et relève d'une approche qualitative. Indiquons quelques traits généraux de cette stratégie de recherche.

Une recherche qualitative est une recherche utilisant des mots plutôt que des nombres. Ces mots sont à la fois ce qu'on étudie et les moyens de les étudier : elle considère les énoncés des informateurs³⁴, leurs réponses aux questions qui leur sont faites, etc. que le chercheur analyse en rédigeant des textes qui, eux aussi, utilisent des mots plutôt que des chiffres.

Son avantage premier est donc qu'elle utilise un matériau qui est au cœur de la vie normale; elle se rapproche de son objet plutôt que de s'en éloigner en utilisant des mots signifiants pour les *sujets* de la recherche. Cette façon d'approcher la situation de recherche a l'avantage de faciliter la transmission de l'expérience de l'informateur, qui pourra s'y retrouver plus facilement que si on l'oblige à entrer dans des réponses préconstruites. Il pourra aussi mettre ses propres significations dans les termes qu'il utilise. C'est pourquoi on l'aborde comme un sujet de recherche, non comme un objet. Cette posture épistémologique implique que les sujets ne sont pas interchangeables ou homogènes. Ils sont des « experts culturels » bien placés qu'on cherche à comprendre en profondeur. Ceci explique pourquoi les échantillons des recherches qualitatives sont généralement de petite taille.

Derrière ces postures se profilent donc une ontologie, une conception de la réalité : les acteurs sociaux agissent en fonction du sens qu'ont, pour eux, les situations où ils se trouvent. C'est ce qui en fait des acteurs. Pour comprendre leurs comportements, il faut donc cerner ce sens. La recherche qualitative s'interroge donc moins sur les corrélations entre facteurs que sur ce sens qui organise l'expérience humaine. Cela demande un travail souvent laborieux de mise au jour de cette signification de l'action, c'est-à-dire une interprétation de ce qui est dit et fait. Cela ne

32. Ravitch, S. M. et Carl, N. M. (2016). *Qualitative Research. Bridging the Conceptual, Theoretical, and Methodological*. Los Angeles: Sage.

33. Barnett Pearce, W. (2007). *Making social worlds. À communication perspective*. London : Blackwell Publishing.

34. Il s'agit évidemment d'un masculin épïcène.

rend pas inutiles, les méthodes qui se tournent plutôt vers les corrélations entre facteurs, mais pour que celles-ci soient pertinentes et pour qu'émerge leur signification, il faut avoir une idée cohérente de ce que sont les facteurs en présence. Les recherches qualitatives, surtout lorsqu'elles ont des dimensions ethnographiques, permettent de mieux saisir quels sont les facteurs. C'est pourquoi elles sont utiles dans la phase exploratoire de la recherche³⁵.

Le matériau premier d'une recherche qualitative est l'information transmise de l'informateur au chercheur. Matériellement, cela prend la forme de textes, terme générique qui désigne les notes d'observation, les transcriptions d'entrevues, les documents recueillis et, le cas échéant, les images. Le premier moment de l'analyse est de rendre compte de cette information. Cela exige de remettre en contexte l'information, car ce n'est que dans l'ensemble auquel elles participent que les « données » deviennent de l'information, c'est-à-dire ont un contenu compréhensible. Une recherche qualitative comporte donc inévitablement un moment de *description* de l'information recueillie. Cette description ne pouvant être la simple reproduction de la totalité du contexte, ce qui serait une tâche infinie, elle demande un choix, une sélection. Il n'y a pas de description pure; décrire, c'est déjà sélectionner ce qui est pertinent, c'est-à-dire interpréter. Le processus d'interprétation est classiquement désigné comme « cercle herméneutique » : chaque élément est remis dans le contexte dans lequel il prend son sens et, symétriquement, ce contexte prend son sens à la lumière des éléments qui s'y trouvent et le composent³⁶. En résumé, les recherches qualitatives, quel que soit le paradigme dans lequel elles s'inscrivent (et il y en a plusieurs³⁷), ont en commun de se distinguer des approches positivistes³⁸.

Collecte : échantillon, observation, entretiens et leurs limites

Cette recherche sur l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean a utilisé des sources multiples : documents officiels, rapports de recherche, observation directe lors de l'accompagnement d'intervenants sur le terrain. La principale source d'information a cependant été une série d'entretiens avec des informateurs choisis pour leur compétence culturelle, c'est-à-dire leur participation au monde de l'itinérance et leur capacité à en faire apparaître diverses facettes. C'est ce que Pires appelle un échantillon d'informateurs stratégiques, qui correspond à ce que Patton a désigné comme *purposeful sampling*³⁹. À la différence d'un échantillon basé sur des choix aléatoires et dont on estime qu'il reproduira en petit et à peu près, c'est-à-dire :

35. Une recherche exploratoire est une recherche dont le but est de formuler des hypothèses ou des questions de recherche, par opposition à une recherche qui voudrait les tester ou y répondre.

36. La référence classique est Ricoeur, P. (1986). Le modèle du texte: L'action sensée considérée comme un texte. Dans P. Ricoeur (dir.), *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II* (p. 205-236). Paris: Seuil.

37. Guba, E. G. et Lincoln, Y. S. (1998). Competing paradigms in qualitative research. Dans E. G. Guba et Y. S. Lincoln (dir.), *Landscapes of qualitative research* (p. 195-220). Thousand Oaks: Sage.

38. Taylor, C. (1987). Interpretation and the science of man. In P. Rabinow et W. M. Sullivan (dir.), *Interpretive social science: a second look* (p. 33-81). Berkeley: University of California Press. Voir aussi Moses, J. W. et Knutsen, T. L. (2012). *Ways of knowing. Competing methodologies in social and political research (2nd. ed.)*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

39. Patton, M. Q. (2001). Purposeful sampling. Dans A. Bryman (dir.), *Ethnography, vol. 2* (p. 106-121). Thousand Oaks: Sage. Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique de méthodologie. In J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. Pires (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 113-172). Montréal: Gaëtan Morin.

probablement, les caractéristiques de l'univers recherché (échantillon dit « représentatif »), l'échantillonnage qualitatif ou théorique est construit afin de faire apparaître certains aspects estimés intéressants ou pertinents. Dans notre cas, les principes de sélection étaient l'ancrage institutionnel (intervenants, PSI, « autres »), le genre, la localité.

Les énoncés recueillis ont fait l'objet d'une analyse thématique. Les notes d'observation, les transcriptions d'entretiens et les documents ont été codifiés dans une démarche en plusieurs étapes : les segments ont été codés, puis ces codes ont été regroupés en catégories plus larges, et, enfin, ces thèmes ont eux-mêmes été combinés en catégories conceptuelles plus inclusives afin de se rapprocher des intentions de la recherche.

Une telle démarche ne vise pas à une généralisation statistique : ce n'est pas parce que telle proportion des personnes rencontrées estime quelque chose qu'on peut en déduire que la population générale (selon le cas : les intervenants, ou les PSI) l'estime dans la même proportion. Notre but n'est pas de dire *combien* de personnes pensent ceci ou cela et notre mode d'échantillonnage ne le permettrait pas (ce qui est certainement une limite de ce type de recherche). Notre but est de montrer *comment* pensent ou agissent ceux qui pensent ou agissent de cette façon. La généralisation, c'est-à-dire la prétention à rendre compte de plus que le seul échantillon, est ici théorique, non statistique. La recherche aura atteint son objectif si le portrait qu'elle dégage et le sens qu'elle donne au système des énoncés sont cohérents et crédibles.

Annexe C : Tableaux concernant les échantillons

Tableau 1 : Les stratégies/étapes de recrutement utilisées en fonction du type d'échantillon

Échantillon	Stratégies/étapes de recrutement
<u>PSI</u>	<ul style="list-style-type: none">• Promotion de l'étude par les intervenants des CSSS et des OC rencontrés dans une phase précédente de l'étude.• Distribution d'affiches (dans les établissements et organismes communautaires) et de cartes professionnelles (aux intervenants et aux personnes en situation d'itinérance) décrivant l'étude.
<u>Intervenants CSSS et OC</u>	<ul style="list-style-type: none">• Contacts (téléphoniques/courriels) auprès des gestionnaires/coordonnateurs afin de solliciter la participation des intervenants sous leur direction.• Contact direct avec les intervenants ayant démontré un intérêt face à l'étude afin de répondre à leurs questions et fixer un rendez-vous pour une entrevue.
<u>Autres personnes impliquées</u>	<ul style="list-style-type: none">• Contacts directs auprès de personnes repérées lors des périodes d'observation directe.• Contacts directs auprès de personnes suggérées par les intervenants ou les personnes en situation d'itinérance.

Tableau 2 : Critères d'inclusion et d'exclusion des différents échantillons de l'étude

Échantillon	Critères d'inclusion	Critères d'exclusions spécifiques
PSI	<ul style="list-style-type: none"> Être âgé de 18 ans et plus Se considérer en situation d'itinérance 	Être intoxiqué ou en état de décompensation mentale au moment de l'entrevue
Intervenants CSSS*	<ul style="list-style-type: none"> Être âgé de plus de 18 ans Être à l'emploi du CSSS depuis plus d'un an Côtoyer sur une base régulière des personnes en situation d'itinérance 	
Intervenants OC**	<ul style="list-style-type: none"> Être âgé de plus de 18 ans Être à l'emploi ou bénévole au sein d'un organisme communautaire depuis au moins six mois Côtoyer sur une base régulière des personnes en situation d'itinérance 	
Autres personnes impliquées***	<ul style="list-style-type: none"> Côtoyer sur une base régulière des personnes en situation d'itinérance 	

Notes :

- * : Des intervenants des CH (urgence) et des CLSC (AEOR, *planning* et programmes de santé mentale) ont été rencontrés. De plus, nous avons souhaité une diversité d'intervenants en termes d'appartenance professionnelle (ex. : infirmières, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés).
- ** : Les intervenants ont été recrutés au sein d'organismes dont la mission principale ou l'une des missions est d'offrir des services aux personnes en situation d'itinérance. Quatre catégories d'organismes ont été ciblées : a) refuges pour personnes sans-abri, b) maisons d'hébergement pour femmes en difficulté, c) soupes populaires, d) organismes de travail de rue.
- *** : Ces personnes (ex. policiers, bibliothécaire, propriétaires/concierges d'immeubles à logement, tenanciers de bar) ont parfois été suggérées par les intervenants, parfois par les personnes en situation d'itinérance lors des périodes d'observation.

Tableau 3 : Proportions d'hommes et de femmes rencontrées au sein des quatre échantillons

SEXE	TYPE D'ÉCHANTILLON				MOYENNE
	PSI	CSSS	OC	AUTRES	
Femmes	32%	38%	74%	60%	55%
Hommes	68%	62%	26%	40%	45%

Tableau 4 : Proportions d'hommes et de femmes rencontrées au sein des quatre échantillons, selon l'âge

TYPE D'ÉCHANTILLON			
<u>PSI</u>		<u>Intervenants et autres personnes impliquées</u>	
Groupes d'âge	Proportion	Groupes d'âge	Proportion
18-34 ans	21,1%	18-29 ans	32,7%
35-44 ans	31,6%	30-39 ans	26,5%
45-54 ans	26,3%	40-49 ans	24,5%
55-64 ans	21,1%	50 ans et plus	16,3%
<u>TOTAL</u>	<u>100%</u>	<u>TOTAL</u>	<u>100%</u>

Annexe D : Les axes, les objectifs généraux et spécifiques, les stratégies et les acteurs visés par la collecte des données

Les axes, les objectifs généraux et spécifiques, les stratégies et les acteurs visés par la collecte des données.

Axes	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Données empiriques à recueillir	Stratégies de collecte			Échantillons visés		
				AD	OD	ESD	PSI	INT	AUT
Axe 1 Législations Politiques Programmes	1.1-Comprendre les lois, les politiques et les programmes sociaux qui encadrent le phénomène de l'itinérance au Saguenay-Lac-Saint-Jean et leur influence.	1.1.1- Identifier les lois, les politiques, les programmes sociaux et les codes de déontologie visant les PSI.	<ul style="list-style-type: none"> Les lois, les politiques, les programmes sociaux en vigueur. 	X	--	--	--	--	--
		1.1.2-Décrire les impacts de ces lois, politiques et programmes sur : a) les PSI, b) les ressources destinées aux PSI.	<ul style="list-style-type: none"> L'application et l'utilisation de ces lois et règlements; La division des responsabilités entre paliers de gouvernements; La place du milieu dans l'application des politiques; La définition de l'itinérance utilisée par les organisations publiques. 	X	X	X	X	X	X
Axe 2 La mobilité La migration Le mouvement	2.1-Comprendre les dynamiques de migration des PSI.	2.1.1- Identifier les ressources que fréquentent les PSI.	<ul style="list-style-type: none"> Le type de ressources fréquentées pour la satisfaction des besoins; La localisation géographique des ressources fréquentées. La fréquence et la récurrence d'utilisation des ressources; Les moments, cycles et motifs d'utilisation des ressources; Les forces et limites des ressources. 	--	--	X	X	X	X

Notes :

* : Les stratégies de collecte de données sont les suivantes : a) AD= Analyse documentaire, b) OD= Observation directe, c) ESD= Entrevue semi-dirigée.

** : Les échantillons visés sont les suivants : a) PSI= personnes en situation d'itinérance, b) INT= intervenants œuvrant au sein des CSSS et des organismes communautaires, c) AUT= autres personnes concernées par le phénomène de l'itinérance.

Axes	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Données empiriques à recueillir	Stratégies de collecte			Échantillons visés		
				AD	OD	ESD	PSI	INT	AUT
Axe 2 La mobilité La migration Le mouvement	2.1-Comprendre les dynamiques de migration des PSI.	2.1.2- Décrire le parcours résidentiel des PSI.	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre et le type de milieux de vie; La fréquence, les cycles et les motifs de déménagements; Les critères de sélection d'un milieu de vie; L'utilisation des ressources d'hébergement; La représentation des PSI à l'égard de leur parcours résidentiel. 	--	X	X	X	X	X
		2.1.3- Décrire les dynamiques de construction et de déconstruction des liens sociaux chez les PSI. Note : cet objectif concerne aussi l'axe 3 (objectif 3.1.3)	<ul style="list-style-type: none"> La taille et la constitution du réseau social; La signification et la satisfaction à l'égard des liens sociaux; Les motifs et cycles de construction/déconstruction des liens sociaux. Les liens entre les PSI. 	--	X	X	X	X	X
		2.1.4-Décrire les dynamiques de rétention et de référence entre les ressources (publiques/communautaires; secteur de la santé et des services sociaux versus d'autres secteurs)	<ul style="list-style-type: none"> Les besoins des PSI et la capacité des ressources à répondre aux besoins des PSI; Les motifs de rétention/de référence vers d'autres ressources. La circulation entre les différentes ressources. Les défis engendrés par la mobilité des PSI à travers les ressources; La communication/la concertation entre les intervenants; L'utilisation des ressources, les motivations à les utiliser et l'évaluation face aux ressources. 	--	X	X	X	X	X

Axes	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Données empiriques à recueillir	Stratégies de collecte			Échantillons visés		
				AD	OD	ESD	PSI	INT	AUT
Axe 3 Le chez-soi L'appartenance	3.1-Définir ce qu'est le « chez soi ».	3.1.1-Comprendre les représentations du « chez soi » chez les participants.	<ul style="list-style-type: none"> • Les endroits, les lieux où les PSI se sentent en sécurité; • Les endroits, les lieux où les PSI sentent qu'elles ont leur intimité; • Les endroits, les lieux où les PSI situent leurs racines; • Les façons ou les lieux que les PSI utilisent pour se ressourcer, se recueillir, se retrouver face à soi-même; • Les préférences des PSI en termes de « chez soi ». 	--	X	X	X	X	X
		3.1.2 Décrire les lieux d'appartenance des PSI.	<ul style="list-style-type: none"> • Les lieux fréquentés par les PSI; • Les besoins spécifiques auxquels les lieux répondent; • Le sentiment de bien-être dans ces lieux; • L'évaluation des lieux par les personnes. 	--	X	X	X	X	X
		3.1.3 Décrire les réseaux d'appartenance des PSI.	<ul style="list-style-type: none"> • Les liens/les groupes d'appartenance; • Les besoins spécifiques auxquels les liens répondent; • Le sentiment de bien-être dans ces liens; • L'évaluation des liens par les personnes. 	--	--	X	X	--	--

Axes	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Données empiriques à recueillir	Stratégies de collecte			Échantillons visés		
				AD	OD	ESD	PSI	INT	AUT
Axe 4 Les représentations de l'itinérance	4.1-Comprendre les représentations des participants à l'égard du phénomène de l'itinérance.	4.1.1 Comprendre les représentations des participants à l'égard des PSI.	<ul style="list-style-type: none"> • Les besoins des PSI; • Les forces et difficultés des PSI; • La tolérance à l'égard des PSI; • Les préjugés envers les PSI; • La place / la contribution des PSI dans la communauté. 	--	--	X	X	X	X
		4.1.2 Comprendre les représentations des participants à l'égard du phénomène de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean.	<ul style="list-style-type: none"> • Les manifestations de l'itinérance; • Le profil des PSI; • Le nombre de PSI. 	--	--	X	X	X	X
		4.1.3 Comprendre les représentations des participants à l'égard de la gestion de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean.	<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques et législations; • Le financement des ressources; • Les ressources disponibles (accès; quantité;qualité) ou manquantes. 	X	--	X	X	X	X

Étude sur l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Guide thématique d'entrevue avec les intervenants des organismes communautaires et des CSSS et les personnes « autres »

1. Fiche signalétique de l'informateur
2. L'itinérance
 - 2.1 Contact avec des PSI dans le cadre de votre travail (oui / non, développer)
 - 2.2 Description du phénomène de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean (territoire, genre, mobilité, chez soi)
 - 2.3 Causes menant à une situation d'itinérance
 - 2.4 Les besoins rencontrés par les PSI
 - 2.5 Les forces et ressources personnelles et environnementales des PSI
 - 2.6 Trajectoire de services et lieux fréquentés
 - 2.7 Place des PSI dans la société
3. Services et intervention
 - 3.1 Description des services et des ressources de l'organisation
 - 3.2 Journée typique de travail pour la personne interviewée
 - 3.3 Constitution de l'équipe de travail
 - 3.4 Rapports avec les collègues et les PSI (fréquence, intensité, qualité)
 - 3.5 Approche d'intervention privilégiée au sein de l'organisation (facteurs facilitants et défis rencontrés; avec les PSI *versus* les autres usagers)
 - 3.6 Changements survenus au sein de l'organisation (services, ressources, structure, partenariats, etc.)
 - 3.7 Critères d'admissibilité ou limites de services
4. Rapports avec les partenaires et collaborateurs privilégiés (qualité, fréquence, intensité, référencement)
 - a) Réseau public (CSSS, villes, juridique, policier)
 - b) Réseau communautaire (organismes, associations)
 - c) Réseau privé (entreprises et commerçants, propriétaires)
5. Recommandations ou solutions proposées pour contrer l'itinérance

Annexe F: Fiche signalétique pour les intervenants et autres personnes impliquées

1. Nom : _____
2. Coordonnées
2.1 Adresse : _____
2.2 Téléphone : _____
2.3 Courriel : _____
3. Âge : 18-29 30-39 40-49 50 et plus
4. Genre : Homme Femme
5. Employeur : _____
6. Statut d'emploi : Temps plein Temps partiel Contractuel
7. Titre d'emploi : _____
8. Quart d'emploi : Jour Soir Nuit Fin de semaine
9. Diplômes reçus en lien avec l'itinérance

10. Expérience(s) professionnelle(s) antérieure(s) en lien avec l'itinérance :

11. Formation continue (formations offertes par l'employeur) en lien avec l'itinérance :

12. Date d'embauche pour ce poste : _____
13. Nombre d'années d'expérience en intervention : _____
14. Implication au sein d'autres organisations ou associations (nom de l'organisation, type d'implication) : Oui Non

Étude sur le phénomène de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Guide d'entrevue semi-dirigée : personnes en situation d'itinérance

1. Brève présentation de la recherche
2. Lecture et signature du formulaire de consentement
3. Vérification de la présence d'un régime de protection (curatelle ou tutelle)
4. Situation résidentielle
 1. Habitation actuelle
 - i. Où habitez-vous en ce moment?
 - ii. Depuis quand?
 - iii. Avez-vous un bail ou un contrat de résidence?
 - iv. Habitez-vous seul? Sinon avec qui?
 - v. Pouvez-vous me décrire l'endroit où vous habitez?
 - vi. Comment avez-vous connu cet endroit?
 2. Parcours résidentiel
 - i. Diriez-vous que vous avez eu à déménager souvent au cours de votre vie?
 - ii. Quels ont été les principaux endroits où vous avez vécu?
 - iii. Quelles raisons vous ont poussé à déménager?
 - iv. Dans quel(s) endroit(s) avez-vous habité durant la dernière année?
 3. Chez soi
 - i. Diriez-vous que vous vous sentez chez vous à l'endroit où vous habitez en ce moment? Pourquoi?
 - ii. Où vous sentez-vous le plus chez vous?
 - iii. Selon vous, est-ce important de se sentir chez soi? Pourquoi?
5. Mode de vie
 1. Quotidien
 - i. Pourriez-vous me dire comment se passent vos journées?
 - ii. Et comment se passaient-elles lorsque vous étiez à ABCDE? 12345?
 2. Emploi / Études
 - i. Travaillez-vous en ce moment?
 - ii. Êtes-vous aux études?
 3. Système de débrouille et stratégies d'adaptation
 - i. Comment répondez-vous à vos besoins (revenu, logement, alimentation, vêtements, divertissement, autres)?
 - ii. Y a-t-il déjà eu des moments où vous n'avez pas été en mesure d'y répondre? Pourquoi? Qu'avez-vous fait?
6. Vie sociale
 1. Appartenance à un groupe ou une communauté
 - i. Avec qui passez-vous vos journées / vos temps libres?
 - ii. Qui sont les personnes les plus importantes dans votre vie?
 - iii. Gardez-vous de bons liens avec les membres de votre famille?
 - iv. Êtes-vous en couple?

- v. Y a-t-il des personnes avec qui vous vous sentez plus à l'aise de parler de votre situation? Pour quelles raisons?
 - vi. Y a-t-il des personnes avec qui vous êtes en conflit ou que vous préférez éviter? Pour quelles raisons?
2. Représentations du milieu de vie et de la communauté
- i. Aimez-vous la ville où vous vivez? Pourquoi?
 - ii. Avez-vous déjà habité dans une autre ville? À quel moment? Dans quel contexte?
 - iii. Vous arrive-t-il de vouloir partir? Pour quelles raisons?
7. Services
1. Si la personne se trouve ou s'est trouvée en ressource d'hébergement
- i. Dans quel contexte avez-vous été admis en ressource(s) d'hébergement(s)?
 - ii. Où demeuriez-vous avant?
 - iii. Que prévoyez-vous à votre sortie?
2. Autres services fréquentés que la (les) ressource(s) d'hébergement
- i. Utilisez-vous les services d'organismes communautaires?
 - ii. Si oui, lequel ou lesquels et à quelle fréquence?
 - iii. Avez-vous un suivi au sein du réseau de la santé et des services sociaux (CLSC, hôpital, travailleur social, médecin, infirmière, psychiatre)?
 - iv. Devez-vous vous rendre sur place pour recevoir des services?
 - v. Comment est-ce que vous vous y rendez?
3. Représentations
- i. Comment trouvez-vous les services qui vous viennent en aide?
 - ii. Sentez-vous que vous avez du contrôle sur les services que vous recevez (choix des démarches à entreprendre, rythme d'intervention, plage horaire/rendez-vous, informations personnelles demandées/histoire de vie)?
 - iii. Vous est-il déjà arrivé d'être refusé dans certains services. Si oui, pourquoi?
 - iv. Vous est-il déjà arrivé d'être admis, puis exclus d'un service? Si oui, pourquoi?
4. Vie sociale au sein des services
- i. Comment se passent les relations avec les personnes qui utilisent les mêmes ressources que vous?
 - ii. Y en a-t-il avec qui vous avez développé une amitié?
 - iii. Comment percevez-vous les intervenants que vous côtoyez?
 - iv. Comme décririez-vous vos rapports avec eux?
5. Représentations de l'itinérance / l'instabilité résidentielles
- i. Qu'est-ce que l'itinérance pour vous?
8. Rétrospective et prospective
- 1. Jusqu'à quel point êtes-vous satisfaits de votre vie? Précisez.
 - 2. Diriez-vous que vous êtes heureux?
 - 3. Comment vous voyez-vous dans l'avenir?
 - 4. Comment votre situation pourrait-elle s'améliorer?
9. Autre
- En terminant, y a-t-il des thèmes qui n'ont pas été abordés dans l'entrevue et que vous souhaiteriez aborder avec nous?

Étude sur le phénomène de l'itinérance au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Fiche signalétique : personnes en situation d'itinérance

Partie 1 : Identification

Code : _____

Choix d'un pseudonyme : _____

Partie 2 : Données sociodémographiques

1. Âge : 18-34 35-44 45-54 55-64 65-74 75 et +

2. Genre : Homme Femme Autre

3. Lieu de naissance : _____

4. Lieu de résidence actuelle (ville): _____

5. Type de logement : _____

6. Statut au Canada :

- Citoyen canadien
- Résident permanent
- Demandeur de statut de réfugié
- Travailleur étranger temporaire
- Étudiant international
- Autochtone
 - Premières Nations inscrites Inuit
 - Premières Nations non-inscrites Ne sait pas
 - Métis Refus
- Autre
- Ne sait pas

7. Avez-vous des enfants de moins de 18 ans? oui nombre : _____ non

Si oui, demeurent-ils avec vous? oui non

8. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez complété?

Note : ne pas lire les choix de réponses sauf en cas de problème

- Études primaires (ou moins) (7^e année ou moins)
- Études secondaires partielles (8^e, 9^e, 10^e ou 11^e année, cours classique incomplet/Éléments latins, Syntaxe, Méthode, Versification)
- Diplôme d'études secondaires (complétées) (12^e année, cours classique incomplet/Belles-Lettres, Rhétorique, Philosophie)
- Diplôme ou certificat d'études d'une école de métier ou de formation professionnelle
- Diplôme d'un collège commercial
- Diplôme d'un CÉGEP (cours classique complété/Philosophie II/Baccalauréat ès arts/École normale)
- Diplôme universitaire (certificat, baccalauréat, DESS, MBA, maîtrise, doctorat, etc.)
- Ne sait pas

Ne répond pas

9. Au cours des 12 derniers mois, quelle était votre occupation principale? Était-ce...

Note : Lire tous les choix, même si le répondant donne une réponse spontanément

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Travailleur(e) saisonnier | <input type="checkbox"/> En congé maladie ou accident de travail |
| <input type="checkbox"/> Travailleur(e) à temps plein | <input type="checkbox"/> Prestataire d'assurance-emploi |
| <input type="checkbox"/> Travailleur(e) à temps partiel | <input type="checkbox"/> Prestataire d'aide sociale (sécurité du revenu) |
| <input type="checkbox"/> Étudiant(e) | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Retraité(e) | <input type="checkbox"/> Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Personne tenant maison | <input type="checkbox"/> Refus |
| <input type="checkbox"/> En congé de maternité/paternité | |

10. Quelles sont vos sources de revenu (sans mentionner le montant)?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Aucun | <input type="checkbox"/> Emploi non déclaré à temps partiel |
| <input type="checkbox"/> Prestation d'aide sociale | <input type="checkbox"/> Assurance-chômage |
| <input type="checkbox"/> Prestation d'invalidité | <input type="checkbox"/> Quête |
| <input type="checkbox"/> Sécurité de la vieillesse, SPG | <input type="checkbox"/> Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Régie des rentes du QC | <input type="checkbox"/> Refus |
| <input type="checkbox"/> Emploi déclaré à temps plein | <input type="checkbox"/> Autre : _____ |
| <input type="checkbox"/> Emploi déclaré à temps partiel | |
| <input type="checkbox"/> Emploi non déclaré à temps plein | |

11. Comparativement à d'autres personnes de votre âge, diriez-vous que votre santé est en général:

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Excellente | <input type="checkbox"/> Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Très bonne | <input type="checkbox"/> Refus |
| <input type="checkbox"/> Bonne | |
| <input type="checkbox"/> Moyenne | |
| <input type="checkbox"/> Mauvaise | |

12. En général, diriez-vous que votre santé mentale est :

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Excellente | <input type="checkbox"/> Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Très bonne | <input type="checkbox"/> Refus |
| <input type="checkbox"/> Bonne | |
| <input type="checkbox"/> Moyenne | |
| <input type="checkbox"/> Mauvaise | |

13. Quelles ont été vos motivations à participer à l'étude?

Partie 3 : Diffusion des données

1- Souhaitez-vous être recontacté(e) dans le cadre de cette étude?

- A. Entrevue de groupe (à confirmer): oui non
- B. Activités de diffusion des résultats : oui non
- C. Obtenir une version du rapport final : oui non

2- Si oui par quel moyen pouvons-nous vous rejoindre?

Téléphone personnel : _____

Courriel personnel : _____

Message laissé à un organisme fréquenté : _____

Partie 4 : Aide au recrutement de l'étude

1- Connaissez-vous des personnes qui pourraient accepter de participer à l'étude?

oui non

(Si oui, remettre une carte d'affaires à la personne pour qu'elle la transmette.)

Merci de votre participation

Annexe I : Certification éthique

Centre de santé et de services sociaux
de Chicoutimi

Centre hospitalier affilié universitaire régional

Le 7 juillet 2014

Madame Christiane Bergeron-Leclerc, Ph.D.
Université du Québec à Chicoutimi
Département des Sciences humaines
Local H4-1280
555, boulevard Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1

Monsieur Pierre-André Tremblay, Ph.D.
Université du Québec à Chicoutimi
Département des Sciences humaines
Local H5-1240
555, boulevard Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1

Objet : 2014-011 - Étude sur le phénomène de l'itinérance au Saguenay-Lac-Saint-Jean

APPROBATION FINALE

- Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi
- Centre de santé et de services sociaux de Jonquière
- Centre de santé et de services sociaux de Lac-St-Jean-Est
- Centre de santé et de services sociaux Maria-Chapelaine

Madame, Monsieur,

Le Comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi a évalué votre projet de recherche à sa réunion plénière tenue le 20 mai 2014, à la salle F-5-022 au 5^e étage de l'aile administrative, situé au 305, rue Saint-Vallier à Chicoutimi. Lors de cette réunion, le comité a examiné les documents suivants :

- Lettre du comité scientifique datée du 15 mai 2014
- Formulaire de demande d'évaluation, reçu le 22 avril 2014
- Protocole de recherche intitulé « Étude sur le phénomène de l'itinérance au Saguenay-Lac-Saint-Jean », daté du mois d'avril 2014 incluant :
 - Annexe 1 : Guide d'entretien avec les intervenants des CSSS
 - Annexe 2 : Guide d'entretien avec les intervenants communautaires
 - Annexe 3 : Guide d'entretien avec les personnes en situation d'itinérance (PSI)
 - Annexe 4 : Grille d'observation
- Formulaire d'information et de consentement pour les personnes en situation d'itinérance (PSI), version 1 datée du 11 avril 2014 modifiée par le CÉR le 13 mai 2014

Centre administratif
305, rue Saint-Vallier
Chicoutimi (Québec)
G7H 5H6
Tél. : (418) 541-1000

150, rue Pinel
Chicoutimi (Québec)
G7G 3W4
Tél. : (418) 549-5474

411, rue Hôtel-Dieu
Chicoutimi (Québec)
G7H 7Z5
Tél. : (418) 543-2221

222, rue Saint-Ephrem
Chicoutimi (Québec)
G7G 2W5
Tél. : (418) 690-3924

904, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 2A9
Tél. : (418) 698-3900

257, rue Saint-Armand
Chicoutimi (Québec)
G7G 1S4
Tél. : (418) 698-3914

1236, rue d'Angoulême
Chicoutimi (Québec)
G7H 6P9
Tél. : (418) 698-3907

UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Comité d'éthique de la recherche
305, rue Saint-Vallier, C.P. 266
Chicoutimi (Québec) G7H 5H6
Téléphone : 418 541-1234 poste 2369



UNIVERSITÉ
de Montréal

- Formulaire d'information et de consentement pour les intervenants dans les CSSS, version 1 datée du 11 avril 2014 modifiée par le CÉR le 13 mai 2014
- Formulaire d'information et de consentement pour les intervenants dans les organismes communautaires, version 1 datée du 11 avril 2014 modifiée par le CÉR le 13 mai 2014
- Fiche signalétique pour les PSIS, version 1 datée du 14 mai 2014 (modèle proposé par le CÉR)
- Formulaires d'engagement pour le projet de recherche signés par :
 - Mme Martine Nepton, directrice des services à la communauté au CSSS Cléophas-Claveau
 - Mme Marika Bordes, directrice FEJ-SM-D et DSM au CSSS Domaine-du-Roy
 - Mme Marie-Karlynn Laflamme, directrice de la santé physique et des communications au CSSS de Lac-St-Jean-Est
 - M. Régis Harvey, directeur général du CSSS de Jonquière
 - M. Normand Brassard, directeur général du CSSS Maria-Chapdelaine
 - M. Serge Lavoie, directeur des programmes-clientèles au CSSS de Chicoutimi
- Convention de recherche entre l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, signée le 10 décembre 2013
- Autorisation – Dépôt d'une demande de certification éthique dans le cadre de l'entente entre le CSSS de Chicoutimi et l'UQAC, signée par M. Stéphane Allaire, doyen de la recherche et de la création, le 17 avril 2014
- Autorisation – Accès au dossier, signée par M. Pierre-André Tremblay, le 17 avril 2014
- Formulaire d'étude de la convenance institutionnelle, reçu le 22 avril 2014

Faisant suite à cette réunion, le comité vous a émis une approbation conditionnelle en date du 3 juin 2014. Conformément à nos demandes, vous nous avez soumis en date du 12 juin 2014, les documents suivants :

- Courriel de Pierre-André Tremblay en réponse aux commentaires et interrogations du CÉR
- Formulaire d'information et de consentement (pour les PSI), version 2 datée du 9 juin 2014
- Formulaire d'information et de consentement (pour tous les autres intervenants), version 2 datée du 9 juin 2014
- Guide d'entretien pour les personnes impliquées auprès des PSI, version 1 datée du 12 juin 2014
- Fiche signalétique pour les PSI, version 2 datée du 11 juin 2014
- Fiche signalétique pour les intervenants, version 2 datée du 9 juin 2014

Évaluation scientifique

Le 30 mai 2014, vous avez répondu aux commentaires et interrogations du comité d'évaluation scientifique et le même jour, nous avons reçu la confirmation du comité scientifique voulant qu'il ait jugé votre réponse satisfaisante.

Convenance institutionnelle

Nous avons reçu l'autorisation du comité de la convenance institutionnelle pour les CSSS impliqués dans le projet, comme suit :

- Le 29 avril 2014, courriel de Marie-Karlynn Laflamme du CSSS LSJE;
- Le 11 juin 2014, lettre du CSSS de Jonquière;
- Le 27 juin 2014, lettre du CSSS de Chicoutimi;
- Le 2 juillet 2014, lettre du CSSS Maria-Chapdelaine.

Vos réponses et les modifications apportées à votre projet de recherche ont fait l'objet d'une évaluation accélérée. Le 7 juillet 2014, suite à une discussion avec Pierre-André Tremblay, des modifications ont été apportées aux formulaires de consentement et la date et numéro de version ont été mis à jour (version 2 datée du 7 juillet 2014).

Le tout ayant été jugé satisfaisant, nous avons le plaisir de vous informer que votre projet de recherche a été approuvé à l'unanimité par le Comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi.

Les documents que le Comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi a approuvés et que vous pouvez utiliser pour la réalisation de votre projet sont les suivants :

- Protocole de recherche intitulé « Étude sur le phénomène de l'itinérance au Saguenay-Lac-Saint-Jean », version du mois d'avril 2014
- Formulaire d'information et de consentement (pour les PSI), version 2 datée du 7 juillet 2014
- Formulaire d'information et de consentement (pour tous les autres intervenants), version 2 datée du 7 juillet 2014
- Guide d'entretien pour les PSI, version 1 datée du 16 avril 2014
- Guide d'entretien pour les intervenants des CSSS, version 1 datée du 16 avril 2014
- Guide d'entretien pour les intervenants communautaires, version 1 datée du 16 avril 2014
- Guide d'entretien pour les personnes impliquées auprès des PSI, version 1 datée du 12 juin 2014
- Fiche signalétique pour les PSI, version 2 datée du 11 juin 2014
- Fiche signalétique pour les intervenants, version 1 datée du 2 juin 2014

Cette approbation éthique est valide pour un an à compter du 7 juillet 2014, date de l'approbation initiale. Cette décision peut être suspendue ou révoquée en cas de non-respect de ces exigences.

Deux mois avant la date d'échéance vous devrez faire une demande de renouvellement auprès du Comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi, en utilisant le document du Comité prévu à cet effet accompagné du formulaire d'information et de consentement que vous utilisez.

Dans le cadre du suivi continu, le Comité vous demande de vous conformer aux exigences suivantes en utilisant les formulaires du Comité prévus à cet effet :

- de soumettre, pour approbation préalable au Comité, toute demande de modification au projet de recherche ou à tout document approuvé par le Comité pour la réalisation de votre projet;
- de soumettre les incidents thérapeutiques graves, les réactions indésirables graves, les réactions indésirables et inattendues et les accidents observés en cours de recherche, dès que cela est porté à votre connaissance;
- de soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, tout nouveau renseignement sur des éléments susceptibles d'affecter l'intégrité ou l'éthicité du projet de recherche ou d'accroître les risques et les inconvénients des sujets, de nuire au bon déroulement du projet ou d'avoir une incidence sur le désir d'un sujet de recherche de poursuivre sa participation au projet;
- de soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, toute modification constatée au chapitre de l'équilibre clinique à la lumière des données recueillies;
- de soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, la cessation prématurée du projet de recherche, qu'elle soit temporaire ou permanente;
- de soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, tout problème identifié par un tiers, lors d'une enquête, d'une surveillance ou d'une vérification interne ou externe;
- de soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, toute suspension ou annulation de l'approbation octroyée par un organisme de subvention ou de réglementation;
- de soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, toute procédure en cours de traitement d'une plainte ou d'une allégation de manquement à l'intégrité ou à l'éthique ainsi que des résultats de la procédure.

Vous pouvez obtenir les formulaires du Comité téléchargeables à partir du site web à l'adresse suivante :

<http://www.csss Chicoutimi.qc.ca/LeCSSSC/Lorganisation/Lecomitedéthiquedelarecherche/Formulaires/tabid/3945/language/fr-FR/Default.aspx>

De plus, nous vous rappelons que vous devez conserver pour une période d'au moins un an suivant la fin du projet, un répertoire distinct comprenant les noms, prénoms, coordonnées, date du début et de fin de la participation de chaque sujet de recherche.

Nous vous demandons d'utiliser pour votre projet le numéro de référence suivant 2014-011 pour toute correspondance avec le Comité d'éthique de la recherche.

Nous vous confirmons qu'aucune des personnes qui ont procédé à l'évaluation n'était placée dans une situation de conflit d'intérêts. Le cas échéant, les chercheurs, cochercheurs et autres personnes liées se sont retirés lors des discussions, de la prise de décision et du vote du comité en regard du projet no 2014-011.

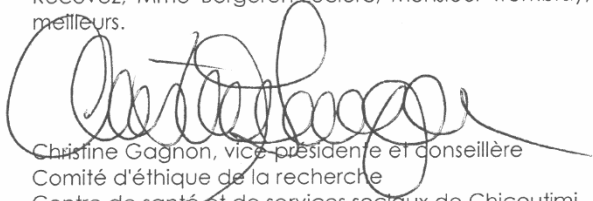
Le Comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi est désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux aux fins de l'application de l'article 21 du Code civil du Québec et suit les règles émises par l'Énoncé de politique des trois conseils et les Bonnes pratiques cliniques telles qu'élaborées par la Conférence internationale sur l'harmonisation (CIH).

Madame Christiane Bergeron-Leclerc
Monsieur Pierre-André Tremblay

- 5 -

Le 7 juillet 2014

Recevez, Mme Bergeron-Leclerc, Monsieur Tremblay, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Christine Gagnon, vice-présidente et conseillère
Comité d'éthique de la recherche
Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi

CG/ah

p. j. 2 formulaires d'information et de consentement, approuvés par le CÉR
4 guides d'entretien, approuvés par le CÉR
2 fiches signalétiques, approuvés par le CÉR
4 lettres de convenance institutionnelle (CSSSC, CSSSJ, CSSS LSJE et CSSS MC)

c. c. Mathieu Bisson, coordonnateur de recherche à l'UQAC, par courriel seulement :
mathieu_bisson@uqac.ca

réf. : 2014-011 App finale_2014-07-07.doc

Bibliographie

Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Plan d'action régional en itinérance 2011-2014*. Saguenay : Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2013). *La population du Saguenay–Lac-Saint-Jean au 1^{er} juillet 2012*. Saguenay : Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Agnès, P. et Lefevre, J. (2014). *Déjouer les pièges de la mauvaise foi et de la manipulation*. Paris : InterÉditions.

Anderson, L. et Snow, D.A. (2001). L'exclusion sociale et le soi : une perspective d'interactionnisme symbolique. *Sociologie et Sociétés*, 33(2), 13-27.

Aranguiz, M. et Fecteau, J-M. (2000). Continuité et rupture dans la production de l'itinérance. Dans D. Laberge, *L'errance urbaine* (p.11-27). Sainte-Foy : Les Éditions MultiMondes.

Bardin, L. (2007). *L'analyse de contenu*. Paris : PUF.

Barreau du Québec. (2008). *Mémoire du Barreau du Québec sur le phénomène de l'itinérance au Québec, présenté à la Commission des affaires sociales*. Repéré à : <https://www.barreau.qc.ca/pdf/medias/positions/2008/20081031-itinerance.pdf>.

Becker, H. S. (2010 [1982]). *Les mondes de l'art*. Paris :Flammarion.

Bélanger, Y.D., Awosoga, O. et Head, G.W. (2013). Homeless, Urban aboriginal people, and the need for a national enumeration. *Aboriginal Policy Study*, 2(2), 4-33.

Bellot, C. et Rivard, J. (2017). Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative. *Criminologie*, 50(2), 95-121.

Bergeron-Leclerc, C., Tremblay, P.-A., Bisson, M. et Maltais-Thériault, C. (2019a). *Étude sur le phénomène de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Rapport 1 – Collecte de données auprès des intervenants et des personnes côtoyant les personnes en situation d'itinérance*, Chicoutimi, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Bergeron-Leclerc, C., Tremblay, P.-A., Bisson, M. et Maltais-Thériault, C. (2019b). *Étude sur le phénomène de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Rapport 2 – Les personnes en situation d'itinérance*, Chicoutimi, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Blunt, A. et Dowling, R. (2006). *Home*. Abingdon: Routledge.

Bray, Z. (2008). Ethnographic approaches. Dans D. della Porta et M. Keating (dir.), *Approaches and methodologies in the social sciences. À pluralist perspective* (p. 296-315). Cambridge: Cambridge University Press.

Canadian Homelessness Research Network. (2012). *Canadian Definition of Homelessness*. Repéré à : www.homelesshub.ca/CHRNhomelesdefinition/.

- Carignan, L. (2012). Principales approches en travail social. Dans D. Turcotte et J.P. Deslauriers, J.P. (dir.). *Méthodologie de l'intervention sociale personnelle* (p.141-163). Québec : PUL.
- Castel, R. et Duvoux, N. (2013). *L'avenir de la solidarité*, PUF, Paris, 103 p.
- Casey, R., Goudie, R. et Reeve, K. (2008). Homeless women in public space: strategies of resistance. *Housing Studies*, 23(6), 899-916.
- Cefai, D. (2015). Mondes sociaux. Enquête sur un héritage de l'écologie humaine à Chicago. *SociologieS. Dans* : <http://journals.openedition.org/sociologies/4921>.
- Clarke, A. E. (1997). A Social World Research Adventure: The Case of Reproductive Science. Dans A. C. Strauss et J. Corbin (dir.) *Grounded Theory in Practice*. London: Sage.
- Clarke, A. E. et Star, S. L. (2008). The Social Worlds Framework: A Theory/Methods Package. Dans E. J. Hackett, O. Amsterdamska, M. Lynch et J. Wajcman (dir.), *The handbook of science and technology studies (3r ed.)* (p. 113-138). Cambridge MA: MIT Press.
- Clément, M., Levesque, A. et Rouleau, A. (2015). *Vivre en maison de chambres dans la ville de Québec : portrait, expériences et enjeux*. Rapport de recherche. CSSS de la Vieille-Capitale. Repéré à : <http://www.jeanlalonde.com/pdf/rapport%20recherche%20version%20web%2027janv15.pdf>.
- Cloke, P., May, J. et Johnsen, S. (2010). *Swept up lives? Re-envisioning the Homeless City*, Chichester, UK: Wiley-Blackwell.
- Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale [CRI] (1994). *Marginalités et exclusion*. Cahier de recherche.
- Colombo, A. (2015). *S'en sortir quand on vit dans la rue. Trajectoires de jeunes en quête de reconnaissance*. Québec : PUQ.
- Colombo, A. et Larouche, A. (2007). Comment sortir de la rue lorsqu'on n'est « bienvenu nulle part »? *Nouvelles Pratiques Sociales*, 20(1), 108-127.
- Conseil des Montréalaises (2017). *L'itinérance des femmes à Montréal. Voir l'invisible*. Repéré à : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/2017_CM_ITIN%20RANCE%20DES%20FEMMES_IMP.PDF.
- Commission de la santé et des services sociaux (2009). *Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec*. Québec. Direction du secrétariat des commissions.
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador [CSSSPNQL] (2016). *Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec*. Repéré à : http://www.cssspnql.com/docs/default-source/centre-de-documentation/portrait_itin_fra_web.pdf?sfvrsn=2.
- Cresswell, T. (2001). *The tramp in America*. London: Reaktion books.
- Cyr, K. (2011). *Trajectoires et expériences itinérantes dans la région de l'Outaouais* (Mémoire de maîtrise inédit). Université d'Ottawa.
- Dachner, N. et Tarasuk, V. (2002). Homeless «squeegee kids»: Food insecurity and daily survival. *Social Science and Medicine*. 54(7), 1039–1049.
- Damon, J. (2012). *La question sdf. Critique d'une action publique*. Paris: PUF.

Denzin, N. K. (1978). *The research act: a theoretical introduction to sociological methods*. New York: McGraw-Hill.

Desjardins, G. (2017). Les saillies de l'institution. Les supports de l'individualité des femmes en itinérance. Dans M. Otero, A.-A. Dumais-Michaud et R. Paumier (dir.), *L'institution éventrée. De la socialisation à l'individuation* (p. 181-194). Québec : PUQ.

Desjarlais, R. (1997). *Shelter blues. Sanity and selfhood among the homeless*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.

Dorvil, H. et Boucher-Guèvremont, S. (2013). *Le logement comme facteur d'intégration sociale pour les personnes itinérantes aux prises avec des problèmes de santé mentale participant au projet Chez Soi à Montréal*. Rapport de recherche présenté à la Commission de la santé mentale du Canada. Montréal : UQAM, Faculté des sciences humaines.

Drapeau, M. (2004). Les critères de scientificité en recherche qualitative. *Pratiques psychologiques*, 10, 79-86.

Drapeau, S. (2008). L'approche bioécologique du développement humain. Dans Tarabulsy, G.M., Provost, M.A., Drapeau, S. et Rochette E. (dir.). *L'évaluation psychosociale auprès des familles vulnérables* (p.11-31). Québec : PUQ.

Drolet, A. (2003). *Les jeunes adultes en situation d'exclusion et le processus de distanciation sociale* (Thèse de doctorat inédite). Université Laval.

Dubleton, S. M. (2005). In the absence of home. *Journal of Prevention in the Community*, 30(1-2), 57-73.

Ennuyer, B., Quentin, B. et Filiod, J-P. (2006). Tentative de définition d'un lieu concret et immatériel. Compte-rendu de la réunion des experts du pôle Habitat et santé du 12 janvier 2006. 3p. <http://www.leroymerlinsource.fr/images/LMS/pdf/chez%20soi.pdf>. [page consultée le 8 avril 2014].

Eysermann, B. (2005). Partir en quête du sans-abri. *Anthropologie Et Sociétés*, 29(3), 167-183

Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (2011). *ETHOS - European Typology of Homelessness and housing exclusion*. Repéré à www.feantsa.org.

Fontan, J.-M. (2000). Entre la gestion socialisée et l'autogestion d'une pratique : quel devenir citoyen pour l'itinérant? Dans D. Laberge *L'errance urbaine*. (p. 29-48). Sainte-Foy : Les Éditions MultiMondes.

Forte, J. A. (2002). "Not in my social world: A cultural analysis of media representations, contested spaces, and sympathy for the homeless. *Journal of Sociology and Social Welfare*, 29(4), 131-157.

Geertz, C. (1973 - 1998). La description dense. *Enquête*, 6, 73-105.

Gélineau, L., Dupéré, S., Bergeron-Leclerc, C., Clément, M., Carde, E., Morin, M.-H., ... Carrier, M.C. (2015). Portrait des femmes en situation d'itinérance : de multiples visages, *Revue du CRÉMIS*, 8(2). Repéré à : <http://www.cremis.ca/portrait-des-femmes-en-situation-ditinerance-de-multiples-visages>.

Gélineau, L. (2008). *La spirale de l'itinérance au féminin : Pour une meilleure compréhension des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance de la région de Québec*. Rapport de recherche. Québec : RAIQ.

Gilbert, S. (2004). *L'idéal du moi comme point de mire et le social en toile de fond : Une compréhension de la dynamique sociopsychique de l'itinérance des jeunes adultes*. (Thèse de doctorat inédite). Université du Québec à Montréal.

Gilbert, S. et V. Lussier (2007). Déjouer l'impasse du lien et de la parole : D'autres repères pour l'aide en itinérance. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 20(1), 128-150.

Goffman, E. (1959). *The presentation of self in everyday life*. New York: Doubleday.

Goffman, E. (1963). *Stigma*. London: Penguin.

Goode, J. et Maskovsky, J. (Dir.). (2001). *The new poverty studies. The ethnography of power, politics and impoverished people in the USA*. NY: New York University Press.

Gouvernement du Québec. (2014). *Politique nationale de lutte à l'itinérance : Ensemble pour éviter la rue et en sortir*. Québec : Gouvernement du Québec.

Grimard, C. (2006). *L'accès aux services institutionnels et communautaires : Le discours des personnes en situation d'itinérance* (Mémoire de maîtrise inédit). Université de Québec à Montréal.

Groleau, L. (1999). L'effet structurant des politiques dans la définition et la construction du phénomène de l'itinérance, et les impacts sur les services et l'intervention. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 12(2), 27-44.

Gusfield, J. (1996-2012). Significations disputées. Contester la propriété et l'autorité des problèmes sociaux. Dans D. Cefai et C. Terzi (dir.), *L'expérience des problèmes publics* (p. 113-134). Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Herzfeld, M. (1993). *The social production of indifference. Exploring the symbolic roots of Western bureaucracy*. Chicago: University of Chicago press.

Humphreys, R. (1999). *No Fixed Abode: A History of Responses to the Roofless and Rootless in Britain*. London: Palgrave Macmillan.

Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2001). Enquête auprès de la clientèle des ressources pour itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999 (volume 1). Québec : les publications du Québec. Disponible à : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/etat-sante/sante-globale/enquete-itinerants-1.pdf>.

IRSC, CRSNG et CRSH (2003). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. Ottawa : Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Johnsen, S., Cloke, P. et May, J. (2005). Transitory spaces of care: serving homeless people on the street. *Health and Place*, 11(4), 323-336.

Katz, M. B. (1989). *The undeserving poor. From the war on poverty to the war on welfare*. New York: Pantheon.

L'Abbé-Sasseville, G. (2010). *Évaluation d'une pratique alternative liée aux médiums artistiques utilisée auprès de jeunes fréquentant la rue : Regards croisés de jeunes et d'intervenants de Québec* (Mémoire de maîtrise inédit). Université du Québec à Trois-Rivières.

Laberge, D. (Dir.). (2000). *L'errance urbaine*. Montréal : Éditions Multi-Mondes.

Laberge, D. et Roy, S. (1994). « Interroger l'itinérance : stratégies et débats de recherche ». *Cahiers de recherche sociologique*, 22, 93-112.

Lambert, É. (2012). *Besoins occupationnels des personnes vivant une situation d'itinérance cyclique et relative* (Mémoire de maîtrise inédit). Université du Québec à Trois-Rivières.

Lavallières, L. (2004). *L'exploration des représentations des intervenants sociaux concernant la santé et sa place dans l'intervention auprès des femmes itinérantes* (Mémoire de maîtrise inédit). Université de Sherbrooke.

Le Bossé, Y. (2012). *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités. Tome 1 : Aspects conceptuels*. Québec : Ardis.

Le Bossé, Y. (2016). *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités. Tome 2 : Aspects pratiques*. Québec : Ardis.

Lee, B. A., Tyler, K. A. et Wright, J. D. (2010). The new homelessness revisited. *Annual Review of Sociology*, 36, 501–521.

Leech, J. F. (2002). *Strangers within our midst? Panhandling, identity and community conflict in Canada* (Mémoire de maîtrise inédit). Université McGill.

Lévesque, C., Turcotte, A.-M., Ratel, J.-L. et Germain, A. (2016). La condition itinérante au sein de la population autochtone au Québec. Dans S. Bergheul (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance* (p. 111-130). Québec : PUQ.

Liebow, E. (1993). *Tell them who I am. The lives of homeless women*. New York : The Free Press.

Link, B.G. et Phelan, J.C. (2001). Conceptualizing stigma. *Annual Review of Sociology*, 27, 363-385.

Luckerhoff, J. et Guillemette, F. (2012). *Méthodologie de la théorisation enracinée. Fondements, procédures et usages*. Québec : PUQ.

Lupien, P.-L. (2013). « Tout perdre » - *Causes sociales des problèmes de santé mentale à travers le récit de vie de personnes en situation d'itinérance* (Mémoire de maîtrise inédit). Université de Montréal.

Lussier, V. et Poirier, M. (2000). La vie affective des jeunes adultes itinérants : de la rupture à la hantise des liens. *Santé mentale au Québec*, 25(2), 67-89.

MacGillivray, L. Ardell, A. et Curwen, M. S. (2010). Libraries, Churches, and Schools: The Literate Lives of Mothers and Children in a Homeless Shelter. *Urban Education*. 45(2), 332-345.

Marpsat, M. (2007). *Explorer les frontières. Recherches sur des catégories « en marge »* (Mémoire présenté en vue de l'habilitation à diriger des recherches en sociologie). Paris : INED.

Marpsat, M. (2010). Écrire la rue : de la survie physique à la résistance au stigmate. Une analyse textuelle et thématique du journal d'Albert Vanderburg, sans domicile et auteur de blog. *Enquêtes*. 1(1), 95-120.

Marshall, G. (1998). Social worlds. In *A Dictionary of Sociology*. 1998. Repéré à : <http://www.encyclopedia.com/doc/1O88-socialworlds.html>.

Marvasti, A. (2008). Interactional constructionism. Dans J. A. Holstein et J. F. Gubrium (dir.), *Handbook of constructionist research* (p. 315-330). New York: The Guilford Press.

Mayer, F. Ouellet, M.-C. St-Jacques, D. Turcotte et collaborateurs (2000). *Méthodes de recherches et intervention sociale*. Montréal : Gaétan Morin Éditeur.

Miller, W. L. et Crabtree, B. F. (1999a). The dance of interpretation. Dans B. F. Crabtree et W. L. Miller (dir.), *Doing qualitative research* (p. 127-143). Thousands Oaks (CA): Sage.

Miller, W. L. et Crabtree, B. F. (1999b). Depth interviewing. Dans B. F. Crabtree et W. L. Miller (dir.), *Doing qualitative research* (p. 89-107). Thousands Oaks (CA): Sage.

Mikkonen, J. et Raphael, D. (2010). *Social Determinants of Health: The Canadian Facts*. Toronto: York University School of Health Policy and Management.

Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2008). *L'itinérance au Québec. Cadre de référence*. Québec : Direction des communications, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2009). *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*. Gouvernement du Québec : Comité de travail interministériel en itinérance.

Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2014). *L'itinérance au Québec : premier portrait*. Québec : Gouvernement du Québec. Repéré à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001027/>.

Morin, P. et Dorvil, H. (2008a). Le pouvoir d'agir des personnes ayant des problèmes majeurs de santé mentale logeant en maison de chambres. Dans P. Morin et E. Baillergeau (dir.) *L'habitation comme vecteur de lien social* (p.59-92). Québec : PUQ.

Morin, P. et Dorvil, H. (2008b). Le logement comme déterminant social de la santé pour les personnes ayant des problèmes sévères de santé mentale. Dans Morin, P. et E. Baillergeau (dir.) *L'habitation comme vecteur de lien social* (p.41-58). Québec : PUQ.

Moses, J. W. et Knutsen, T. L. (2012). *Ways of knowing. Competing methodologies in social and political research (2nd. ed.)*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

Mucchielli, A. (1996). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris : Colin.

Nichols, L. et Cazares, F. (2011). Homelessness and the Mobile Shelter System: Public Transportation as Shelter. *Journal of Social Policy*, 40(2), 333-350.

O'Connor, A. (2000). Poverty Research and Policy for the Post-Welfare Era. *Annual Review of Sociology*, 26, 547-562.

Ouellet, G. (2007). *Identité et itinérance : Les stratégies identitaires dans le processus de désinsertion sociale* (Mémoire de maîtrise inédit). Université du Québec à Montréal.

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *Analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3^e édition), Paris : Armand Colin.

Parazelli, M. (2000). L'imaginaire familialiste et l'intervention sociale auprès des jeunes de la rue : une piste d'intervention collective à Montréal. *Santé mentale au Québec*, 25(2), 40-66.

- Paugam, S. (2008). *Le lien social*. Paris : Presses universitaires de France.
- Paugam, S. et Giorgetti, C. (2013). *Des pauvres à la bibliothèque. Enquête au Centre Pompidou*. Paris : PUF.
- Pearce, W. B. (2007). *Making social worlds: a communication perspective*. Malden, MA: Blackwell.
- Pires, A.P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique, dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. Pires (dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p.113-169). Boucherville : Gaëtan Morin.
- Plourde, D. (2018). *Le peuple du décor*. Montréal : Éditions XYZ.
- Poirier, M. (2007). Santé mentale et itinérance : Analyse d'une controverse. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 19(2) 76-92.
- Pouliot, E., Bergeron-Leclerc, C., Dessureault-Pelletier, M., Veronneau, A., Lapointe, K., et Pedneault, C. (2010). *Évaluation du programme : Intervention en toxicomanie auprès des jeunes marginalisés de 18 à 30 ans dans les maisons de chambre du centre-ville de Chicoutimi*. Chicoutimi. GRIR. Collection Innovation sociale.
- Projet de recherche sur les politiques (2005). *Politiques et pratiques en matière de logement dans un contexte de pauvreté et d'exclusion. Rapport de synthèse*. Ottawa : Projet de recherche sur les politiques.
- Radley, A., Hodgetts, D. et Cullen, A. (2006). Fear, romance and transience in the lives of homeless women. *Social and Cultural Geography*, 7(3), 437-461.
- Ranci, C. (Dir.) (2011). *Social Vulnerability in Europe: The New Configuration of Social Risks*. Londres: Palgrave Macmillan.
- Réseau Solidarité Itinérance Québec [RSIQ] (2006). Pour une politique en itinérance : Plateforme de revendications du Réseau Solidarité Itinérance Québec. Repéré à : <http://www.rsiq.org/images/Fichiers/RSIQPlatformofDemands.pdf>.
- Rossi, P. H., Wright, J. D., Fisher, G. A. et Willis, G. (1987). The urban homeless: estimating composition and size. *Science*, 235(4794), 1336-1341.
- Roy, S., Hurtubise, R. et Rozier, M. (2003). *Itinérance en Montérégie. Comprendre le phénomène et identifier les besoins*. Montréal : UQAM, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Roy, S., Noiseux, Y. et Thomas, G. (2003). *Le RAPSIM, le logement et la question du support communautaire*. Rapport de recherche réalisé par le Collectif de recherche sur itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale à la demande du RAPSIM.
- Saraga, E. (Dir.) (2005). *Embodying the social: constructions of difference*. NY: Routledge/The Open University.
- Schensul, S.J., Schensul, J.J. et LeCompte, M.D. (1999) *The ethnographer's toolkit, vol 2 : Essential ethnographic methods*, Walnut Creek: Altamira Press.

- Serfaty-Garzon, P. (2003). Le Chez-soi : habitat et intimité. Dans M. Segaud, J. Brun et J.-C., Driant (dir.), *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement* (p. 65-69). Paris :Éditions Armand Colin.
- Silverman, D. et Marvasti, A. B. (2008). *Doing qualitative research: a comprehensive guide*. Los Angeles: Sage.
- Simmel, G. (2005). *Les pauvres* (3^e éd.). Paris : Quadrige/PUF.
- Somerville, T. (1992). Homeless and the meaning of home: rooflessness or rootlessness? *International Journal of Urban and Regional Research*, 16(4), 529-539.
- Smith, N. (1996). *The new urban frontier: gentrification and the revanchist city*. NY: Routledge.
- Smith, G., Gregory, K. et Higgs, A. (2007). *An Integrated Approach to Family Work for Psychosis. A Manual for Family Workers*. London (UK): Jessica Kingsley Publishers.
- Spradley, J. P. (1970). *You owe yourself a drunk. An ethnography of urban nomads*. Boston: Little, Brown & co.
- Strauss, A. (1978). À social world perspective, *Studies in symbolic interaction*, 1, 119-128.
- Strauss, A. L. (1982). Social Worlds and Legitimation Processes. Dans N. Denzin (dir), *Studies in Symbolic Interaction 4*. Greenwich: JSI Press.
- Strauss, A. (1992) *La Trame de la Négociation : Sociologie Qualitative et Interactionnisme*, Paris : L'Harmattan.
- Sylvestre, M.-È., Bellot, C. et Chesnay, C. (2012). De la justice de l'ordre à la justice de la solidarité : une analyse des discours légitimateurs de la judiciarisation de l'itinérance au Canada. *Droit et société*, 81(2), 299-320.
- Thompson, S.J., McManus, H., Lantry, J., Windsor, L. et Flynn, P. (2005). Insights from the street: Perceptions of services and providers by homeless young adults. *Evaluation and Program Planning*, 29, 34-43.
- Tremblay, P-A. et Bergeron-Leclerc, C. (2013). *Marginal experiences of homelessness*. Paper presented to the 17th World congress of the ICAES, Manchester, 5th-10th Aug. 2013, Panel G10: Comparing urban poverty from an ethnographic perspective.
- Unruh, D. R. (1980). The nature of social worlds. *Pacific Sociological Review*, 23(3), 271-296.
- Van Blerk., L. (2005). Negotiating Spatial Identities: Mobile Perspectives on Street Life in Uganda. *Children's Geographies*, 3(1), 5-21.
- Van Doorn, L. (2010). Perceptions of Time and Space of (Formerly) Homeless People. *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, 20(2), 218-238.
- Vassart, S. (2006). Habiter. *Pensée plurielle*, 2(12), 9-19.
- Willse, C. (2010). *Surplus life: The neoliberal making and managing of housing insecurity* (Doctoral dissertation in sociology) University of New York.
- Wright, J. D. (1990). Poor people, poor health: The health status of the homeless. *Journal of Social Issues*, 46(4), 49-64.



**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Saguenay-
Lac-Saint-Jean**

Québec 